



500 F

Ed 1933

**LE GÉNÉRAL
RICHEPANSE**

DU MÊME AUTEUR

DANS LE SILLAGE DES CARAVELLES DE COLOMB. (L'ILE
D'EMERAUDE.)

L'AGONIE DES HEURES.

LES FLEURS DE MON JARDIN.

LE RÉVEIL D'ATTILA.

GRANDES FIGURES COLONIALES.

I. VICTOR HUGHES LE CONVENTIONNEL

OUVRAGES DE GRAND LUXE SUR SIMILI JAPON :

ANTOINE ET CLÉOPATRE avec 70 compositions coloriées
à la main (*limité à dix exemplaires*).

A L'OMBRE DES VIEILLES BASILIQUES DE PARIS avec
douze dessins originaux d'après nature, coloriés à la
main (*limité à 25 exemplaires*).



LE GÉNÉRAL



RICHEPANSE

SAINTE-CROIX DE LA RONCIÈRE

Grandes Figures Coloniales

II

**LE GÉNÉRAL
RICHEPANSE**

LA GUADELOUPE DE 1801 À 1810

Préface de M. Gratien CANDACE

SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX COLONIES. DÉPUTÉ DE LA
GUADELOUPE. ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DES FINANCES DE LA CHAMBRE. ANCIEN RAPPORTEUR
DU BUDGET DE LA MARINE MARCHANDE, PRÉSIDENT DE
LA SECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA MARINE
MARCHANDE AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES.

P A R I S

— 1933 —

En vente chez l'auteur : 74, Avenue Marceau — Paris

FB 1620

A Monsieur le Ministre GRATIEN CANDACE.

SOUS-SECRETÉAIRE D'ÉTAT AUX COLONIES
DÉPUTÉ DE LA GUADELOUPE.

Vous avez bien voulu, avec votre courtoisie habituelle, faciliter, sans réserve, mes recherches aux archives du Ministère des Colonies; permettez-moi, cher ami, d'inscrire votre nom en tête de ce volume et, avec mes remerciements, de vous renouveler l'expression de mon entier dévouement.

SAINTE-CROIX DE LA RONCIÈRE.

PRÉFACE

Poëte, historien, écrivain de vieille lignée, M. Sainte-Croix de la Roncière, qui a consacré tant d'ouvrages intéressants à nos colonies, notamment à sa petite patrie la Guadeloupe, a écrit en cette langue concise, pleine et claire qui est une des caractéristiques de son beau talent, ce livre sur Richepanse. Il prend place, après son volume sur Victor Hughes, dans sa collection des Grandes Figures Coloniales. Avec quelle érudition, est mise en relief l'œuvre accomplie sur une vieille terre française par le jeune général qui, à trente-deux ans, a été ravi à son pays.

Au cours de ces pages écrites sur les actes de Richepanse à la Guadeloupe, M. Sainte-Croix de la Roncière fait revivre dans toute la vérité historique d'autres figures comme celles de ces deux hommes de couleur Pélage et Delgrès.

Le premier, officier d'une parfaite loyauté, voulant en toute circonstance concilier son devoir de soldat et l'amour qu'il a naturellement pour la race à laquelle il appartient. Il

est patriote et humain. C'est une noble figure antillaise. Delgrès, soldat improvisé, défenseur héroïque de la liberté pour les noirs, qui, après avoir été libérés par la Révolution, avaient vu ressoudés et resserrés autour de leurs membres meurtris les maillons de la chaîne de l'esclavage. M. Sainte-Croix de la Roncière établit, avec une rare puissance d'argumentation et des documents historiques indiscutables à l'appui, que les noirs ne se sont jamais montrés traîtres envers la France; leur libératrice, qu'ils s'étaient révoltés contre ceux qui leur avaient ravi la liberté. Ecoutez ce langage de Delgrès « La résistance à l'oppression est un droit naturel. La Divinité même ne peut être offensée que nous défendions notre cause; elle est celle de la justice, de l'humanité; nous ne la souillerons pas de l'ombre même du crime ».

Richepanse mort est remplacé par le général Ernouf à la tête des troupes à la Guadeloupe, avec quel frémissement, on lit dans le livre de M. de la Roncière la défense de la colonie par les soldats réguliers venus de France et les Guadeloupéens de toutes races, qui tiennent tête aux Anglais, pendant de longues semaines. C'est une des plus belles pages écrites par l'ardent patriotisme des aînés de ceux qui ont été si beaux, si héroïques sur la Marne et à Verdun comme dans la

Somme, ou en Orient pendant la grande Guerre de 1914-1918.

La France est une personne qu'on aime ou qu'on jalouse à cause du bien qu'elle fait dans le monde. Les noirs, tous les noirs, qui sont disséminés sur la planète savent ce qu'ils lui doivent directement ou à son haut idéal de bonté et de justice.

Richepanse a été un général pacificateur, qui a dû employer des moyens un peu rudes parfois pour éteindre à la Guadeloupe la guerre civile, provoquée par une erreur et par une injustice du Consulat. Il a fait le plus souvent preuve de générosité. C'est aussi avec respect que les Guadeloupéens s'inclinent devant sa tombe dans ce petit fort démantelé où ses restes reposent.

Je remercie mon ami, M. de la Roncière de m'avoir fourni l'occasion de le féliciter d'avoir écrit son très beau livre et de m'associer à l'hommage rendu à quelques-uns des hommes qui ont contribué à faire la Guadeloupe libre et à faire d'elle une terre qui restera française par toutes les vibrations de son cœur et par toutes les aspirations de son cerveau. A la Guadeloupe, il n'y a aujourd'hui qu'une même âme sous des épidermes différents : elle est Française.

PRÉCIS HISTORIQUE

Dans notre précédent ouvrage¹, en suivant les événements qui marquèrent aux Antilles la période révolutionnaire, nous sommes parvenus au seuil de la fulgurante épopée impériale, de cette lutte gigantesque que Bonaparte allait soutenir contre l'Europe coalisée pour la reconstruction du trône de Charlemagne.

Marchant à grands pas de Montenotte à Marengo, le héros de Lodi, d'Arcole, de Rivoli et des Pyramides allait entraîner après lui les populations fascinées, en même temps que toutes les aspirations de la France de 1789 allaient être étouffées par la gloire rayonnante d'un seul homme : Napoléon!

La France, lasse de révolutions, lasse de Thermidor, de Prairial et de Fructidor, allait tourner ses regards vers cet homme, ce génie, qui avait ensorcelé la victoire et qui était l'espoir de tout le peuple, des Jacobins

1. *Victor Hughes le Conventionnel.*

comme des Terroristes, de la République comme de la Royauté; l'espoir des émigrés, des armées, des enrichis, des miséreux. La France agenouillée attendait César. Jean-Jacques Rousseau, avec un pressentiment quasi divin de l'avenir, avait annoncé la venue du demi-dieu. En parlant de la Corse n'écrivit-t-il pas, « Cette petite île étonnera le monde »¹.

Le premier Consul, après s'être élevé par ses victoires au-dessus des plus grands capitaines de tous les temps, allait étudier et organiser un gouvernement qui, par son habileté, sa puissance, son énergie et son activité devait surpasser tous les exemples mémorables laissés par l'histoire. Aucun souverain, pas même Louis XIV, ne reçut pour l'exécution de ses desseins le concours d'hommes aussi nombreux et éminents et aussi expérimentés dans la politique, la guerre et l'administration. Il faut reconnaître que l'Empereur disposait de nombreux éléments légués par le vaste et audacieux génie de la Révolution. Comme l'a démontré Albert Sorel², Napoléon fut « l'exécuteur et l'ordonnateur de la Révolution Française en Europe ». L'Empereur n'a d'ailleurs jamais renié les

1. *Contrat social*. Livre II, chapitre X.

2. Albert Sorel. *L'Europe et la Révolution Française*.

idées de 1789. Il l'a dit lui-même à Sainte-Hélène, « la Révolution en dépit de ses horreurs n'en a pas moins été la vraie cause de la régénération de nos mœurs, comme les plus sales fumiers provoquent les plus nobles végétations »..... « j'ai sauvé la Révolution qui périssait, je l'ai lavée de ses crimes et je l'ai montrée au monde resplendissante de gloire ».

L'Empereur avait un véritable don de divination qui lui permit de choisir ses hommes, en devinant leur capacité. Une continuelle tempête grondait dans son cerveau, un feu de lave coulait dans ses veines et par son génie, ce César glorieux, ce géant des batailles, domina l'univers et chercha par la pensée à s'élever jusqu'à la Divinité.

Son activité se déploie avec la rapidité de l'éclair. Il franchit les Alpes, les Pyrénées, le Rhin, le Danube; conquiert l'Italie, la Prusse, l'Autriche, la Hollande; s'aventure en Egypte, en Espagne, en Russie; veut écraser l'orgueilleuse Angleterre et rêve d'aller jusqu'au Gange, pour finir, hélas, à Sainte-Hélène, prisonnier des Anglais, rongé par un cancer. Fantôme étincelant de gloire, monarque dépouillé de sa puissance, il continue néanmoins à intimider son éternel ennemi, l'Angleterre, et à faire peur à toute l'Europe.

*
* *

En 1795, la jeune République Française, menacée par une coalition formidable, était sortie victorieuse de la lutte. Les souverains coalisés menaient la bataille contre la France, contre la politique de Bonaparte qui n'était que la continuation de celle de Richelieu et de Louis XIV, reprise par le Comité de Salut Public. Ils voulaient abaisser la puissance de la France en la confinant dans des limites rétrécies et si à Montenotte, à Lodi, à Castiglione, à Arcole, à Rivoli, Bonaparte qui conduisait une armée jaillie toute neuve du creuset révolutionnaire, avait étonné le monde et connu les baisers de la victoire, notre marine était dans un état lamentable et par suite nos colonies abandonnées.

Le Directoire qui avait succédé à la période révolutionnaire dépeignait ainsi notre marine : « Nos flottes humiliées, battues, bloquées dans nos ports, dénuées de ressources en vivres, en matières de toutes sortes, déchirées par l'insubordination, avilies par l'ignorance, tel est l'état dans lequel les hommes, à qui ont été confié le Gouvernement, ont trouvé la marine française ».

Le corps surtout des officiers était en pleine décomposition. L'émigration lui avait enlevé ses meilleurs sujets, ceux qui avaient survécu

aux hécatombes fratricides n'étaient pas nombreux et la marine n'était plus qu'un ramassis d'hommes sans expérience et par suite sans valeur. Si vrai que depuis le 22 avril 1791, la Constituante avait arrêté que « le corps de la Marine est supprimé ». Une nouvelle base d'organisation avait été ensuite posée, comprenant 3 amiraux, 9 vice-amiraux, 18 contre-amiraux, 180 capitaines de vaisseau, 800 lieutenants, 200 enseignes, 300 aspirants et un nombre illimité d'enseignes auxiliaires. Le matériel et les vivres manquaient, les officiers irrégulièrement payés vivaient dans la misère et à l'intérieur des arsenaux grondait la révolte¹.

Les enseignes auxiliaires avaient pour la plupart seulement 15 ans. Les hauts grades étaient donnés au petit bonheur aux anciens sous-officiers qui faisaient ainsi un bond considérable en avancement. Avec de si faibles moyens, pouvait-on espérer garder les colonies et lutter contre l'Angleterre qui les enviait? La République avait su organiser sur terre des armées glorieuses, les plus glorieuses de notre histoire, mais elle n'avait pu improviser une marine. Toute l'œuvre de Richelieu, de Colbert, de Choiseul était anéantie.

1. René Jouan. *Histoire de la marine française.*

*
* * *

Le 18 avril 1797, Bonaparte, après avoir passé le Tagliamento, malgré l'archiduc Charles, marchait sur Vienne. Effrayé de le savoir à vingt lieues de sa capitale, l'Empereur d'Autriche demandait la paix, dont les préliminaires étaient signés à Leoben. Le traité de Campo-Formio s'ensuivit, mettant fin à la première coalition européenne, mais nous restions en face d'un ennemi implacable, inflexible, irréductible, l'Angleterre. La bataille navale d'Aboukir, où nous perdîmes 11 vaisseaux, 1.700 tués, 1.500 blessés et 2.000 prisonniers sonna le premier glas de notre marine. La bataille de Trafalgar, gagnée par Nelson, devait anéantir tous les projets de Napoléon et on peut dire que ce jour-là l'Empire reçut le coup fatal. Seule, une puissante flotte peut donner la grandeur à une nation et permettre tous les espoirs. Malgré tout son génie, l'Empereur n'était pas parvenu à restaurer la marine de guerre désorganisée par la Révolution et à Waterloo le lion britannique allait abattre l'aigle impérial.

Maîtresse de la mer, l'Angleterre s'empessa de provoquer une nouvelle coalition, entraînant après elle la Russie, l'Autriche, le Por-

tugal, l'Italie, la Turquie et le Royaume des Deux-Sicules. Profitant de notre désarroi, elle s'appropriait toutes nos colonies, à l'exception de la Guadeloupe, défendue comme nous l'avons vu par Victor Hughes, mais autour de laquelle elle faisait bonne garde sans pourtant oser y aborder. Le souvenir du Conventionnel était resté trop cuisant.

Le 20 mars 1801, sans déclaration préalable, une expédition anglaise, commandée par l'amiral Duckworth et le général Trigge, enlevait Saint-Barthelemy, appartenant à la Suède, où nous n'avions qu'une garnison de 21 hommes!

Le 24 mars, Saint-Martin, possession franco-hollandaise, était occupée.

Le 28 mars, l'île danoise de Sainte-Croix capitulait et le 31 Saint-Thomas subissait le même sort.

Enfin, le 21 avril, c'était le tour des îles hollandaises de Saint-Eustache et Saba.

La Guadeloupe restait dans un isolement complet, au milieu des petites Antilles, réduite à ses propres forces. Le pavillon français ne flottait plus sur les mers du globe. Seuls, les Corsaires parvenaient à rompre le blocus et le décret du 23 thermidor, an III, avait fixé le but à atteindre par ces corsaires : « ravager le commerce de l'ennemi, détruire, bouleverser ses colonies, les forcer à une

banqueroute honteuse ». Hélas, depuis la déclaration de guerre de l'Amérique ces corsaires diminuaient rapidement et les frégates anglaises et américaines les pourchassaient avec acharnement. En 1810, ils devaient totalement disparaître, ne laissant après eux qu'une traînée de gloire¹.

*
* * *

La paix d'Amiens, signée le 25 mars 1802, an X, nous avait rendu nos colonies. Nous devions évacuer Otrante, Tarente, Brindisi, Rome, et l'Angleterre par contre se retirait de l'Égypte et de Malte. Les deux adversaires reconnaissaient leur impuissance de vaincre, l'un sur terre, l'autre sur mer. Mais ce n'était qu'une trêve et la lutte allait reprendre avec acharnement en 1805. Une troisième coalition réunissait l'Angleterre, l'Autriche, la Suède et la Russie.

Cette paix d'Amiens avait ouvert à la France, victorieuse sur terre, une grande ère de prospérité mais depuis douze ans son commerce maritime était perdu, en même temps que ses colonies, sources de richesses nationales. En les recouvrant, le premier Consul

1. Voir notre ouvrage précédent : *Victor Hughes le Conventionnel*.

résolument d'y faire régner l'ordre et la paix, de les tirer des ruines sous lesquelles de nombreux désastres les avaient enfouies, car les unes avaient été dévastées par les guerres des esclaves ou des colons blancs, les autres par l'occupation étrangère et toutes avaient perdu leur ancienne prospérité.

C'est donc avec étonnement que l'Europe qui savait que nous n'avions plus de marine et qui était convaincue que nous ne pouvions plus la restaurer, apprit que quatre expéditions outremer, portant 40.000 hommes, étaient armées dans nos ports et allaient mettre à la voile : la première sous les ordres du général Leclerc, formée de 16 vaisseaux et une armée de 22.000 hommes pour secourir Saint-Domingue, qui avait levé l'étendard de la révolte contre la France et était au pouvoir anarchique de la population noire; la seconde pour reprendre possession des îles de France et de La Réunion, par la route des Indes; la troisième, confiée à l'amiral Villaret de Joyeuse, pour occuper la Martinique, île féconde au centre de l'archipel des Antilles, possédant un vaste port propre aux vaisseaux de guerre et qui depuis huit années subissait l'occupation de l'Anglais détesté; et la quatrième, sous les ordres du général Richepanse, pour reprendre la Guadeloupe sur les mulâtres et les nègres révoltés.

Moreau de Jonnés, ce savant, cet observateur précis et minutieux, connu tout particulièrement pour ses travaux scientifiques, fût du voyage. Il n'était pas seulement une grande autorité en matière physique, botanique, géographique, géologique et zoologique, le continuateur du grand Lavoisier, mais aussi un grand amateur d'aventures et cela lui fournit l'occasion de nous laisser des pages remarquables où il nous parle des mœurs des sauvages, des Caraïbes, des volcans et des études qu'il fit aux Antilles¹.

Enrôlé à treize ans et demi dans la Garde nationale de la section des Minimes, de Jonnés était ensuite entré dans le corps de l'artillerie de marine et, pour faire partie de l'expédition des Antilles, improvisé officier d'Etat-Major. C'est en cette qualité qu'il assista aux massacres de Saint-Domingue, à des éruptions volcaniques, à des ouragans et des tremblements de terre et, le 30 janvier 1809, lors de la capitulation de la Martinique par l'amiral Villaret de Joyeuse, fait prisonnier et conduit sur les pontons anglais. Il profita de ses cinq années de captivité pour écrire ses récits d'aventures :

« Le premier Consul avait choisi pour Capi-

1. Moreau de Jonnés. *Histoire physique des Antilles françaises*, savoir Martinique et Guadeloupe.

« taine Général de nos belles possessions
« antillaises l'amiral Villaret de Joyeuse. Ma
« fatale étoile avait voulu que je fisse l'expé-
« dition de Saint-Domingue qui, par un
« enchaînement de malheurs m'entraîna dans
« celle de la Martinique. L'amiral, se préva-
« lant des pouvoirs extraordinaires qu'il avait
« reçus avec le titre de Capitaine Général des
« Iles, me confirma le grade auquel j'avais été
« nommé déjà deux fois et dont j'avais exercé
« les fonctions dans trois rudes campagnes.
« Je devins lieutenant des grenadiers d'ar-
« tillerie.

« L'appareillage eut lieu le 12 octobre 1802.
« L'amiral Villaret de Joyeuse s'était établi
« à bord du vaisseau *Le Jemmapes*, qu'il affec-
« tionnait comme le digne représentant de
« la grande bataille du 1^{er} Prairial où il avait
« failli éprouver le sort du *Vengeur*. L'amiral
« Villeneuve, qui commandait la division
« navale, arbora son pavillon sur le vaisseau
« *Le Berwick*. Il y avait de plus deux frégates
« et une galère, *La Torche*, dont la mauvaise
« marche nous retarda considérablement. Le
« soir on lui donnait dix lieues d'avance et le
« matin on la découvrait à dix lieues en arrière.

« Je n'avais fait jusqu'alors que des expé-
« ditions de guerre : dans cette occasion je dus
« en faire une de paix, et je trouvai que la
« différence n'était pas, comme on devait le

« croire, en faveur de la dernière. Le vaisseau
« *Le Berwick*, auquel j'étais échu, offrait une
« image fidèle de l'arche de Noë. On y enten-
« dait les cris de tous les animaux de la créa-
« tion »¹.

Les colonies étaient alors considérées comme des contrées où l'on était certain de faire fortune subitement. Une multitude de moyens plus ou moins honnêtes permettaient d'y devenir millionnaire. Toutes ces fables étaient fondées sur l'ancienne opulence de Saint-Domingue. La paix ayant fait licencier les administrations des armées et réduit les fournisseurs de la République, ces derniers cherchaient quelque autre spéculation et les colonies avaient fait naître les plus brillantes illusions. Aussi toute une foule se précipitait vers ces pays lointains que l'on se figurait devoir ressembler à l'El-Dorado de Raleigh. Trois mille aventuriers s'étaient attachés au général Leclerc. Le général Devrigny, son chef d'État-Major, avait six secrétaires « dont pas un seul ne pouvait écrire sous sa dictée ». Quatre-vingts femmes avaient été embarquées officiellement, mais après le départ on en trouva d'autres qui s'étaient cachées dans les caisses, les barriques ou déguisées en novices.

1. Moreau de Jonnés. *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat.*

Elles furent rassemblées dans la première batterie et environnées d'une toile que son épaisseur rendait vraiment claustrale. Pour défendre les approches de ce gynécée il fallut des rondes, des consignes et une surveillance continuelle. On s'imagine le tableau.

*
* *

Dans ce volume, nous allons suivre les péripéties de la dernière expédition. Son chef, le général Richepanse, après avoir étouffé la révolte des hommes de couleur, devait mourir à Basse-Terre à l'âge de trente-deux ans, le 3 septembre 1802. S'il avait vécu, il eut été un brillant maréchal de l'Empire.

Pour permettre au lecteur de suivre avec précision les événements de cette époque, nous publions à la fin de ce volume le calendrier républicain qui a complètement disparu de la circulation. Il faut recourir aux grandes bibliothèques pour le revoir tel qu'il a été voté par la Convention Nationale.

Le calendrier républicain fut l'œuvre géniale de Romme et de Fabre d'Eglantine. Ils voulurent affranchir le calendrier des « mots inintelligibles et barbares » qui rappelaient un passé d'ignorance et de fanatisme. Mirabeau avait proclamé : « Vous n'aboutirez à rien si vous ne déchristianisez pas la Révo-

lution ». L'état d'esprit créé par la philosophie de la Raison pure du xviii^e siècle se refusait de conserver un calendrier qui n'était rempli que « des sottises de l'astrologie judiciaire et la nomenclature de saints plus ou moins authentiques ».

Le calendrier républicain data de la fondation de la République, le 22 septembre 1792, ère vulgaire, à l'équinoxe d'automne, jour où le soleil entre dans le Signe de la Balance, à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, par l'observatoire de Paris. Dans le rapport qui fût lu à la Convention, le 20 septembre 1793, Romme disait :

« Le Temps ouvre un nouveau livre à l'His-
« toire et dans sa marche nouvelle, majes-
« tueuse et simple commence l'égalité. Il doit
« graver d'un burin neuf et pur les annales de
« la France régénérée.

« Les Tyriens dataient du recouvrement de
« leur liberté.

« Les Romains dataient de la fondation de
« Rome.

« Les Français datent de la fondation de la
« liberté et de l'égalité.

« Jusqu'en 1564, la France a commencé
« l'année à Pâques. Un roi imbécile et féroce,
« ce Charles IX, qui ordonna le massacre de
« la Saint-Barthelemy, fixa le commencement
« de l'année au 1^{er} janvier, sans autres motifs

« que de suivre l'exemple qui lui était donné.
« Cette époque ne s'accorde ni avec les saï-
« sons, ni avec les signes, ni avec l'histoire du
« temps.

« Le 21 septembre 1792, les représentants
« du peuple, réunis en Convention Nationale,
« ont prononcé l'abolition de la royauté; ce
« jour fût le dernier de la monarchie, il doit
« l'être de l'ère vulgaire et de l'année ».

Le calendrier républicain dura treize ans.
Il fut aboli par le décret impérial du 22 fruc-
tidor, an XIII :

« A compter du 11 nivôse prochain, 1^{er} jan-
« vier 1806, le calendrier grégorien sera mis
« en usage dans tout l'Empire français ».

LE GÉNÉRAL RICHEPANSE

L'honneur d'avoir vu naître Antoine Richepanse appartient à la ville de Metz mais celui de l'avoir élevé appartient à l'armée française. Né le 25 mars 1770, fils d'un officier du régiment de cavalerie de Conti, il fut admis à la solde en 1774, c'est-à-dire à l'âge de quatre ans. Il fut donc, dès sa naissance, compté dans les rangs des soldats. La tente fut son berceau et les exercices militaires devinrent les jeux de son enfance. Il passa successivement par tous les grades et prit part aux premières campagnes de la Révolution.

Par une conduite distinguée, il parvint sous-lieutenant à vingt et un ans (1791), chef d'escadron en 1794, au combat d'Hénef, lors du passage de la Sieg, où il se distingua par sa bravoure et ses talents.

Le 16 prairial de la même année, à la bataille d'Altenkirchen, il fait des prodiges de valeur. A la tête du premier régiment de chasseurs il se précipite au milieu des escadrons ennemis et quoique blessé grièvement, son cheval tué sous lui, il force les Autrichiens à

battre en retraite, abandonnant le champ de bataille. Le général Kléber, pour récompenser son courage et son noble dévouement, l'élève provisoirement, sur le champ de bataille, au grade de général de brigadé. Dans son rapport au général Jourdan, Kléber ajouta à ses éloges ces mots remarquables : « Je pense, « mon cher camarade, que tu approuveras « cette nomination et que tu détermineras le « Gouvernement à la confirmer. J'y attache « un intérêt d'autant plus vif que ce paraît « être le vœu de tout le corps d'armée qui a « été témoin de ses actions brillantes ».

En cette qualité, il sert sous les ordres de Hoche, à l'armée de Sambre-et-Meuse et prend une part efficace à la victoire de Neuwied.

A Ockstadt, le 22 messidor, il seconde le général Ney. Il poursuit l'ennemi jusqu'à la nuit et enlève plusieurs pièces de canons.

Le 20 thermidor suivant, on le retrouve à l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau. Au moment où la cavalerie française se déployait dans la plaine près le village de Hirschheid, en présence de 40.000 Autrichiens et que, profitant de sa supériorité, la cavalerie ennemie essayait de déborder notre gauche et menaçait nos flancs, Richepanse, avec sa seule division, courut au-devant d'elle et le combat devint furieux, la mêlée considérable.

Chaque corps s'étant rallié à la voix de ses chefs, on se retrouva de nouveau en présence. Les deux partis se précipitèrent encore une fois l'un sur l'autre; le carnage fut horrible. La victoire couronna la cavalerie française. Dans une des charges, Richepanse avait reçu au bras un coup de sabre qui le contraignit de se retirer mais son exemple et sa grande intrépidité avaient assuré le succès.

En l'an V, quelques jours après le 18 fructidor, il fut inculpé par les membres du Conseil des Cinq Cents pour avoir fait marcher dans l'intérieur de la République quatre régiments de chasseurs à cheval de l'armée de Sambre-et-Meuse. Le Directoire justifia sa conduite en prouvant qu'il avait reçu du général Hoche un ordre pur et simple de se rendre à Brest, avec sa division, en passant par Chartres et Alençon.

Le 13 nivôse, an VIII, à l'affaire de Fossano, sa bravoure et ses qualités guerrières lui méritèrent le grade de général de division. Ce fut ensuite à l'armée du Rhin qu'il acheva sa belle réputation militaire. On sait quelle part de gloire il eut dans tous les combats livrés par cette armée victorieuse, qui deux fois se précipita sur la route de Vienne. C'est surtout à Hohenlinden que, par des preuves réitérées d'une grande intrépidité et d'un talent consommé qu'il acheva sa réputation et acquit un nom immortel.

A la suite de ces grands services, le premier Consul Bonaparte lui confia le commandement de l'armée expéditionnaire de la Guadeloupe. Il devait y trouver la mort, après s'être glorieusement acquitté de sa mission.

Le général de brigade, Jacques Nicolas Gobert, qui l'accompagna dans cette expédition, était un enfant de la Guadeloupe. Né à Basse-Terre le 1^{er} juin 1760, il est sous-lieutenant à l'École du Génie en 1780 et successivement lieutenant et Capitaine en 1792, aux armées du Nord et d'Ardenne. Puis, destitué comme ex-noble, il est rappelé par Bonaparte et nommé général de brigade. En cette qualité il fait la campagne d'Italie en 1800-1801 et participe à la reprise de la Guadeloupe, aux côtés de Richepanse. De retour en France, à la fin de 1802, pour y rétablir sa santé, il est nommé général de division et fait partie du corps d'armée qui capitula à Baylen (Espagne) le 22 juillet 1808.

Si la gloire des armes a un éclat qui éblouit et flatte l'amour-propre des guerriers, il en est une non moins solide et plus satisfaisante pour le cœur d'un homme naturellement sensible et généreux; c'est celle qui résulte de la prudence et de la fermeté, laquelle sait au besoin prévenir et arrêter les malheurs publics; et sans négliger l'autre, le général Go-

bert semble l'avoir préférée dans deux circonstances très importantes.

Au mois de brumaire an X (novembre 1801), il commandait à Bologne. Tout à coup une insurrection se manifeste, les habitants prennent les armes et secondés des paysans qui descendaient des montagnes des Apennins, la ville et les français qui y étaient, se trouvaient exposés à un danger imminent. Gobert parle aux rebelles et les exhorte à rentrer dans le devoir; ils méconnaissent sa voix. Alors il s'élançe au milieu d'eux, et relevant les armes des plus mutins, il les leur arrache. Cette action courageuse les contient et préserva la ville d'un massacre et d'un pillage général. Par les sages précautions qu'il prit, tout fut calmé sans effusion de sang.

A l'attaque de Dolé (Guadeloupe) le 3 prairial an X (25 mai 1802), les noirs révoltés avaient rassemblé dans une maison quatre-vingts femmes et enfants blancs qu'ils devaient faire sauter en cas de réussite de la part des troupes de la métropole. Gobert aperçoit un mouchoir blanc qui flotte d'une fenêtre en signe de détresse; il s'entoure du peu de braves qu'il avait, et il arrive assez à temps, malgré la mitraille des assassins, pour tuer le nègre qui allait mettre le feu aux poudres et faire sauter la maison. Les infortunés qu'elle contenait furent ainsi délivrés.

Gobert s'est trouvé à quatre batailles rangées, a assisté à trois sièges et a eu part à douze affaires extrêmement meurtrières où il a reçu des blessures honorables.

Il mourut prisonnier des Anglais.

* * *

Nous ne devons pas oublier les enseignements de l'histoire. Si l'Angleterre a pu maintenir sa prépondérance et créer sans cesse de nouveaux champs d'activité à son commerce dans le monde, c'est grâce à sa puissance maritime. Guillaume II, qui ambitionnait de rivaliser avec elle, l'avait fort bien compris et il s'écria un jour : « Notre avenir est sur mer ».

Dans le malaise qui étreint l'Europe, on parle constamment de paix, de désarmement, les conférences succèdent aux conférences mais chaque Nation tend à accroître ses forces militaires et les nuages s'amoncellent de plus en plus à l'horizon international. Il semble bien que la pluie de fer et de sang doive recommencer. L'Allemagne, redoutable malgré sa défaite, entretient l'esprit de revanche et de domination. Notre vieille ennemie, l'Angleterre, est aujourd'hui à nos côtés. C'est grâce à elle que nous avons possédé la maîtrise des mers pendant la Grande Guerre. Notre flotte n'a pas eu à montrer qu'elle était

toujours digne de ses grandes traditions, néanmoins nos marins, « les demoiselles aux pompons rouges », ceux de l'Yser et de Dixmude ont écrit de sublimes pages d'héroïsme qui resteront à jamais gravées en lettres d'or sur le fronton du Monument de l'Histoire. En cela, ils se sont montrés les dignes successeurs de leurs aïeux du siège de Sébastopol et du siège de Paris.

En 1870, sous la conduite de l'Amiral Baron de La Roncière Le Noury, les marins avaient déjà prouvé à la France que leur vaillance était au-dessus de toutes les vaillances, « orgueil de nos revers, consolation de nos désastres ». L'amiral de La Roncière, ne relevant que du général Trochu, Gouverneur de Paris, commandait l'ensemble des forts qui entourent la capitale. Au Bourget, le 21 décembre 1870, les marins sous ses ordres rivalisèrent d'ardeur et de vaillance, perdant la moitié de leur effectif et les deux tiers des officiers. Ils avaient fait une centaine de prisonniers. Aucun des forts qui leur avaient été confiés ne fut réduit de vive force par l'ennemi et c'est la capitulation de Paris qui entraîna leur reddition dont ils n'acceptèrent pas l'humiliation.

Dans la marine d'aujourd'hui la tradition de gloire se poursuit sans trêve. Après avoir fait gémir sous ses coups répétés la vieille

Europe, la France, vaincue en 1870, dut abandonner la lutte, mais relevant fièrement la tête, le front haut, ses fils nés du désastre, devenus des héros, ont su en 1914, venger les anciennes souillures. Dressés fièrement devant l'ennemi, ils ont porté très haut, de 1914 à 1918, le drapeau tricolore et fait retentir la gloire de nos armes dans toutes les parties du monde, jusqu'au plus lointain désert.

Dans la grande solitude africaine, sous un soleil de feu, au milieu des sables morts, voyez ces quelques braves qui bivouaquent autour d'un drapeau déployé! Ils n'ont pour tente qu'un grand pan de ciel ou pour horizon les bords du Niger. Comme les preux chevaliers d'autrefois qui, après avoir tourbillonné dans la bataille, poudrés, pomponnés, froissant d'un doigt leurs jabots de dentelles, allaient s'asseoir en rond autour du feu, sur des tambours, pour conter leurs amours, ces poilus chantent joyeusement des chansons de Maurice Chevalier ou de Mistinguett. Cette troupe infime, c'est la France qui passe, orgueilleuse, fière, puissante et le désert surpris la regarde passer. Ce drapeau, c'est l'emblème évocateur de toutes les merveilleuses épopées de notre histoire, c'est aussi celui du renouveau des grandes chevauchées. La Marne, Verdun valent bien Austerlitz, Wagram!

LA GUADELOUPE EN 1801

Après le coup d'Etat du 18 Brumaire, le Conseil des Anciens, uni à quelques membres des Cinq Cents, avait déféré le pouvoir exécutif à trois Consuls, Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducros. Ces trois Consuls étaient chargés de mettre fin à l'anarchie, de rétablir l'ordre, de pourvoir à la tranquillité intérieure et de procurer à l'extérieur une paix honorable et solide à la France.

Le Consulat qui succéda le 11 novembre donna tout le pouvoir à Bonaparte, avec le titre de Premier Consul, les deux autres Consuls, Cambacérés et Lebrun, étant plutôt des ministres que ses collègues.

De nos colonies des Antilles, nous ne possédions plus que la Guadeloupe. Victor Hughes avait su nous la conserver. C'était notre dernier appui dans l'archipel, mais, sans secours à espérer de la métropole, l'île était réduite à ses propres forces, continuellement menacée par les Anglais qui occupaient le groupe des Saintes. La défense de l'île avait été bien assurée par Hughes, ainsi qu'en fait foi un

rapport du capitaine général Lacrosse ¹ :

« La colonie, considérée sous le rapport
« militaire, présente un aspect formidable.
« Les côtes sont hérissées de batteries; la sur-
« veillance y est généralement bien exercée;
« les troupes sont parfaitement bien discipli-
« nées et ont une très bonne tenue. D'après la
« nouvelle organisation dont je viens de
« m'occuper, la force armée de la Colonie sera
« de 4.130 hommes, mais si les dangers néces-
« sitaient d'en augmenter le nombre, il serait
« essentiel que nous eussions de quoi les ar-
« mer. Je vous prie donc de me faire l'envoi
« de 6.000 fusils, aussitôt que vous en aurez
« l'occasion ».

Le contre-amiral Jean Raymond Lacrosse, avait été nommé Capitaine Général de la Guadeloupe le 17 pluviôse, an IX, pour remplacer les Agents Bacco, Jannet et Bressau, rappelés par un arrêté du 4 brumaire. Parti de Lorient sur la frégate *La Cornélie*, accompagnée par *La Cocarde*, avec 170 hommes des 30^e, 79^e et 82^e demi-brigades et 18 canoniers, il était parvenu à son poste le 9 prairial (28 mai). Les instructions qui devaient le diriger dans sa mission étaient si graves qu'il n'avait pas dissimulé au Ministre ses

1. Archives du Ministère des Colonies. *La Guadeloupe*, registre n^o 55.

craintes sur les dangers d'une commotion intérieure à la Guadeloupe ¹.

Avant son départ de Lorient, le 1^{er} floréal, an IX, il écrivit au Ministre, à bord de la *Cornélie* :

« Je serais effrayé de l'étendue comme de
« l'importance des obligations qu'elles m'im-
« posent si je n'étais soutenu par le vif senti-
« ment de mon zèle pour l'intérêt de la chose
« publique et de mon attachement au Gou-
« vernement qui me donne sa confiance. J'ai
« la persuasion intime que le Gouvernement
« croit à la générosité de mes principes et au
« désir que j'ai de faire chérir son autorité
« dans une colonie qu'il me charge de rendre
« heureuse et florissante ».

Vauban, plus d'un siècle auparavant, prévoyant la perte de nos possessions américaines ² avait préconisé le peuplement du Canada et de Saint-Domingue afin d'en faire
« deux grandes monarchies capables de ba-

1. Il s'agissait du rétablissement de l'esclavage. Après son expulsion de la Guadeloupe et l'insurrection de Delgrès, il écrivit au Ministre, de Roseau (Dominique) pour lui rappeler les craintes qu'il avait formulées. Rapport en date du 27 pluviôse, an X, *Archives du Ministère des Colonies*.

2. Il écrivait en 1699: « A la première guerre avec les Anglais et les Hollandais nous perdrons nos colonies et pour lors nous n'y reviendrons jamais ».

lancer un jour toutes celles d'Amérique » et il avait fondé dans ce but la Compagnie de Saint-Louis pour Saint-Domingue et la Compagnie du Castor pour le Canada, mais sa vision prophétique devait se réaliser. Le Canada, sous les coups répétés des Anglais, nous échappa et Saint-Domingue, où nous n'avions pu réunir « que de misérables sans chemise, des gens usés de vieillesse et de débauche »¹ resta aux noirs révoltés par la proclamation du retour à l'esclavage. Les mêmes raisons devaient provoquer à la Guadeloupe la révolte de Delgrès.

Dès son arrivée à la Guadeloupe, Lacrosse écrivit au ministre de la Marine et des Colonies:

*Palais de la Capitainerie générale,
le 18 messidor, an IX.*

CITOYEN MINISTRE,

« Le matin du 8 prairial, à neuf heures, « j'avais reconnu la Dominique, point où je « m'étais proposé d'atterrir. Je dirigeais ma « route pour passer au vent de Marie-Galante « lorsque, à quatre heures du soir, j'eus con- « naissance d'une voile sous la Désirade; « c'était une frégate qui, nous ayant égale-

1. De Gastines, lettre du 21 juillet 1698.

« ment aperçu, manœuvra pour venir nous
« reconnaître. Par les coups de canon qu'elle
« tira successivement j'avais lieu de croire
« qu'elle était en observation et que ces si-
« gnaux étaient adressés à quelque division.
« Je me déterminai alors à passer sous le vent
« de Marie-Galante et pour m'assurer des
« forces qui pourraient exister dans le bassin
« de la Guadeloupe, je fis de la voile et gagnai
« de l'avant. Cependant, la *Coarde*, restée de
« l'arrière, se trouvait serrée par l'ennemi qui
« la gagnait de vitesse. Il était nuit et par
« quelques coups de canon tirés de chasse et
« de retraite, je jugeai que les deux frégates
« s'approchaient. Ayant à craindre que la
« brise, qui était faible, ne diminuât au point
« de m'empêcher d'aller au secours de la *Co-*
« *carde*, dans le cas d'un engagement, j'arrivai
« et fis route pour la rallier. Il était neuf
« heures du soir et l'action commençait à de-
« venir sérieuse.

« Parvenu devant l'ennemi, je prends poste
« de son travers et lui lâche une bordée toute
« à la fois. Mon artillerie bien servie, je lui en
« lâche aussitôt une seconde qui lui cause un
« tel dommage qu'il force de voile et prend
« chasse. J'aurais pu l'engager mais ignorant
« absolument les forces qui pouvaient se trou-
« ver dans le bassin de la Guadeloupe ou envi-
« rons, ayant à craindre aussi que la canon-

« nade n'eut fait sortir des Saintes la division
« de cette station, je préférerais continuer ma
« route pour aller l'attaquer à Pointe-à-Pitre.
« Comme je l'avais prévu, une frégate fut
« aperçue vers minuit, sous les Saintes, cher-
« chant à s'élever au vent : le lendemain on
« en vit trois, accompagnées d'un vaisseau
« de 74, le *Léviathan*, et d'une forte corvette.
« J'ai appris quelques jours après que la fré-
« gate qui m'avait attaqué était *L'Andro-*
« *mède*, de 40 canons, et que le capitaine
« Bradby qui la commandait avait été tué,
« ainsi qu'une vingtaine d'hommes. Notre
« perte a été heureusement moindre puisque
« la *Cocarde* n'a eu à regretter que deux
« hommes tués et ne compte que cinq blessés
« qui sont guéris. La *Cornélie* n'a éprouvé
« aucune perte en hommes. »

Lacrosse avait été chaleureusement accueilli à la Guadeloupe, d'autant mieux qu'il avait fait arborer au grand mât de sa frégate un bonnet de la liberté et fait pousser à l'exaltation par son équipage le cri de « Liberté ou la Mort ». La population voyait en lui le représentant du gouvernement réparateur du Premier Consul. Bien entendu, il s'était gardé de faire connaître sa mission et, dans une proclamation publiée le lendemain de son arrivée, il avait au contraire rassuré les hommes de couleur, inquiets sur les appréhen-

sions que l'on conservait d'un retour vers le passé. Il faisait de belles promesses pour s'attirer toutes les sympathies. Malheureusement ses actes ne devaient pas rester conformes avec ses paroles. Sans ménagements il sappe et renverse. La situation était pour lui très difficile, on peut même dire inextricable, mais dans un moment où les esprits étaient encore flottants et indécis il prit la détermination d'agir avec trop de rapidité et de sévérité.

Sous prétexte d'un complot contre le Gouvernement, il lance une proclamation déclarant « la tranquillité de la Colonie menacée « par quelques hommes à qui tout convient « excepté le bon ordre, s'agitant pour rester « encore dans un pays qu'ils ont trop long- « temps influencé de leur esprit inquiet ».

La rumeur se répand qu'il veut expulser en masse les hommes de couleur. Ceux-ci se préparent à résister. Des réunions secrètes ont lieu chez les leaders les plus influents, les esprits s'échauffent et l'inquiétude devient générale.

Lacrosse qui est au courant de ce qui se passe décide de frapper un grand coup. Il fait arrêter et traduire pour haute trahison devant un Conseil de guerre quinze individus, parmi lesquels des officiers de couleur qui avaient brillamment servi contre les Anglais,

sous les ordres des généraux Boudet et Pélardy, de braves négociants et des pères de famille jouissant de l'estime publique. Il y avait, aussi « un jeune homme, un artiste, doué des mœurs les plus douces et d'une espérance à cultiver ». Le masque est jeté. A la fin d'un repas, il prononce ces paroles malheureuses : « En révolution tout est « permis. O patriotes, armez une de vos « mains d'un poignard, l'autre d'une torche « et marchez..... Point de grâce aux modérés « surtout, que le fer et le feu fassent une juste « raison de tous les obstacles qui se présen- « teront devant vous ». C'était prêcher le délire des fureurs, l'extravagance de l'exaspération.

Le premier Consul avait pourtant proclamé « qu'il était temps de jouir des bien- « faits de la révolution, qu'il ne fallait pas « que le prix de tant de sang versé pour la « Liberté fut perdu; qu'il fallait oublier les « déchirements que la Révolution avait cau- « sés, les torts que chacun pourrait avoir eu, etc..... »

Le chef de bataillon Cottin qui s'était distingué à Sainte-Lucie, déclaré suspect, est déporté avec d'autres hommes de couleur considérés comme très dangereux. Ils sont embarqués sur la goélette *Les deux Amis*, disposée en prison.

Convaincu qu'il a ainsi maîtrisé la population, Lacrosse au Ministre le 14 fructidor, an IX :¹.

« Des avis sûrs, m'apprennent dans ce moment que dans les îles anglaises qui nous environnent, on répand le bruit qu'une insurrection des hommes de couleur et des noirs a compromis la sûreté publique et que nous sommes ici dans un désordre et une confusion que de pareils événements entraînent toujours après eux; ne croyez absolument rien de tous ces rapports; nous sommes ici dans une tranquillité profonde et la Colonie continue d'être dans un état de prospérité croissante ».

Lacrosse trompait le Ministre. Contrairement à ce qu'il écrivait, une vive effervescence s'était emparée des habitants et l'insurrection annoncée par les Anglais devait éclater. Elle aurait même déjà éclatée sans l'intervention du général Paris et du colonel Pélage.

Le général Paris, dont nous avons parlé dans notre ouvrage *Victor Hughes le Conventionnel*, était encore dans la colonie mais remplacé par le général Bethencourt. Le colonel Magloire Pélage, homme de couleur né dans l'esclavage au Lamentin, Marti-

1. *Archives des Colonies*, vol. 426.

nique, en 1766, avait essayé de bonne heure à acheter sa liberté mais, comme il était bon ouvrier maçon, sa maîtresse ne consentit jamais à l'affranchir. Appelé par Rochambeau à faire partie des milices coloniales, il fut incorporé comme fusillier, au 1^{er} bataillon des Chasseurs, en février 1793. Sergent le 1^{er} avril 1793, il se distingue à l'assaut du morne Verpré, où il est blessé et nommé pour ce fait lieutenant sur le champ de bataille, (12 octobre 1793). Rochambeau, dans son journal du blocus et du siège de la Martinique parle de lui avec éloge. Fait prisonnier lors de la capitulation de Rochambeau, le 25 mars 1794, il est envoyé à Saint-Malo par les Anglais.

Nommé capitaine de Grenadiers, dans le bataillon des Antilles (30 vendémiaire, an III), il est alors envoyé à Sainte-Lucie où il se distingue tout particulièrement. Sa conduite intrépide lui vaut les épauettes de chef de bataillon (15 messidor, an III). Blessé très grièvement ¹ et fait une seconde fois prisonnier par les Anglais, lors de la reddition de l'île, il est conduit à Portsmouth, en Angleterre, où il reste en captivité dix-huit mois. Echangé, il rentre en France et sert à Fécamp puis à Morlaix. Le 7 fructidor, an VII, il reçoit le brevet de chef de brigade

1. Il resta estropié du bras gauche.

pour accompagner Jeannet comme aide de camp et retourne aux Antilles.

Il se maria à Pointe-à-Pitre, le 1^{er} brumaire (23 octobre 1801) avec une de ses compatriotes, la citoyenne Mantet, née à Fort Royal, Martinique.

*
* *

Le 18 thermidor, an X, le général Béthencourt, qui avait succédé au général Paris et s'inspirait des conseils de ce dernier, est enlevé par la fièvre jaune ¹; cette perte va avoir des conséquences malheureuses. Selon les règles établies, le commandement doit passer au plus haut gradé, c'est-à-dire le colonel Pélage, mais il est homme de couleur et Lacrosse n'entend pas lui confier ces hautes fonctions. Le 19 thermidor, il prend un arrêté par lequel il réunit à son autorité le titre de « Commandant en chef de la force armée ». Des protestations s'élèvent dans la Colonie, des bruits sinistres circulent et la garde nationale, composée de jeunes conscrits, croit devoir manifester. Lacrosse fait arrêter plus de cinquante hommes de couleur

1. Inhumé tout d'abord sur le Morne de la Victoire ses restes furent plus tard transférés dans le fort « Fleur d'Épée », à côté de ceux du colonel Daniau, mais on n'en trouve plus les traces.

qui sont traduits le 14 vendémiaire devant un Conseil de guerre qui se montre impitoyable. Un mulâtre de 23 ans est condamné à mort et fusillé immédiatement, trois autres sont condamnés à dix, un à cinq et un à deux ans de fer. La garde nationale est dissoute.

Lacrosse écrit au Ministre:

« Une tentative d'insurrection ayant eu
« lieu après la mort du général Béthencourt,
« des conscrits sous les armes ayant proféré
« des propos séditieux, j'ai cru devoir casser
« la municipalité et mettre la ville en état de
« siège. Tous les militaires coupables ont été
« traduits devant un Conseil militaire. Trois
« ont été condamnés à dix ans de fer (il ne
« parle pas du condamné à mort), un second
« à cinq ans et le troisième à deux. La com-
« pagnie dont ils faisaient partie a été dis-
« soute et ceux qui avaient trempé dans
« l'insurrection incorporés dans la compagnie
« des sapeurs où le travail est dur et pé-
« nible ».

« Seuls, des hommes de couleur ont par-
« ticipé à ce complot, 25 d'entre eux, consi-
« dérés comme très dangereux ont été arrêtés
« et traduits devant un Conseil de guerre.
« Cet exemple a suffi pour rétablir l'ordre ».

Lacrosse se trompait, l'ordre n'était pas rétabli, tout au contraire la révolte mûrissait. Il était certainement dangereux, parmi une

population composée en grande partie de gens de couleur, de vouloir anéantir brutalement tout ce que la Révolution avait consacré, remplacer par la force les libertés acquises et imposer d'autorité les idées et les maximes nouvelles.

Le 29 vendémiaire, an X (21 octobre 1801) la révolte éclata. Dans les campagnes on bat la générale, de tous les environs des groupes armés se dirigent vers la ville. Le chef de brigade Pélage, commandant à Pointe-à-Pitre tout l'arrondissement de la Grande Terre, est mandé auprès du chef d'Etat-Major Souliers qu'il trouve en compagnie du Commissaire du Gouvernement, tous les deux extrêmement agités. Il apprend qu'une conspiration a été découverte contre le Capitaine Général, que le capitaine Gédéon et plusieurs de ses camarades ont été déjà arrêtés et qu'on était à la poursuite du capitaine Ignace. Pélage lui-même est considéré suspect. Souliers lui montre une liste de personnes, toutes de couleur, destinées à la déportation.

A ce moment on entend crier dans la rue « aux armes, au feu ». Pélage veut sortir, il est menacé de mort. Néanmoins, profitant de l'affolement général, il réussit à se sauver et court au fort de la Victoire où il trouve les troupes de couleur en pleine insurrection, ayant à leur tête le capitaine Ignace.

Au milieu de cette terrible agitation, Pélage réussit à calmer les esprits. On veut la tête du major Souliers, il parvient à le soustraire à la fureur des troupes. Puis, se rendant à la Mairie, il convoque une assemblée de notables qui, après de violentes discussions, rédige le procès-verbal suivant, que nous croyons devoir publier *in-extenso*, car Pélage doit être lavé des traces de soupçon et de prévention qui pesèrent sur lui. Il resta toujours fidèle au Gouvernement qui lui avait donné son épée et son vœu de soldat fut de maintenir dans l'ordre et la discipline les troupes qui menaçaient les blancs d'un horrible massacre.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
CITOYENS DU PORT DE LA LIBERTÉ,
CONVOQUÉE PAR LE CITOYEN PÉLAGE,
CHEF DE BRIGADE, COMMANDANT L'AR-
RONDISSEMENT DE LA GRANDE-TERRÉ.

Aujourd'hui 29 vendémiaire, an X de la République Française, une et indivisible, cinq heures de relevée.

Les citoyens soussignés, résidant au Port de la Liberté, s'étant réunis en la maison commune de cette cité, sur l'invitation qui leur en a été faite par l'ordre du citoyen Pélage,

chef de brigade, commandant de l'arrondissement de la Grande Terre, y étant rassemblés en très grand nombre, le dit citoyen Pélage s'y est rendu, et ayant pris la parole a dit : que le matin de ce jour, il a reçu une invitation du citoyen Souliers, chef de l'Etat-Major, de se rendre chez lui; qu'y ayant déféré, il a trouvé le citoyen Souliers promenant dans sa chambre, et le citoyen Regis-Leblanc, commissaire du Gouvernement, occupé à écrire une liste de personnes désignées pour être arrêtées; cette liste composée entre autres des noms ci-après :

Augier, Gédéon, Lecœur, Ignace, Caillou, Escadillas, Lebreton, Danois, Monroux, Vilette, Creugnier, Troquereau.

Que le citoyen Souliers lui a dit, qu'il venait de découvrir un complot formé d'arrêter le général Lacrosse; que lui ayant demandé qui le lui avait dénoncé, le citoyen Souliers lui a répondu que c'était le citoyen Augier; qu'au même instant il a aperçu dans une chambre à côté trois citoyens, du nombre desquels étaient les citoyens Lecœur et Augier, et qu'ayant entendu un détachement qui arrivait à la porte en criant « Aux armes », il a demandé au citoyen Souliers ce que c'était; qu'aussitôt ce citoyen déguenant son sabre, lui en a présenté la pointe sur l'estomac, en lui disant, « Vous êtes mon prison-

nier »; qu'il a détourné le coup et s'est jeté dans la rue; qu'aussitôt les militaires qui se trouvaient à la porte ont crié de nouveau « aux armes »; que ce cri s'est dans un instant répandu dans toute la ville; que craignant les plus grands désordres, il s'est rendu au fort de la Victoire, en criant à tous les militaires qu'il rencontrait de l'y suivre; qu'aussitôt une grande partie des troupes est arrivée par détachement; que peu d'instants après, on est venu lui annoncer que diverses arrestations venaient d'être faites par les militaires de leur propre mouvement; qu'à cette nouvelle, il s'est empressé de se rendre en ville pour ramener la tranquillité et donner protection aux citoyens qui en auraient besoin; que rendu dans la rue de la Révolution, il a rencontré la garde nationale d'un côté, plus loin la compagnie des dragons bourgeois, et devant la maison occupée par le citoyen Souliers, un détachement de chasseurs. Que voyant ce détachement prêt à faire feu, il s'est jeté en avant pour le contenir; mais qu'alors le citoyen Souliers ayant paru, ces militaires se sont jetés sur le dit citoyen Souliers et l'ont arrêté; que regardant comme impossible de l'arracher de leurs mains, il lui a conseillé, pour sa propre sûreté, de se laisser conduire au fort; qu'ensuite il a pris différentes mesures pour faire

renaître le calme, et qu'il a eu le bonheur d'y réussir.

Après ce narré, le citoyen Pélage ayant démontré les meilleures intentions, et ayant manifesté le plus ardent désir de maintenir de tout son pouvoir le bon ordre et la sûreté dans son arrondissement, a proposé aux citoyens réunis de nommer trois personnes pour concourir et correspondre de concert avec lui, tant auprès du Capitaine Général, qu'auprès des autorités constituées de la Grande Terre et de la Guadeloupe, afin de prendre les mesures pour éviter désormais les sujets qui pourraient troubler le bon ordre dans la colonie.

La proposition du citoyen Pélage ayant été unanimement acceptée, et ayant été proposé comment la nomination serait faite, il a été décidé qu'elle le serait par le bureau et ayant déposé son scrutin, le dépouillement en a été fait : il en est résulté qu'à la grande majorité les citoyens Courtois, Frasans et Danois ont été nommés pour former le Conseil du citoyen Pélage, Commandant provisoire, et les citoyens Delort et Pénicault pour secrétaires; mais sur le refus du citoyen Courtois, pour cause de maladie, le citoyen Delort a été nommé pour le remplacer; et ont tous les délibérans signé le présent procès-verbal, et se sont séparés aux cris répétés

de Vive la République! Vive le Premier Consul!

Fait et clos les dits jour, mois et an que dessus.
 Signé au registre : Besnié, Victor Bernard, J.-B. Corot, Raphel, Mérantier père, Savigny aîné, Lafaurette, Beauveau, Naar, Lafontaine, Descadillas, Caillou, Pépin, Guillaume Gautier, Charles Lamey, Déternoz, Revest fils, Bideau, Cleramboust, Ponsard, Dugard-Ducharmoy, Farrat, Aufren, Maguelonne, J.-B. Julien, Larrieu, Ricard, Lainé, Daburet, Anquetin, Landeville, Lassarade, Pierre Durand, Deustagle, Bonneville, Jean Domer, Litté, Saint-Julien Laclémendière, Cravignac, Pohl, J.-B. Béguin neveu, Basean, Pascal, Jean-François Lasonde, Jean-Pierre, Léon Décidé, Pierre Jovina, Durand, Lafond, Nicolas Bontais, Louis Lambert, Macillier, P.-C. Ginet, Roux, Guitton, Richard, Laurent Lacroix, M. Moscoso, Gibert cadet, Ameline aîné, Constant jeune, Moyse, Hismael, Gravier, J.-B. Viry, Richard, M. André, A. Fuet, J.-H. Revest, Béguin, Gampert, Mathei, Revest, Pouilhau Lasale, Deschamps, P. Nicomède, Labory, Louis Papin, Remy Dufond, Joseph fils, Nicolle, Galas, Saint-Omer, Maupin, Liot, Darboussier père, H. Baugin, François Durand, Villette, Prayssas, Pons-Martin, Prignac, Cézard, Duchaine, Fify Maupertuis, Babut, Etienne Rabotteau, Tabanon, Chavonef, Béziad, P. Monroux, Deville, Houssemaine, Ignace Luzignan, David, Antoine Baupin, Passicouset, Dupré, Merlande fils, Cardelle, J. Deyme, Plagnié, Victor Cluzelle, Magne, An-

drieux, L. Dumé, Bastard, Lebel, Pédeluqué, P. Guercy, Toussaint Montanary, T. Benet, Roger aîné, François Roulland, A. Cougouilhe, H. Collin, Michel Saint-Martin, Guercy aîné, Ducoudray, Darnalle, J. Baptiste, Bogin, Begorrat, Bernard, Vigne, Dupont, Chambal, Pierre Merlande, Laignoux, Caffé, Elie Gressy, Augustin Ollivier, Duffléau, Augustin, Jean-Baptiste Sarge ton aîné, Lonu, Descures, Gireaud, Féburé, Dubois, Chalbaud, Robillard, Barreau jeune, Periard, Caussade, Jacques Surdeval, Laurent Lacoste, Saint-Martin, Rigaud, Berdun, A. Empis, Dano cadet, Baugin aîné, Baboul, Virginy, Merlan e, P. Chaix, Agnès, Duvivier, Daguin, Jacques Balguery, M. Bertrand, Chaix, François Fabre, Benoît, Magirus, Descombes, Ardisson, Deutsche, Arnaud, Guilloury, Dihins, Bardeur, Pierre Daguerre, Blanc, Binet, J. Dupuy, Bédé, R. Alexandre, Bart, Bidard, Légier, Dancy, Gonon, Gibert aîné, Broussard, Lacraste, A. Milon, Labat, C. Deshellis, Fraissé, Lombard, Lervient, Malve, Thaure, Grassie, Louis, Diturbide, Courtois, Noirtin, Lauzin, Eydieux, Pierre Saint-Gassiès, Boudin, A. Gandelat, Faure, Mauny, Bouix, Roger, Jean-Baptiste, Joseph Lagrozillière, P. Doutin, Venant, Bellefond, Scapin, Laporte aîné, Marie Borisseau, Michel Langlais, P. Caperre, G. Pernon, Jean Poulanie, Saint-Eloy, Hypolite Frasans, Delort, Pénicault, Danois ¹.

1. Frasans (Hypolite) était avoué; Danois, négociant; Delort, médecin et Perricault, notaire; Come Corneille, notaire et propriétaire.

Comme il avait été décidé, ce procès-verbal est adressé au Capitaine Général, à Basse Terre, par Pélage qui l'accompagne de la lettre suivante :

*Port de la Liberté,
le 30 vendémiaire, an X.*

MAGLOIRE PÉLAGE, CHEF DE BRIGADE,
COMMANDANT L'ARRONDISSEMENT DE LA
GRANDE TERRE, ET LES COMMISSAIRES
CIVILS PROVISOIRES,

AU

CONTRE-AMIRAL LACROSSE, CAPITAINE
GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE ET DÉPEN-
DANCES.

GÉNÉRAL,

Nous avons l'honneur de vous adresser le procès-verbal de l'Assemblée d'un très grand nombre des citoyens, tenue le jour d'hier à la municipalité.

Vous verrez, Général, dans l'exposé des divers événements qui ont eu lieu en cette journée, que si la tranquillité publique a été troublée, si la force armée, surprise et agitée par l'arrestation inattendue de quelques-uns de ses officiers et du chef qui la commande, cédant à son mécontentement l'a fait éclater contre ceux qui en ont été les auteurs; elle

s'est bientôt ralliée à la voix de son chef et a fait cesser les craintes.

Général, organes de nos concitoyens, chargés par eux de vous rendre compte de leurs soumissions sans bornes au gouvernement et des dispositions de la force armée, nous nous hâtons de remplir ce devoir important.

La force armée croit que votre religion a été trompée, que des rapports mensongers et perfides ont pu seuls exciter votre sévérité contre ceux qu'elle a secourus.

Le Commandant d'arrondissement a protesté, au milieu de tous les citoyens réunis à la municipalité, que le vœu du soldat, le sien et celui des officiers qui sont sous ses ordres, est de rester soumis à votre autorité, d'être à jamais fidèles au gouvernement auquel ils ont fait le serment d'obéir.

Que si vous avez été prévenu contre eux, s'il est vrai (ce qu'ils ne sauraient croire) que les ordres dont ils ont failli être victimes soient émanés de vous, ils demandent la justice d'être entendus; ils porteront dans votre âme la conviction de leur innocence; ils ne laisseront aucune trace des soupçons et des préventions dirigés contre eux.

Général, vous pouvez conserver des enfants à la mère patrie; appelez auprès de vous des militaires interprètes de leurs camarades; qu'ils partent, et rapportent à nos

familles éplorées la consolation et la paix! Nous vous en supplions au nom de la colonie entière, de qui le sort doit dépendre des événements.

Salut et respect,

Signé : PÉLAGE, HYPOLITE FRASANS,
DANOIS, DELORT, et PÉNICault,
secrétaire adjoint.

Deux députés, MM. Courtois et Mey, désignés pour porter au général le procès-verbal et la lettre, partent immédiatement pour la Basse-Terre. Lacrosse avait été déjà informé de tout ce qui s'était passé à la Pointe-à-Pitre. Après avoir pris un arrêté déclarant Pélage hors la loi, ainsi que tous ceux qui serviraient sous ses ordres, il avait quitté le chef-lieu à la tête de 800 hommes d'infanterie, de la garde nationale et de plusieurs pièces de campagne.

La rencontre eut lieu à Capesterre. Malgré les termes respectueux de la lettre de Pélage, Lacrosse ne veut reconnaître en lui qu'un rebelle. Il déclare vouloir châtier sa conduite et donner un exemple aux autres hommes de couleur. Consternés, les députés exposent au général la situation déplorable de leur ville, l'extravagante conduite du chef d'Etat-Major Souliers, la surexcitation qui règne dans la population et leur désir de le voir

revenir sur ses décisions et surtout ses préventions contre Pélage. Ils déclarent que l'approche des troupes, avec cet imposant attirail de guerre, serait considérée par les troupes de couleur comme une provocation et supplient le général d'accepter tout d'abord une entrevue avec Pélage.

Lacrosse qui ne pense qu'à sa mission, qui sait que tôt ou tard, il faudra arriver au choc, agit avec préméditation. Il ne veut rien entendre, il refuse d'arrêter sa marche sur Pointe-à-Pitre et menace de faire arrêter les députés. Enfin, il décide d'avancer jusqu'à Petit-Bourg et invite Pélage à y venir conférer avec lui. En effet, il continue sa route et va établir son camp à Berville et Saint-Jean, postes que les Anglais avaient établis alors qu'ils luttèrent contre Victor Hughes.

Parvenu à Petit-Bourg il envoie à tous les Commissaires du Gouvernement l'ordre suivant :

*Quartier général du Petit-Bourg
le 30 vendémiaire an X.*

« Ordonnons à tous les Commissaires du Gouvernement de rassembler sur-le-champ la force armée, et par l'exhibition du présent ordre de la tenir prête à marcher à la première réquisition contre une poignée de fac-

tieux réunis au fort de la Liberté, qui méconnaissent l'autorité du gouvernement et des Consuls de la République, et qui ont osé proclamer Pélage chef de la colonie.

« Défendons de reconnaître, aucune autre autorité que celle que je représente, déclarant rebelle et traître à la patrie tout homme qui ne s'y ralliera pas. En conséquence, le traître Pélage est mis hors la loi; ordre à tout homme de lui courir sus; ordonnons de plus que tout homme qui obéira, en quelque chose que ce soit, au traître Pélage, encourra la même peine. »

Cet ordre ne s'explique que par la volonté du général de dompter définitivement les aspirations des hommes de couleur, en employant au besoin la ruse, puisque le lendemain, 1^{er} brumaire, à dix heures du soir, il écrit à Pélage auquel il a déjà fait connaître par les députés qu'il n'avait « que de bons témoignages à donner de sa conduite » :

AU CITOYEN PÉLAGE,
COMMANDANT L'ARRONDISSEMENT
DE LA GRANDE TERRE :

Votre lettre m'est parvenue, citoyen commandant, un peu trop tard pour que je puisse me rendre au vœu des habitants du

port de la Liberté. Je serai demain, à dix heures du matin au plus tard, accompagné de six aides de camp, au passage de la Rivière Salée où vous voudrez bien vous rendre pour conférer sur la situation de la colonie. Je suis plus que jamais convaincu de votre dévouement au gouvernement consulaire. »

Signé : LACROSSE.

Son idée était d'arrêter Pélage, une fois celui-ci en sa présence, mais lorsqu'il connut exactement l'exaltation qui régnait dans la ville il n'osa pas exécuter son projet.

Entre temps, les esprits étaient fort excités et une extrême agitation se manifestait parmi les troupes de couleur à la Pointe-à-Pitre. On avait appris la marche sur la ville; des fuyards avaient rapporté que le général faisait arrêter tous les hommes de couleur pour les déporter; que Pélage allait être fusillé. L'exaspération était à son comble.

Pélage, décidé malgré tout à maintenir l'ordre et à arrêter toute effusion de sang, fait de grands efforts pour calmer la population mais les officiers de couleur, sous ses ordres, ne l'écoutent plus et poussent leurs hommes à la révolte. La rumeur circule que Lacrosse veut rétablir l'esclavage et ceux qui répandent cette nouvelle ne se trompaient

pas puisque, un an plus tard, par un arrêté, le 16 frimaire an XI, Bonaparte, influencé dit-on par Joséphine, devait annuler le décret du 4 février 1794 admettant tous les hommes de couleur à l'exercice des droits de citoyens français.

Excités par Ignace, Noël, Corbet et Codou, les soldats noirs veulent marcher contre Lacrosse.

Le 23 octobre, vers midi, une compagnie de grenadiers se présente en armes à la porte de Pélage et l'officier qui la commande le prévient qu'il est chargé de le conduire au fort où les officiers tiennent un Conseil. Était-ce son arrestation? Malgré les supplications de sa famille il s'y rend et est accueilli par des acclamations et des cris de joie. Les officiers lui annoncent qu'ils le proclament Général en Chef de l'armée de la Guadeloupe. Pélage comprend le piège. Il parlemente longuement, enfin, pour gagner du temps, il accepte le commandement des troupes mais refuse un autre grade que celui de général de brigade, titre qu'il a reçu de la Métropole dont il entend respecter les ordres. Il ajoute que, dès que l'ordre sera rétabli, comme il l'espérait, il remettra son commandement au Capitaine général, Gouverneur de l'île. C'était éviter la guerre civile tout en ne se rendant pas complice des révoltés.

En quittant le fort, Pélage s'empresse d'écrire une seconde lettre au général Lacrosse, affirmant de nouveau son respect et son dévouement, lui exposant que la situation devenait critique et l'engageant à venir immédiatement à la Pointe-à-Pitre pour éviter une catastrophe.

Deux nouveaux députés sont chargés, dans la matinée du 23 octobre d'aller la porter à Petit-Bourg et d'exposer la situation au général. Lacrosse qui craint de se rendre seul à la Pointe-à-Pitre maintient tout d'abord sa décision de rencontrer Pélage au passage de la Rivière Salée, puis il hésite et enfin invite les habitants à lui envoyer une délégation qu'il recevra en mer, « à une égale distance du Petit-Bourg et du port de la Liberté, hors de portée de canon ».

Le lendemain, avec trois aides de camp, Lacrosse s'embarque sur une pirogue pour aller au rendez-vous tandis qu'une vingtaine de notables de la ville, conduits par le capitaine Gédéon et deux autres officiers restés fidèles à Pélage font de même. Un sieur Lombard, père de famille riche et estimé, perclu de douleurs et gardant le lit depuis des années, faisait partie de cette délégation. Il s'était fait porter dans un fauteuil jusqu'au bord de mer.

Les délégués abordent le général avec le

plus grand respect et, les larmes aux yeux, le conjurent d'oublier le passé, de se rendre à la Pointe-à-Pitre où il sera reçu avec tous les honneurs dus à son rang et d'accorder un pardon généreux afin de rétablir l'ordre et la discipline. Lacrosse finit par accepter et fait diriger son embarcation sur la ville. Toute la population était massée sur les quais attendant le résultat de l'entrevue. Une double haie de baïonnettes bordait le rivage. Lacrosse débarque, il est acclamé par tous; il harangue la foule mais malheureusement ses premières paroles sont des paroles de reproche. Il promet d'être bienveillant mais, croyant dominer la situation, il exige la démission de Pélage et de tous les officiers de couleur, menaçant de punir les coupables suivant la rigueur des lois. Il veut une soumission aveugle à ses ordres.

C'était commettre une grave imprudence. Ses mots irritent tout le monde ¹. On comprend que toutes les voies de conciliation ont échoué.

Lacrosse se rend ensuite à la Municipalité. Il est à peine rentré dans la salle du Conseil que des chasseurs noirs, commandés par le lieutenant Codou, y enfoncent les portes, brisent les balustrades et avancent, baïon-

1. Mémoires du citoyen Saint-Pierre.

nettes au canon, en criant : « Nous voulons vivre libre ou mourir ». Les officiers municipaux sont bousculés, la vie du général est en danger. Pélage le couvre de son corps, il reçoit au-dessus du sourcil gauche un coup de baïonnette. Le sang qui coule abondamment arrête la furie des assaillants, Pélage en profite pour sauver le général en le faisant monter dans une chambre au-dessus de la salle du Conseil.

Le calme se rétablit, grâce aux efforts de Pélage. Lacrosse reconnaît, un peu tard, la nécessité de se plier aux événements. Il demande à Pélage d'aller au fort et de ramener les troupes à la raison. Ce dernier est à peine parti pour exécuter cette mission que le capitaine Ignace envahit la chambre où se trouvait le général, avec son aide de camp Delgrès ¹ et nombre des fonctionnaires publics. Il l'oblige à le suivre au fort.

Pélage, voyant arriver son chef, fait battre aux champs et présenter les armes. Il ne soupçonne pas les intentions d'Ignace. Il offre au général de faire l'inspection des troupes. Celui-ci n'a pas fait vingt pas que des cris violents éclatent : « A bas Lacrosse. Vive la liberté. Vivre libre ou mourir ». Les

1. Delgrès était arrivé dans la colonie avec l'agent Bacco. Chef de bataillon, Lacrosse en avait fait son aide-de-camp.

soldats rompent les rangs, se précipitent vers le général. Ils ont à leur tête le féroce Ignace qui parvient à l'empoigner et le pousser dans la salle de discipline où il va tomber sur un banc. Ignace ferme la porte, met la clef dans sa poche et dit : « Personne autre que moi n'entrera dans cette prison ».

La révolte est accomplie. Pendant quatorze jours le général reste détenu dans sa prison, entendant sans cesse les murmures de mort proférés par ses geôliers. Ignace veut le faire juger militairement et passer par les armes. Pélage, quoique son autorité ait beaucoup diminué, réussit à obtenir des révoltés que Lacrosse sera épargné, qu'il n'y aura pas d'effusion de sang et qu'il sera simplement renvoyé en France.

Une occasion étant favorable, il l'embarque, le 16 brumaire (7 novembre), dans la nuit, sur un navire danois se rendant à Copenhague, avec le préfet Lescalier et le commissaire de justice Coster. Au moment de se séparer de son libérateur, Lacrosse aurait reconnu ses erreurs et serrer affectueusement la main à celui qui lui avait sauvé la vie. Cette assertion est démentie par les documents officiels, car dans tous les rapports adressés de la Dominique au Ministre, il ne cesse de le désigner comme chef responsable de la révolte, président du Conseil usurpateur.

Voici d'ailleurs la liste des personnes suspectes, établie par Lacrosse et transmise au Ministre de la Marine et des Colonies :

MAGLOIRE PÉLAGE. — Mulâtre, commandant l'arrondissement de la Grande-Terre, chef des rebelles, président du conseil usurpateur.

DELGRESSE. — Chef de bataillon, aide de camp du Capitaine Général jusqu'au moment de sa détention. Mulâtre, 35 ans, natif de la Martinique. Sans fortune, sans esprit. A accepté de Pélage le commandement de la place de la Basse-Terre. Très dangereux.

IGNACE. — Chef de bataillon, promu par Pélage. Son conseiller intime. Mulâtre, 32 ans, sans fortune, sans esprit. Homme féroce et sanguinaire, l'un des plus chauds partisans et des principaux instruments de l'insurrection. A voulu faire assassiner le Capitaine Général.

MONROUX. — Blanc, 40 ans, marié avec une blanche. Locataire de grandes propriétés. Capitaine de port à la Pointe-à-Pitre, destitué par le capitaine général, le 16 messidor an IX, est réintégré par les rebelles. Un des principaux auteurs de la journée du 29 vendémiaire ¹. A dit qu'il armerait à lui seul 6.000 nègres. Est devenu fort riche depuis la Révolution. Dangereux.

1. Embarquement du général Desfourneaux.

PIAUD. — Blanc. Accusateur public près la Commission révolutionnaire établie par Hughes; couvert de tous les crimes; ci-devant secrétaire du général Paris, secrétaire général du Conseil provisoire; rédacteur du *Précis*. A aussi participé à l'embarquement du général Desfourneaux.

FRAZANS. — Blanc, 40 ans. Homme de loi, commissaire civil provisoire à l'époque de l'embarquement de Desfourneaux. Depuis, membre du Conseil de Pélage.

CAILLOU. — Créole mulâtre, 36 ans, Capitaine d'Infanterie, marié à une blanche. Peu de fortune, très coquain. Fait chef de bataillon par les rebelles.

AUGIER. — Blanc, 36 ans, non marié. Sergeant-major. Secrétaire de Pélage, puis aide de camp. A provoqué la troupe à l'assassinat du capitaine général, prenant la parole pour haranguer le peuple et les autorités assemblés à la maison commune.

LE CŒUR. — Blanc, 40 ans. Ancien capitaine d'Infanterie. Conseiller particulier de Pélage.

DARBOUSSIER FILS. — Blanc créole, 40 ans. Président du Tribunal civil. Très riche, beau-frère du général Boudet. Marié, élevé en France. Sa femme est créole. Scélérat par caractère, chef de tous les désordres et très dangereux. Rédacteur du libelle intitulé

Précis, etc. A aussi participé à l'embarquement du général Desfourneaux.

LA JAILLE. — Blanc créole, 32 ans. Capitaine d'infanterie, sans fortune, sans esprit, aide de camp de Pélage.

DUPRÉ. — Blanc, 40 ans. Secrétaire du département. Sans fortune, de l'esprit. Extraordinairement dangereux, brûlant du désir d'arriver en France pour assassiner Bonaparte.

LE SAGE. — Blanc, 38 ans. Capitaine de génie. Neveu de Monroux. De l'esprit, peu fortuné. Marié à une blanche. A participé à la journée du 29 vendémiaire.

VILETTE. — Blanc. Provoque au désordre. A inventé des supplices pour les malheureux qui chercheraient à s'évader. A participé aux événements du 29 vendémiaire.

SAVIGNY. — Blanc, 45 ans, célibataire. Ex membre du Tribunal révolutionnaire de Rochefort. A provoqué l'assassinat des fonctionnaires publics et des officiers qui ont été incarcérés dans la journée du 29. Possède beaucoup d'or. Il est depuis sept ans dans la colonie.

NICOLLE. — Blanc, 60 ans, marchand. Célibataire. Anarchiste et provocateur au désordre. Peu fortuné. Depuis longtemps dans la colonie.

BUFFARDIN. — Blanc, 45 ans, journaliste-

libraire. Anarchiste prononcé. Ambitieux et assez fou pour avoir travaillé sourdement à se faire nommer par les nègres Préfet colonial. Depuis huit ans dans la colonie. Très dangereux.

PERRET. — Blanc. Ancien geôlier. Anarchiste dangereux.

TERRIBLE. — Blanc, 40 ans. Ex-commissaire du Gouvernement. Homme immoral et féroce. Célibataire. Forcené terroriste. Depuis peu dans la colonie.

TROQUEREAU. — Blanc. Lieutenant d'Infanterie. Anarchiste. A participé aux événements du 29 vendémiaire.

ASSELIN. — Blanc. Capitaine d'infanterie. Anarchiste.

LAGAU. — Blanc, 35 ans. Célibataire. Sans fortune, sans esprit. Lieutenant de port avant la réintégration de Monroux par Pélage. Anarchiste. Commande la goelette *Les deux amis*, expédiée en France par les rebelles; digne d'eux ayant dans la journée du 29 vendémiaire marché à la tête des patrouilles d'hommes de couleur et contribué à l'arrestation de plusieurs blancs. Depuis sept mois dans la colonie.

GÉDÉON. — Mulâtre, 28 ans. Chef de bataillon promu par Pélage; son conseiller intime et l'un des principaux auteurs de l'insurrection. Sans esprit.

MASSOTEAU. — Mulâtre, 35 ans. Sans fortune et sans esprit. Célibataire. Capitaine d'infanterie, aide de camp de Jeannet puis du capitaine général, actuellement commandant du fort Saint-Charles. Anarchiste.

CANDOU. — Mulâtre. Fait capitaine des grenadiers par Pélage. Etant à la tête d'une compagnie de grenadiers a foncé à la bayonnette contre le capitaine général et ses aides de camp, dans la journée du 2 brumaire.

PALERME. — Noir, 40 ans, stupide. Nommé par Pélage commandant de la place du Port de la Liberté. Est venu de France avec Jeannet. Homme dangereux.

PRUDHOMME. — Mulâtre, 40 ans, célibataire, sans esprit. Encanteur, a fait faillite de 160.000 francs peu de jours avant l'événement du 29. A été tiré de la geôle où il était détenu pour être fait aide de camp de Pélage. Anarchiste.

BERNIER. — Mulâtre, 42 ans, sans fortune, sans esprit. Commissaire du Gouvernement à Basse-Terre. Perfide de caractère. A été le premier à crier « Vive Pélage ! » A épousé une mulâtresse. Très dangereux.

MENTOR. — Noir. Encanteur, 40 ans. Homme immoral et sanguinaire. Riche. Célibataire. Très dangereux.

CABANIS. — Mulâtre. Secrétaire de la mu-

nicipalité. Beau frère de Ignace et non moins dangereux.

DANOIS. — Mulâtre, 55 ans. Marié avec une mulâtresse. Opulent, ignorant, officier municipal au Port de la Liberté. Nommé commissaire civil provisoire dans la journée du 29 et depuis membre du Conseil usurpateur. A dit que le Gouvernement pouvait se dispenser d'envoyer des agents à la Guadeloupe, que la colonie se régirait bien elle-même. Très dangereux.

CORNEILLE. — Mulâtre. Notaire. Membre du Conseil usurpateur. Le plus immoral de tous les hommes. Anarchiste dangereux.

LOUISON GRIPON. — Mulâtre. Aide de camp de Pélage et un de ses conseillers intimes. Entièrement mauvais sujet.

NOEL CORBET. — Mulâtre, 40 ans, sans esprit et sans fortune. Célibataire, cordonnier. Adjudant-major de bataillon depuis la journée du 29. Provocateur de désordre, à l'assassinat, à l'incendie, etc.

SAVERY. — Blanc, 40 ans. Journaliste, sans fortune. Extrêmement mauvais sujet. Trompe les noirs.

DANO. — Blanc, 45 ans, de l'esprit. Grand propriétaire, marié à une blanche. Désorganisateur. A participé à l'embarquement du général Desfourneaux.

RAILLON. — Blanc, 60 ans, célibataire

peu fortuné. Ex-commissaire à Saint-François. Anarchiste féroce. Très dangereux.

HÉRIO LA TOUR — Blanc, 40 ans, riche célibataire. Ex-économe. Mauvais sujet provoquant des désordres.

DELOR. — Blanc, 45 ans. Médecin. Riche, de l'esprit, marié. Commissaire civil provisoire après la journée du 29.

PERRICAULT. — Blanc, 50 ans. Notaire, célibataire. Riche propriétaire. A accepté de Pélage la place de Conservateur des biens vauquants.

MONNEL. — Mulâtre, tailleur, sans fortune. Le plus dangereux de tous. Capable de tous les crimes.

*
* *

Au moment de l'insurrection, les suivants étaient Commissaires du Gouvernement dans les communes :

ANCELIN. — *Commissaire, chef de police à Basse-Terre.*

POITEVIN. — *Sous commissaire, chef de police à Marie Galante.*

MARSAN. — *(Antoine Luc) commissaire, chargé du bureau des arments à Basse-Terre.*

ROBIN. — *Chef du mouvement du port à Basse-Terre.*

ROBIN. — *Médecin chef à Pointe-à-Pitre.*

ROBIN. — *Pharmacien de 2^{me} classe à Basse-Terre.*

BARTHELEMY. — *Directeur particulier de la douane à Basse-Terre.*

ROUSSEAU. — *Payeur particulier à Basse-Terre.*

CICÉRON. — *Commissaire au Gosier.*

RAILLON. — *Commissaire à Saint-François.*

LAGROZELLIÈRE. — *Commissaire à Anse Bertrand.*

BLANCHET. — *Commissaire à Petit-Canal.*

VALLUET. — *Commissaire à Deshayes.*

CHARVET. — *Commissaire à Habitants.*

LIGNIÈRES. — *Commissaire à Marie Galante.*

*
* *

Le capitaine général Lacrosse embarqué de force, la Guadeloupe est sans gouvernement. A peine sorti des eaux de l'île, le navire qui portait le général est accosté, au petit jour, et visité par une frégate anglaise. Lacrosse qui ne désirait nullement aller en Danemark, se plaça sous la protection du Commandant anglais et demanda à être conduit à la Martinique. L'amiral Duckworth, qui y gouvernait, le traite en prisonnier de guerre et décide de l'envoyer en Angleterre. Il était déjà transféré sur un vaisseau de 74,

prêt à partir, lorsque la nouvelle parvint aux Antilles des négociations qui aboutirent au traité de paix d'Amiens.

*
* * *

A la Guadeloupe, les notables de la Pointe-à-Pitre se sont réunis à la Municipalité et ont décidé de constituer un Conseil Provisoire, dont le militaire le plus élevé en grade Pélage, et dont le dévouement à la mère patrie et à la colonie est connu, est désigné pour prendre la tête. Trois commissaires sont nommés pour l'assister dans ces nouvelles fonctions : Hypolite Frasans, Danois et Côme Corneille. Un secrétaire général est désigné : Pierre Piaud, ancien officier. Des remerciements sont votés à Pélage pour avoir préservé la colonie des horreurs de la guerre civile.

Sur tous ceux qui vont jouer un rôle marquant dans l'insurrection, il est intéressant de se référer aux fiches de Lacrosse, publiées plus haut.

Le Conseil s'installe solennellement le 15 novembre et le premier acte de Pélage est de faire jurer par ses membres le serment de fidélité et d'attache à la France et de déclarer qu'il ne prenait que provisoirement les rênes du Gouvernement, en attendant l'arrivée du nouveau chef de la colonie.

Le lendemain, 16 novembre, il fait publier la proclamation suivante :

LE CONSEIL DE LA GUADELOUPE
ET DEPENDANCES

A

SES CONCITOYENS.

CITOYENS,

Le premier devoir du Conseil, après son installation, est de vous manifester une fois ses principes, pour fixer toutes les attentes, pour éclairer toutes les opinions.

Chargé par le vœu de la colonie des rênes du Gouvernement, il désire répondre à la confiance générale. Fermeté, justice, loyauté, telles seront les bases de tous ses actes. Par sa fermeté, il maintiendra l'autorité dont il est revêtu; par sa justice, il fera respecter les personnes, les propriétés et les droits égaux de tous les citoyens; par sa loyauté, il saura faire chérir cette autorité, profitable à tous.

Trop longtemps leurrés de belles promesses, ô nos concitoyens! vous ne recevrez de nous ici que celles que nous sommes bien décidés de tenir. Si votre dévouement à la cause commune mérite quelque prix, nous vous demandons que vous persévériez dans votre confiance. Loin de nous les flatteurs, les alarmistes et toute espèce de malveillans!

N'exigez point l'impossible : laissez au temps de mûrir le bien qui est dans notre cœur. Dans la société comme dans la nature, il faut des influences secondaires pour que la meilleure semence produise. Si nous remplissons nos devoirs, vous devez remplir les vôtres; et vous les connaissez..... Que ce jour soit à jamais signalé par l'allégresse publique. Braves militaires, vous nourrirez cet amour de la discipline, de l'honneur français qui vous a constamment animés; vous conserverez ce tendre intérêt que vous avez toujours porté à la Guadeloupe; et nous, nous ajouterons des lauriers à ceux que vous avez cueillis déjà; nous économiserons partout, nous veillerons dans le silence pour assurer tous vos besoins. Cultivateurs, vous vous livrez avec un nouveau courage à des travaux précieux qui intéressent votre existence et la nôtre; et nous, nous vous ferons jouir de vos droits et de l'étendue du juste salaire que méritent vos peines. Négociants de toutes les classes, vous aurez cette liberté qui est de l'essence de votre industrie créatrice. Artisans utiles, vous serez encouragés. Infortunés, vous recevrez des consolations et des secours qui s'accroîtront des fruits de notre économie. Fonctionnaires publics, nous attendons tout le reste de votre zèle, de votre pureté, de votre dévouement.

Et vous, nations neutres ou amies, vous verrez si nos colonies, dans aucun tems, vous ont présenté des relations plus réciproquement utiles..... Nous ne devrions point troubler les réjouissances de ce moment, en rappelant le nom du dernier ennemi de la République : mais qu'il sache que les mêmes hommes qui ont su reconquérir la Guadeloupe en l'an 2, sont debout aujourd'hui, présentant ce front redoutable de vainqueurs, unis par des liens indissolubles de la concorde.

O France! notre mère-patrie, qui travaille à donner la paix au monde, vois tes enfants d'un autre hémisphère s'occuper aussi à conserver et à te faire prospérer une de tes possessions les plus importantes!..... tu ne seras point insensible à ce tableau; nous en avons su ressusciter les heureux caractères; nous prendrons soin chaque jour de leur donner un nouveau degré de perfection.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

*Fait au Port de la Liberté, le 25 brumaire,
an 10, de la République Française.*

Signé : MAGLOIRE PÉLAGE, *président*;
HYPOLITE FRASANS,
DANOIS, C. CORNEILLE.

Le Secrétaire général
P. PIAUD.

*
* *

Les blancs propriétaires ou négociants et les hommes de couleur restés fidèles au Gouvernement se rallient entièrement à Pélage qui avait toute leur confiance, mais les troupes noires n'écoutaient que les perfides suggestions d'Ignace. Pélage leur était suspect. Que pouvait ce dernier contre une soldatesque déchaînée, bravant le petit nombre d'officiers blancs, contre les anciens corsaires, gens de sac et de corde, devenus oisifs depuis le traité de paix avec les Etats-Unis, contre les vagabonds qui, assimilant la licence à la liberté, jouissaient des droits octroyés par le décret du 16 pluviôse, an II, en pillant et brûlant.

*
* *

Survient le traité d'Amiens, avec l'Angleterre, qui s'engage à nous restituer les colonies dont elle s'est récemment emparée.

Le général Lacrosse est libéré. Aussitôt il se fait conduire à Basse-Terre par une frégate anglaise, après avoir écrit à Pélage pour le ramener à son devoir. Laisser débarquer Lacrosse et lui rendre ses pouvoirs, c'est immédiatement provoquer la guerre civile.

Pélage refuse, Lacrosse retourne à la Dominique où il prend l'arrêté suivant :

ART. 1^{er}. — Le Gouvernement de la Guadeloupe résidera à la Dominique et aux Saintes, avec l'agrément de Son Excellence l'Honorable André Cochrane Johnston ¹, gouverneur de l'isle Dominique pour Sa Majesté Britannique, jusqu'à ce que les forces de terre et de mer, qui au départ de la frégate ² se disposaient à faire voile pour les Antilles, arrivent pour lui donner les moyens de faire respecter l'autorité nationale. En conséquence, les citoyens restés fidèles au Gouvernement trouveront à la Dominique et aux Saintes secours et protection, et les fonctionnaires publics doivent y voir le seul moyen d'autoriser leurs actes ».

.
et à l'article V :

« Les citoyens fidèles au Gouvernement sont prévenus qu'aucun des gouvernements (tous amis ou alliés de la République) ne peut reconnaître l'autorité usurpatrice, mais qu'au contraire ils s'empresseront tous de contribuer de tous les moyens à leur portée pour

1. Un de nos adversaires les plus acharnés.

2. La *Pensée*, capitaine Valteau, parti de Brest pour la Guadeloupe, apportant la nouvelle de la conclusion de la paix, avait été arrêtée par les Anglais et conduite à la Dominique.

rétablir l'ordre. Ils les engagent à résister avec courage et avec confiance dans les moyens puissans de la Nation, à toutes usurpations, injustices et vexations ».

Donné à Roseau, île de Sa Majesté Britannique, lieu de notre résidence provisoire, le 5 frimaire, an X, de la République Française.

LACROSSE.

Et au Ministre, il écrit quelques jours plus tard, pour lui faire part de ses décisions :

*Roseau, isle Dominique,
23 frimaire, an 10.*

LE CAPITAINE GÉNÉRAL ET LE PRÉFET DE
LA GUADELOUPE ET INDÉPENDANCES
AU
CITOYEN MINISTRE DE LA MARINE ET
DES COLONIES.

CITOYEN MINISTRE,

L'usurpation faite du Gouvernement de la Guadeloupe par le mulâtre Pélage et un Conseil de quatre hommes à ses ordres, nous a engagé à la mesure conservatoire exprimée dans notre imprimé adressé aux citoyens de la Guadeloupe et dans notre manifeste aux Gouverneurs des puissances étrangères dont l'effet doit être de faire arrêter et séquestrer

les individus qui sortiraient de la Guadeloupe, sans passeport du capitaine général Lacrosse et les bâtimens qui n'auraient pas son attache ou celle du préfet.

Nous avons écrit dans cet esprit au citoyen Pichon, chargé des affaires de la République aux États-Unis, et nous croyons très urgent qu'il soit par vous de suite donné des ordres à tous les Préfets maritimes et aux Commissaires principaux des ports secondaires, de même qu'aux Commissaires des relations extérieures, pour arrêter ce qui est venu depuis peu ou viendra de la Guadeloupe, expédié postérieurement au 28 vendémiaire, an 10, car il est très probable que la plupart de ces expéditions sont des enlèvements faits à la République.

Nous vous observons qu'ils ont eu l'audace de contrefaire depuis peu la signature et l'empreinte du capitaine général, ce faux est aisé à reconnaître en examinant de près les lettres de la dite empreinte ou cachet.

Salut et respectueux attachement.

LACROSSE.

*
* *

Dès que cet arrêté parvient à la Guadeloupe, l'indignation s'empare des troupes. A l'idée que Lacrosse s'est allié aux Anglais

détestés pour reprendre son poste et soumettre les hommes de couleur à son joug vindicatif, les protestations sont violentes. Ignace, Noël, Codou, Massoteau, Paléine, Corbet veulent mener une descente à la Dominique et châtier Lacrosse. Pélage a toutes les difficultés pour les ramener à la raison, il réussit néanmoins à faire échouer ce projet. Avec l'assentiment du Conseil, il décide d'envoyer une délégation au capitaine de la frégate *La Pensée* pour inviter le préfet Lescalier et le commissaire de justice Caster, qui se trouvaient à son bord, à venir remplir leur mission à la Guadeloupe. Afin de disposer favorablement le gouverneur Johnston, Pélage lui envoie, avec une lettre très courtoise, trois prisonniers de guerre anglais. Les délégués et les prisonniers ne purent aborder dans l'île voisine, la flotte anglaise les obligea à regagner la Guadeloupe, avec la lettre.

Le 12 décembre, *La Pensée* se montre dans les eaux de la Guadeloupe mais après avoir louvoyé le long des côtes se contenta de débarquer six soldats noirs appartenant à la frégate *La Cornélie*, porteurs de nombreux exemplaires de l'arrêté du général Lacrosse et un manifeste « invitant tous les gouvernements, amiraux et commandants de bâtiments de guerre de toutes les puissances

amies ou alliées naviguant dans les mers des Antilles à établir une sorte de blocus et de mise hors la loi de la Guadeloupe, à empêcher toute communication avec les rebelles, à arrêter tout envoi à eux destinés d'arme, de poudre, de munitions et de provisions de bouche, à séquestrer avec leurs cargaisons ainsi que leurs capitaines, équipages et passagers, tous les bâtiments sortant de l'île ».

L'exaspération est à son comble chez les hommes de couleur. Pélage qui veut intervenir est appelé traître à sa race. Il est bruit d'un complot tendant à livrer l'île aux Anglais. Des actes irréparables vont suivre. Delgrès qui commande l'arrondissement de Basse-Terre se joint aux révoltés. Des nègres vagabonds, profitant de l'anarchie, s'assemblent en armes à la Pointe à Pitre, avec le dessein d'assassiner les blancs et de piller la ville. Dans la nuit du 14 décembre, des coups de fusils sont tirés, les noirs envahissent la ville en vociférant des cris de mort. La population effrayée s'enfuit et l'obscurité se remplit de cris d'alarme. Pélage se dresse résolument contre ces bandits. Avec l'aide des dragons de la Garde Nationale, restés fidèles, il réussit à repousser l'attaque. Trois meneurs sont arrêtés et exécutés.

Mais le calme n'est pas rétabli dans l'intérieur de la colonie. Le 15 janvier toute la

famille Salager est massacrée sur l'habitation Ducharmoy. L'anarchie est complète, le parti de l'insurrection menace de destituer Pélage, de dissoudre le Conseil et de donner le gouvernement aux noirs exclusivement.

Delgrès soulève les troupes à Basse-Terre et occupe le fort Saint-Charles, dont les officiers blancs sont arrêtés et les canons braqués sur la ville. Il menace de tout mettre à feu et à sang. La colonie est plongée dans la stupeur. Les blancs effrayés quittent l'île pour se réfugier à la Dominique et aux Saintes.

L'EXPÉDITION DU GÉNÉRAL RICHEPANSE

Informés des évènements qui se sont déroulés tant à Saint-Domingue qu'à la Guadeloupe, les Consuls de la République ont décidé, comme nous l'avons vu, l'envoi aux Antilles d'une flotte considérable pour « ramener les colonies révoltées sous les lois de la Métropole et y détruire l'esprit de vertige et de révolte qui s'y était introduit. »

Nous savons ce qui s'est passé à la Guadeloupe, à Saint-Domingue la situation était encore plus grave.

Le 28 mai 1790, l'assemblée générale de Saint-Domingue, réunie à Saint-Marc, avait déterminé un plan de constitution à donner à la colonie, après la sanction de l'assemblée nationale et du Roi.

Le 1^{er} février 1791, l'Assemblée Constituante avait invité le Roi à envoyer à Saint-Domingue des commissaires chargés de pouvoirs extraordinaires pour y apaiser les troubles.

Le 15 mai 1791, le Roi avait signé le décret

assimilant aux blancs les gens de couleur résidant dans les colonies, et nés de parents libres.

Le 22 août 1791, les nègres s'étaient révoltés et avaient incendié la plaine du Cap, sous la conduite de Paul François.

Le 4 avril 1792, un décret avait assimilé aux blancs les gens de couleur et les nègres libres, dans l'exercice des droits politiques.

Le 21 août 1793, la ville du Cap avait été incendiée et les blancs massacrés.

Le 4 juin 1794, la Convention nationale avait décrété l'abolition immédiate de l'esclavage dans les colonies françaises, admettant tous les nègres à l'exercice des droits de citoyens français.

Enfin le 1^{er} juillet 1801, le nègre Toussaint Louverture, général en chef, qui avait fait approuver une nouvelle Constitution de l'île, est nommé gouverneur à vie, investi du droit de choisir son successeur et de nommer à tous les emplois. Il dit : « Je suis le Buonaparte de Saint-Domingue, et la colonie ne peut pas aller sans moi »¹.

1. L'expédition de Saint-Dominique coûta 200 millions à la France et finalement la colonie fut perdue.

Le 7 mai 1802, Toussaint Louverture se soumettait et le 10 juin il était transporté en France. Christophe et Dessalines l'imitaient, livrant armes et munitions. L'ordre renaissait lorsque fut publié la loi du 20 mai

Renseigné par Lacrosse sur ce qui s'est passé à la Guadeloupe, les Consuls de la République ont décidé :

Les Consuls de la République, sur le rapport du Ministre de la Marine et des Colonies,

Arrêtent :

ARTICLE PREMIER. — Tout grade, titre, appointment, qui n'a pas été donné ou reconnu par le gouvernement, est de nul effet, et ne peut motiver aucun règlement de décompte.

ART. II. — La colonie de Saint-Domingue s'étant mise en rébellion contre la Métropole, depuis le 20 brumaire, an 7, lors de la retraite forcée du général Hédouville de cette colonie, aucun individu ne pourra depuis cette époque jusqu'au jour où il sera rétabli dans ses fonctions par le général Leclerc, compter ses grades, emplois ou services dans la colonie, soit pour traitement d'activité soit pour retraite ou pension de retraite.

ART. III. — La colonie de la Guadeloupe s'étant mise en rébellion contre la Métropole, par le renvoi du capitaine général Lacrosse,

1802 rétablissant l'esclavage dans les colonies françaises conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789. L'île se souleva entièrement et le 30 novembre 1803 c'était l'évacuation définitive.

le 29 vendémiaire an 10, la même disposition sera appliquée à tous ceux qui y ont été employés depuis cette époque, jusqu'au jour où ils auront été rétablis dans leurs fonctions par le général Richepanse.

ART. IV. — Aucun individu breveté par le Gouvernement et ayant resté soit à Saint-Domingue, soit à la Guadeloupe, pendant les deux époques indiquées aux articles II et III, ne peut prétendre à des décomptes pour services antérieurs aux époques fixées aux articles précédents, s'il n'est muni d'un certificat des Généraux en chef, qui atteste sa fidélité à la Métropole lors du débarquement de l'armée dans les deux colonies respectives.

ART. V. — Le Ministre de la Marine et des Colonies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le premier Consul,
signé : BONAPARTE.

Pour le premier Consul, le
secrétaire d'Etat,
signé : HUGHES B. MARET.

Le Ministre de la Marine
et des Colonies,
signé : DECRÈS.

L'expédition du général Richepanse appareilla de Brest le 11 germinal (1^{er} avril 1802).

Elle était composée de deux vaisseaux de 74, *Le Redoutable* et *Le Fougueux*; des frégates *La Volontaire*, *La Consolante*, *La Romaine*, *Le Didon*; de la flûte *La Salamandre* et de trois transports sous le commandement du contre-amiral Bouvet.

Le corps expéditionnaire était ainsi composé :

Le général de division Richepanse, commandant en chef;

Les généraux de brigade Gobert et Dumoutier;

L'adjutant commandant Ménar, chef d'Etat-Major.

Le 3 ^e bataillon de la 15 ^e demi-brigade de ligne, chef de bataillon Merlen. . . .	680	hommes.
--	-----	---------

Le 2 ^e bataillon de la 66 ^e demi-brigade de ligne, commandant Cambriels. . . .	805	—
--	-----	---

Le 3 ^e bataillon de la 66 ^e demi-brigade de ligne, commandant Brunet.	800	—
---	-----	---

Le bataillon expéditionnaire, commandant Pillet.	400	—
--	-----	---

La 5 ^e Compagnie de la 37 ^e demi-brigade, commandant Grenier.	380	—
---	-----	---

	<u>3.065</u>	
--	--------------	--

report	3.065	hommes.
Deux compagnies de la 82 ^e demi-brigade, capitaine Monnerot	180	—
Une compagnie du 6 ^e ré- giment d'artillerie à pied, capitaine Gélion	105	—
Un détachement de 1 ^{er} chasseurs à cheval, lieute- nant Charaman	40	—
Une escouade d'ouvriers militaires	20	—
	<hr/>	
Au total.	3.410	—

L'escadre, poussé par un vent favorable, arriva à la Dominique trente-trois jours plus tard. La frégate *La Romaine* fut envoyée à Roseau pour y prendre Lescalier et Coster.

Le 16 floréal (6 mai) la division arrive dans le Petit cul-de-sac, ayant à sa tête *La Pensée*, venue de Marie-Galante avec le général Sériziat, 68 officiers de troupes coloniales et 200 hommes qui s'y étaient réfugiés après l'événement du 29 vendémiaire. Richepanse, l'amiral Bouvet et le général Gobert étaient passés sur *La Pensée*.

Richepanse avait l'intention de forcer la passe de la Pointe-à-Pitre, mais une délégation, portant une lettre de Pélage, et dont

faisait partie Monroux¹, capitaine de port, et 12 pilotes, étant venue sur une goélette s'offrir comme otages et protester de l'entière soumission de la population, il fait mouiller les deux gros vaisseaux, *Le Redoutable* et *Le Fougueux*, au Gosier et avec le reste de l'escadre entre dans le port.

Richepanse ordonne le débarquement des troupes qui s'effectue sans encombre et dans l'allégresse générale. Pélage est venu sur le quai à la rencontre du général en chef et de son Etat-Major. Une garde d'honneur de quarante hommes, précédée par une musique militaire attend.

Dès que Richepanse a mis pied à terre, des cris de « Vive la République, vive Bonaparte, vive le général Richepanse » éclatent de partout. La musique joue l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*. Pélage avance pour rendre ses devoirs au nouveau chef et lui renouveler les protestations qu'il lui avait

1. Pierre Mouroux, ignominieusement accusé par Lacrosse et rappelé en France, adressa au Premier Consul un Mémoire, admirable de précision et de dignité, dans lequel il repoussa toutes les perfides accusations du Gouverneur. Bonaparte, touché par les accents de cette défense, lui fit rendre la liberté et le nomma Capitaine de frégate, Commandant d'un des pontons du camp de Boulogne destinés à la descente projetée en Angleterre.

écrites, mais Richepanse, à qui on l'avait désigné comme inspirateur des désordres, lui rend à peine son salut et refuse de l'écouter. Il fait taire la musique et les officiers de sa suite affectent de méconnaître le mulâtre.

Pélage subit en silence ces humiliations. Richepanse désarmé par cette noble attitude cause longuement avec lui et, renonçant à l'idée de l'arrêter, lui prouve sa confiance en lui confiant la mission de faire évacuer les casernes et les forts occupés par les troupes noires et de les rassembler dans la plaine de Stivenson, proche de la Pointe-à-Pitre, pour une revue qu'il désire passer. En attendant il fait grouper toutes ses troupes de débarquement sur la Place de la Victoire.

Ignace qui commande le détachement du fort de la Victoire, en apprenant la résolution du général en chef, s'insurge contre ses ordres, transmis par Pélage, et gagne, avec Palerme, Massoteau, Codou et 350 grenadiers bien armés, la campagne. Ils vont semer l'alarme parmi les nègres. Richepanse fait occuper par Gobert les forts de la Victoire, Stivenson et Baimbridge tandis qu'un corps de 800 hommes, débarqués des vaisseaux *Le Redoutable* et *Le Fougueux*, s'est massé sur le morne Mascotte, pour attaquer, en cas de besoin, les forts Fleur d'Épée et Union, ou en relever les garnisons.

Pélagé ayant pu rallier 1.500 hommes des bataillons coloniaux noirs dans la plaine de Stivenson, le général en chef s'y porte, à la tête de ses troupes, et quoi qu'il fasse nuit les passe en revue. Il leur adresse cette courte harangue :

« Les guerriers que je vous amène ont vaincu l'univers par leur obéissance, obéissez ! J'ai ordonné que vous embarquiez de suite sur les frégates. Mon intention est de me rendre demain matin à la Basse-Terre où je serai bien aise de vous avoir près de moi. »

Les troupes noires sont alors divisées en deux sections. La première, à peine parvenue sur les frégates, est désarmée et les hommes envoyés à fond de cale. En apprenant le sort de leurs frères d'armes, la deuxième section qui était prête à s'embarquer dans les chaloupes, composée de deux compagnies, prend la fuite et va rejoindre Ignace et les autres officiers qui l'accompagnent. Tous se dirigent sur la Basse-Terre où va se concentrer la révolte, sous les ordres de Delgrès. Les propriétés sont pillées et brûlées sur leur passage.

Pélagé est conduit à bord du *Fougueux* et gardé à vue.

Delgrès était un homme doué d'une grande intelligence, d'un intellect remarquable et d'une puissance de vue réellement extraordinaire. Il savait la futilité de la révolte, ne se

faisant aucune illusion sur le sort qui lui était réservé. Il engageait la lutte contre Richepanse dans des conditions d'infériorité flagrante, ne pouvant espérer aucun secours de l'extérieur ni de l'intérieur, sachant qu'il aurait à combattre une armée brave, bien disciplinée et dont les soldats avaient vaincu les meilleures troupes d'Europe. Et cette armée était commandée par un général, jeune, intrépide, adoré de ses hommes, déjà célèbre!

La résistance ne pouvait être que de courte durée, mais dans une pensée noble et généreuse il avait accepté de se mettre à la tête de la révolte. Convaincu de l'issue fatale de la lutte il avait fait promettre à ses officiers de le suivre dans la mort pour éviter le sort réservé aux rebelles.

Poète et musicien, il adorait les arts. Le fort Saint-Charles ¹ domine au sud l'Océan et à l'est la rivière Le Gallion. On y découvre un panorama admirable; la mer agrandit l'horizon et le ciel semble plus vaste qu'ailleurs. C'est là, dans le crépuscule rose, alors que les eaux prennent au déclin du jour une teinte gris d'acier, que la pourpre et l'or du ciel tropical recouvrent les crêtes des montagnes, que le parfum des fleurs emplit

1. Aujourd'hui Richepanse. Jadis appelé Fort Mathilde par les Anglais.

l'atmosphère et que l'âme chimérique chancelle, éperdue, entre le désir de la volupté et la nostalgie de la mort, qu'il aimait s'isoler pour méditer. Assis sur l'affût d'un canon il jouait du violon pendant des heures entières.

Un soir, questionné par Ignace, sur le cours des événements, il lui dit : « Le siècle qui
« commence est une de ces époques fatidiques
« dans l'histoire du monde, plus grande encore
« par les idées généreuses qu'elles enfantent
« que par la gloire dont elles rayonnent. Une
« date grandiose dans la martyrologie de
« l'humanité. Les semences d'une régénéra-
« tion universelle, éparpillées depuis deux
« siècles déjà sur tous les points du globe,
« commencent leur germination; la faible
« plante grandira vite et se fera arbre pour
« abriter sous son ombre majestueuse la réno-
« vation générale, conquise non par l'épée
« mais par la pensée. Nous ne verrons pas
« cela, nous autres, mais du moins nous au-
« rons la gloire de l'avoir pressenti. Avant
« longtemps, l'esclavage sera aboli à jamais
« et la liberté de la race noire proclamée hau-
« tement. A nous reviendra l'honneur d'avoir
« les premiers affirmé glorieusement les droits
« de nos frères de prendre place au milieu de
« la grande famille humaine. »

Tout le tragique de l'aventure de Delgrès est dans ces phrases. Il se sacrifiait pour une

idée. En levant l'étendard de la révolte il avait exhorté ses hommes avec ces paroles : « C'est faire acte de trahison que de refuser « d'obéir aux ordres de mon chef hiérarchique « mais je suis avec vous de cœur. On en veut « à notre liberté, sachons la défendre et pré- « férons la mort à l'esclavage ».

Aux blancs qui étaient avec lui il dit : « Pour vous, je n'exige pas que vous combat- « tiez avec nous contre vos frères; déposez « vos armes, je vous permets de vous retirer « où bon vous semblera. »

*
* *

Le lendemain de l'épisode de Stivenson, Richepanse avait fait placarder sur tous les murs de la ville de la Pointe-à-Pitre la proclamation suivante :

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCLAMATION

RICHEPANSE, GÉNÉRAL EN CHEF
DE L'ARMÉE DE LA GUADELOUPE
AUX
HABITANTS DE CETTE COLONIE.

CITOYENS,

Je viens vous annoncer que la révolution française a reçu enfin son dernier degré de

puissance et de stabilité. La paix définitive vient de réconcilier tous les Peuples de l'Europe; et vous verrez par les articles de ce pacte solennel, combien la gloire et les intérêts de la Mère-Patrie ont été stipulés avantageusement.

Sachez encore, par mon organe, que le Gouvernement qui m'envoie, guidé par une sagesse profonde, a presque mûri dans deux ans l'œuvre de la félicité publique; que son pouvoir est inébranlable, parce qu'il réside dans une confiance justifiée, dans la volonté des bons citoyens, dans l'affection, dans l'énergie des armées; qu'il est respecté par tous les cabinets des rois, et béni de tous les enfants de la République.

Ces guerriers que j'amène parmi vous, sont une partie de ces héros, sur les victoires et l'affection desquels s'est élevé le 18 brumaire le nouvel édifice constitutionnel. Allez, leur a dit le Gouvernement français, mettre le comble à votre gloire, en triomphant de la dernière résistance qu'éprouve l'autorité dans des contrées éloignées! Cependant, c'est moins des ennemis à combattre que des erreurs à faire cesser : votre présence les dissipera. Les habitants de la Guadeloupe ont aussi payé leur tribut de courage, en empêchant l'envahissement de leur territoire; il est dans la profession des armes une heureuse sympa-

thie qui unit, par les liens de l'honneur, tous les défenseurs de la patrie! Ils voudront être les associés de votre réputation : ils verront en vous des frères; et bientôt les anciens nœuds qui les attachaient au centre commun seront de nouveau resserrés.

C'est un devoir à moi, citoyens, de réaliser cette espérance; c'est aussi le vœu de mon cœur. Ces braves soldats, qui tant de fois ont affronté la mort dans les combats contre les ennemis de la France, ne seront ici que les protecteurs de vos foyers, des modèles des vertus guerrières, des Français comme vous. Les actes d'autorité de leur Chef seront autant de garants de votre félicité; vous en devancerez les effets par un retour volontaire au bon ordre, par une entière soumission au Gouvernement que je représente; par l'oubli de toutes les haines! Mais si le grand ministère que je viens remplir parmi vous laissait quelques esprits à persuader, et qu'il fut encore des insensés capables de vouloir, comme par le passé, méconnaître le pouvoir légitime, sur leur tête aussitôt éclaterait la vengeance nationale, si longtemps contenue : La Mort et la Honte deviendraient leur partage.

La présente proclamation sera imprimée, publiée, affichée et envoyée dans toutes les communes.

Fait à la Pointe-à-Pitre, le 17 floréal, an X
de la République française, une et indivisible.

RICHEPANSE.

Les 7 et 8 mai, le Général en Chef fait ses préparatifs de départ pour la Basse-Terre. Il va laisser à la Pointe-à-Pitre les généraux Dumontier et Sériziat pour garder le passage de la Rivière Salée et maintenir l'ordre à la Grande-Terre. Le 9 mai, dans la matinée, il fait voile pour la Basse-Terre. Pélage est toujours sur *Le Fougueux*, prisonnier mais traité avec égards.

En apprenant l'arrivée de l'escadre française, Delgrès, pour répondre à Richepanse, fait apposer sur tous les murs de la ville de Basse-Terre cette vibrante proclamation :

A L'UNIVERS ENTIER,

Le dernier cri de l'innocence et du désespoir.

C'est dans les plus beaux jours d'un siècle à jamais célèbre par le triomphe des lumières et de la philosophie, qu'une classe d'infortunés qu'on veut anéantir se voit obligée d'élever sa voix vers la postérité, pour lui faire connaître, lorsqu'elle aura disparu, son innocence et ses malheurs.

Victime de quelques individus altérés de

sang qui ont osé tromper le Gouvernement Français, une foule de citoyens, toujours fidèles à la patrie, se voit enveloppée dans une proscription méditée par l'auteur de tous ses maux.

Le général Richepanse dont nous ne connaissons pas l'étendue des pouvoirs, puisqu'il ne s'annonce que comme général d'Armée, ne nous a encore fait connaître son arrivée que par une proclamation dont les expressions sont si bien mesurées qu'alors même qu'il promet protection, il pourrait nous donner la mort, sans s'écarter des termes dont il se sert. A ce style, nous avons reconnu l'influence du contre-amiral Lacrosse qui nous a juré une haine éternelle. Oui, nous aimons à croire que le général Richepanse lui aussi a été trompé par cet homme perfide, qui sait employer également les poignards et la calomnie.

Quels sont les coups d'autorité dont on nous menace? Veut-on diriger contre nous les baïonnettes de ces braves militaires dont nous aimions à calculer le moment de l'arrivée et qui naguère ne les dirigeaient que contre les ennemis de la République? Ah! plutôt, si nous en croyons les coups d'autorité déjà frappés au Fort de la Liberté, le système d'une mort lente dans les cachots continue à être suivi. Et bien, nous choisissons de mourir plus promptement.

Osons le dire, les maximes de la tyrannie la plus atroce sont surpassées aujourd'hui. Nos anciens tyrans permettaient à un maître d'affranchir son esclave et tout nous annonce que dans le siècle de la philosophie, il existe des hommes, malheureusement trop puissants par leur éloignement de l'autorité dont ils émanent, qui ne veulent voir d'hommes noirs ou tirant leur origine de cette couleur, que dans les fers de l'esclavage.

Et vous, Premier Consul de la République, vous, guerrier philosophe de qui nous attendions la justice qui nous était due, pourquoi faut-il que nous ayons à déplorer votre éloignement du foyer d'où partent les conceptions sublimes que vous nous avez si souvent fait admirer? Ah! sans doute un jour vous connaîtrez notre innocence; mais il ne sera plus temps et des pervers auront déjà profité des calomnies qu'ils ont prodiguées contre nous pour consommer notre ruine.

Citoyens de la Guadeloupe, vous dont la différence de l'épiderme est un titre suffisant pour ne point craindre les vengeances dont on nous menace — à moins qu'on ne veuille vous faire un crime de n'avoir pas dirigé vos armes contre nous — vous avez entendu les motifs qui ont excité notre indignation. La résistance à l'oppression est un droit naturel. La divinité même ne peut être offensée, que nous

défendions notre cause; elle est celle de la justice, de l'humanité; nous ne la souillerons pas de l'ombre même du crime. Oui, nous sommes résolus mais nous ne deviendrons jamais des agresseurs. Pour vous, restez dans vos foyers, ne craignez rien de notre part. Nous vous jurons solennellement de respecter vos femmes, vos enfants, vos propriétés et d'employer tous les moyens à les faire respecter par tous.

Et toi postérité, accorde une larme à nos malheurs et nous mourons satisfaits.

Le Commandant de la Basse-Terre,

L. DELGRÈS.

Cette proclamation souleva la population de couleur qui jura de triompher des soldats de Richepanse et adopta comme cri de ralliement : « Vivre libre ou mourir ».

Delgrès permit aux soldats blancs qui étaient sous ses ordres de se retirer, pour ne pas avoir à combattre leurs frères, mais à son insu Ignace les fait désarmer et jeter dans les cachots du fort Saint-Charles. Il ne voulait pas que ces hommes aillent grossir les forces de Richepanse.

Ordre est donné à toutes les batteries de la côte de faire feu sur les frégates françaises, partout où elles se présenteront. Un rapport du lieutenant Costé, du quartier des Habitants, en fait foi :

*Quartier des Habitants
le 26 floréal, an XI.*

Je soussigné déclare que le citoyen Guignard, sergent d'artillerie, s'est toujours bien conduit, que sous le Gouvernement usurpateur, étant chef de la Pointe Capucins, il a maintenu l'ordre parmi les canonniers noirs, qu'à cette époque ayant reçu une lettre de Delgresse, Commandant l'arrondissement, qui lui donnait ordre de faire feu sur les frégates françaises et autres bâtimens, le dit Guignard vint me trouver, tout ému d'un pareil ordre et me déclara qu'étant français il ferait plutôt feu sur celui qui lui écrivait.

Qu'au passage du fameux Ignace, sortant de la Pointe-à-Pitre, (lors de l'arrivée du général en chef Richepanse) le dit Guignard nous aida à diriger une pièce de canon chargée à mitraille sur la colonne de ce brigand, ce qui lui en imposa tellement qu'il passa outre.

Que le lendemain ce chef de poste faillit être la victime de ces scélérats, lorsqu'il vit enlever les poudres de la batterie et qu'il n'évita leur fureur qu'en se précipitant dans des fossés remplis de raquettes, etc... En foi de quoi je lui délivre la présente pour lui servir au besoin.

Lieutenant COSTÉ.

Enfin, Delgrès qui habitait la Grand'Rue du Fort, quitte sa coquette maison, entourée de son État-Major, et va s'enfermer au fort Saint-Charles. Il avait au préalable réquisitionné du trésorier Merville-Rousseau tout l'or déposé au trésor. La légende veut que cet or ait été enterré sous une des dalles du fort, mais tout porte à croire que la somme, minime en importance, a suivi Delgrès à l'habitation d'Anglemont. Des recherches effectuées plus tard par l'administration ont été infructueuses.

*
* *

Le 20 floréal, à midi, l'escadre française paraît devant la rade de la Basse-Terre et est accueillie par une décharge des batteries du fort et de la côte. Richepanse prévoyant tous les malheurs qu'allait causer cette déplorable attitude et voulant les éviter, fait écrire à Delgrès, par Pélage, la lettre suivante : ¹

CITOYEN COMMANDANT,

« Quel est mon étonnement de voir tirer sur le pavillon national! Ce ne peut être sans

1. Extrait des mémoires justificatifs de Pélage adressé le 21 fructidor, an X, au Premier Consul (*Archives des Colonies*, registre n^o 56).

doute que l'effet d'un malentendu. Je vous rappelle le serment que nous avons fait ensemble d'être fidèles à la mère patrie.

.
Le général en chef promet d'oublier que vous venez de donner le signal de la plus coupable rébellion; il vous ordonne de faire cesser le feu. Si vous résistez aux avis d'un ancien camarade (avis que me permet de vous transmettre le général en chef) vous me verrez bientôt à la tête des colonnes françaises pour vous faire repentir de votre erreur. »

Cette lettre est portée par le capitaine Prudhomme et l'aspirant de Marine Losach, qui parviennent au fort après avoir traversé la ville au milieu d'une foule immense d'hommes et de femmes de couleur ne cessant de crier avec férocité « Vivre libre ou mourir »¹. Delgrès la déchire sans vouloir la lire, déclarant Pélage un lâche qui trahit la cause de ses frères. Les deux officiers protestent, Delgrès, contrairement aux lois de la guerre, les fait saisir et jeter en prison, ainsi que les matelots du canot qui les avaient amenés. Richepanse, ne voyant pas revenir ses parlementaires comprend que toute voie de conciliation est fermée et il ordonne le débarquement. Les troupes, conduites par Gobert et

1. Rapport du chef d'Etat-Major Ménard.

Pélage, débarquent à quatre heures du soir sur la rive droite de la rivière Duplessis, à l'anse des Capucins¹. Elles sont accueillies par un feu nourri des batteries et de la mousqueterie des noirs. Le capitaine de frégate Lacaille et le lieutenant de vaisseau Mathé protègent ce débarquement. Après un violent combat, les rebelles qui étaient accourus en foule et servaient un feu roulant de mousqueterie se retirent sur la rive gauche de la rivière des Pères. Les pertes sont sensibles dans le corps de débarquement : le capitaine Melin, de la 37^e, aide de camp du général Gobert, le lieutenant Tessant et le sous-lieutenant Riou de la 66^e ont été tués. Le chef de bataillon Brunet, du 2^e bataillon de la 66^e, a la cuisse cassée et les officiers Dorbai et Bly, de la 66^e, ont été grièvement blessés. Parmi les hommes, 120 de tués ou blessés.

Pélage, ainsi que le déclare le général en chef dans son rapport, « a donné dans cette journée les marques de la plus grande bravoure ».

Battus, les rebelles se sont retranchés dans une position formidable, défendue par des lignes flanquées de redoutes et garnies d'artillerie.

Le lendemain, 10 mai, le débarquement est achevé. Le 11 au matin, Richepanse, à la

1. 350 hommes, des grenadiers de la 15^e, 37^e et 66^e demi-brigade.

tête de ses grenadiers, franchit le pont de la rivière des Pères, lance ses hommes au pas de charge et force le front de l'ennemi qui est obligé d'abandonner ses lignes de défense. Poursuivi vigoureusement les rebelles vont s'enfermer dans le fort Saint-Charles. Richepanse passe le pont des Gallions et le pont de Nozières tandis que Gobert et Pélage traversent à gué la rivière des Pères, vers son embouchure, avec deux bataillons de la 66^e. Ils emportent la batterie des Irois et entrent dans la ville qu'ils occupent jusqu'à la rivière aux Herbes. Ils y trouvent beaucoup d'artillerie et un grand nombre de blessés. Le lieutenant Guignand et le capitaine Denoël, de la 66^e ont trouvé la mort dans ce combat. Les sous-lieutenants Bilaire, Rougies et Calvés sont blessés. Il y a 7 hommes tués et 30 blessés.

Delgrès occupe le fort Saint-Charles. Il faut en faire le siège et l'enlever, car c'est priver les révoltés de leur base d'opération, assurer le succès des troupes françaises et terminer la guerre civile. C'est aussi délivrer la ville de Basse-Terre du voisinage redoutable des noirs et de l'appréhension continuelle dans laquelle vivent les habitants qui craignent que Delgrès, malgré ses promesses, ne bombarde la ville. Ils sont barricadés dans leurs maisons pour éviter d'être pillés et massacrés par les nègres vagabonds. Richepanse charge

Gobert de ce soin tandis qu'il va continuer à harceler les nègres révoltés.

Le 22 floréal, l'ennemi tente une sortie qui est impétueusement repoussée. Pélage et l'aide de camp du général en chef, Charmont, ont chacun un cheval tué sous eux. Le capitaine de la 66^e reste mort sur le champ de bataille.

Le général Sériziat, appelé de la Pointe-à-Pitre, après avoir culbuté les partis rebelles rencontrés à Capesterre et à Dolé, apparaît sur les hauteurs du Palmiste, le lendemain (23 floréal). Ses hommes rejoignent le gros des troupes. Richepanse, sur les conseils de Pélage, fait débarquer les soldats noirs, emprisonnés dans les cales des navires de l'escadre et lui en donne le commandement. A Sériziat celui de la 15^e demi-brigade et du bataillon du corps expéditionnaire et à Gobert celui des deux bataillons de la 66^e destinés aux attaques.

L'artillerie et tous les attirails de siège ont été débarqués et traînés à bras par les marins de l'escadre sur les mornes escarpés de Ducharmoy, de Duchâteau, de Desillets et de Vieux Hôpital. Le 24 floréal, des tranchées sont ouvertes à 600 mètres du fort et, malgré l'extrême chaleur, les batteries sont terminées les 26 et 27.

Le 28, les rebelles lancent une attaque

contre l'habitation Legroët que commande le chef de bataillon Pillet. Elle est repoussée en désordre.

Le général Sériziat, dans le but de resserrer le fort de plus près et de balayer en même temps toutes les bandes insurgées qui se montrent de plus en plus nombreuses sur les routes, demande à Pélage de se transporter en personne sur l'habitation Armand; de prendre avec lui toutes les troupes réunies au Palmiste, composées de la 15^e demi-brigade toute entière, et de grenadiers et de chasseurs de la Réunion; puis de descendre sur deux colonnes et de se transporter en masse sur l'habitation l'Hôpital qu'il doit occuper de force.

Pélage exécute ce mouvement avec beaucoup de vigueur, prend position ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, puis, afin d'établir solidement ses communications fait longer la rive gauche du Gallion par deux compagnies de la 66^e demi-brigade, qui descend ce torrent jusqu'à la hauteur du passage Jésus-Maria où elles s'établissent militairement sous une grêle de balles et se maintiennent malgré les efforts des insurgés pour les déloger.

Ce premier et double succès obtenu, les deux compagnies opèrent leur jonction au passage Jésus-Maria, balayant par une charge vigoureuse les tirailleurs qui incommodaient

leurs batteries et les rejetant au loin; puis, sans prendre à peine le temps de respirer, guidés par leur valeureux chef, les Français s'élançant à la baïonnette sur la pente de Bisdary, occupée par les noirs.

Le succès de cette opération difficile permet à Pélage d'étendre sa gauche et de demeurer définitivement en possession des passages principaux qui conduisent au fort et par lesquels les révoltés communiquaient avec l'intérieur de l'île, recevant des renforts envoyés par leurs adhérents des mornes.

Le 30, nouvelle sortie des assiégés. Les assaillants ont la douleur de perdre le capitaine de génie d'Ambrecère, officier de grand mérite et d'une extrême bravoure.

Le 1^{er} prairial, le feu est très vif de part et d'autre, sans résultat apparent.

Le 2, le général Sériziat reçoit l'ordre de traverser le Gallion et d'encercler complètement le fort, en allant jusqu'à la mer. Pélage, à la tête de ses hommes, culbute l'ennemi à la baïonnette et occupe la position de Bisdary, tandis que les canons de Richepanse martellent les fortifications.

Dans le fort, presque toutes les pièces sont démontées, les munitions manquent et la ligne d'investissement est sur le point de se fermer complètement. Delgrès qui sait la partie perdue ne veut pas faire durer l'agonie

de la forteresse. Avant tout il ne doit pas être fait prisonnier. Il décide de gagner les montagnes et de pratiquer la guerre des mornes qui avait réussi à Saint-Domingue. Ce qui était possible dans une grande île, couverte de forêts impénétrables, de précipices et de montagnes inaccessibles devenait impossible dans une petite île comme la Guadeloupe. Delgrès allait en faire l'expérience.

A la faveur de la nuit, vers minuit, à l'heure où les sentinelles sont engourdies par l'humidité et le sommeil, que seuls, les multiples insectes des régions tropicales font entendre leurs cris stridents, après avoir fait démonter et enterrer sous les décombres tous les canons en état, Delgrès, suivant l'exemple du général anglais Prescott ¹, évacue le fort par la poterne des Gallions. Avec 400 hommes de troupes régulières et une bande de noirs irréguliers, il gagne par des sentiers détournés les hauteurs. Des dispositions avaient été prises par Ignace pour faire sauter la poudrière et ensevelir dans les ruines 150 prisonniers blancs, parmi lesquels le capitaine Prudhomme et l'aspirant Losach, mais ces deux officiers, ayant réussi à s'attirer l'amitié d'un officier rebelle, avaient été avertis par ce dernier du sort qui leur était réservé et la

1. Voir *Victor Hughes le Conventionnel*.

générosité fut poussée jusqu'à leur ouvrir les portes avant le départ. Prudhomme et Losach coururent à la poudrière, enlevèrent la mèche fatale et sauvèrent les autres camarades. Puis, pour couper toute retraite à Delgrès, ils firent hausser le pont-levis.

Au jour, les Français entraient dans le fort abandonné.

Le 5 prairial, Richepanse adressait au Ministre le rapport suivant qui parut au *Moniteur* :

*Au quartier général de la Basse-Terre
le 5 prairial an 10.*

CITOYEN MINISTRE,

Je n'ai tardé aussi long-tems à vous faire un rapport de ce qui s'est passé à l'armée de la Guadeloupe, que parce que je voulais, en vous rendant compte qu'elle avait trouvé des rebelles à combattre, vous annoncer en même tems qu'elle les avait vaincus.

Le 16 nous opérâmes notre débarquement au Gosier et au port de la Pointe-à-Pitre, tout nous portait à croire que le passage de ce port pourrait être forcé, quelle que fût la résistance que devaient nous opposer les batteries de l'Ilet à Cochons et celles des forts de Fleur d'Epée et de l'Union.

Les deux vaisseaux ne pouvant entrer dans le port, mouillèrent devant le Gosier et y débarquèrent les troupes, qui, aussitôt après leur débarquement, avaient ordre de marcher sur le morne Mascotte et de s'en emparer afin de prendre à revers le fort Fleur d'Épée et couper toute communication avec les redoutes Baimbridge et Stiwenson; les troupes débarquées au port de la Pointe devaient marcher de suite à la gabarre de la Rivière Salée, s'emparer du fort de la Victoire, puis du fort de l'Union.

Toutes nos dispositions furent inutiles; on nous attendait sur les quais où l'on nous reçut aux cris de « Vive la République, vive Bonaparte ». Les troupes se formèrent sur la place de la Victoire et là je trouvai Pélage, qui m'assura de l'entière soumission de toute l'île; je lui ordonnai de faire relever tous les postes des forts Fleur d'Épée, de l'Union, de la Victoire, ainsi que des redoutes Baimbridge et Stiwenson. Il me promit qu'il allait donner ses ordres en conséquence, ainsi que pour réunir sous la redoute Stiwenson toutes les troupes qui se trouvaient dans cette partie et que je voulais passer en revue dès le soir même.

Les troupes venues de France, réunies sur la place de la Victoire, sous le fort qui porte ce nom, formèrent sur-le-champ les détache-

ments qui devaient aller occuper les forts, et partirent pour s'y rendre. L'instant d'après, on vint me dire qu'Ignace, commandant celui de la Victoire, ne voulait pas y laisser entrer les troupes que j'y avais envoyées. J'ordonnai qu'on y entrât au pas de charge, et qu'on arrêtât Ignace, ainsi que sa troupe. Le Commandant du détachement fit battre la charge, mais Ignace se retira avec sa troupe par une porte opposée à celle où nous entrions.

Pendant ce temps je me rendais avec le restant des troupes sous le fort Stiwenson, rendez-vous donné pour la réunion des troupes noires. Le jour avait disparu et malgré l'obscurité de la nuit, je m'aperçus qu'une très grande quantité de soldats noirs se répandaient dans la campagne, en conservant leurs armes. Il me fut rendu compte que l'on avait entendu plusieurs d'entre eux dire que Pélage était un traître. Arrivé au lieu du rassemblement j'y trouvai Pélage, qui me rendit compte que plusieurs officiers lui manquaient, ainsi qu'un grand nombre de soldats; je réunis cependant ceux qui se trouvaient là et je leur parlai dans les termes convenables dans la circonstance.

Peu satisfait de ce que j'avais vu dans la troupe, et de la désertion d'une partie, je me décidai à embarquer de suite ce qui restait; et cela s'exécuta dans la nuit. Je fis dire à

cette troupe que je voulais l'avoir avec moi en me rendant à la Basse-Terre.

Dès le lendemain 17, j'y envoyai six cents hommes par terre, vers les trois Rivières, et je fis rembarquer quinze cents hommes sur les frégates; mais ce port est une souricière; on ne peut sortir les frégates qui doivent se faire touer, que lorsqu'il fait calme; ce calme est quelquefois plusieurs jours sans exister et toujours de si peu de durée qu'il est rare qu'on puisse sortir plus d'une frégate; il fallut donc transporter les troupes de dessus les frégates sur les vaisseaux mouillés vis-à-vis le Gosier; cela nous demanda beaucoup de temps : les calmes ou les vents contraires firent ensuite que nous ne pûmes arriver devant la Basse-Terre que le 20 à midi. Plusieurs coups de canon qui nous furent envoyés, ne nous laissèrent pas de doute sur la situation des choses : nous dépassâmes donc la Basse-Terre et comme nous nous tenions toujours prêts à la guerre comme à la paix, nous fûmes de suite en mesure de débarquer.

Cependant, au premier coup de canon, j'envoyai un canot, avec une lettre de Pélage, portée par un officier de la colonie. Ne voyant rien revenir, les troupes, que l'on avait déjà placées dans les chaloupes, ramèrent vers le rivage et descendirent un peu au delà de l'embouchure de la rivière Duplessis, sous le

feu des batteries et de la mousqueterie. La valeur des troupes fit tout dans cette circonstance et je vous assure qu'elle avait beaucoup à faire : on gagna dans cette journée jusqu'à la rive droite de la rivière des Pères.

Pendant la nuit, les troupes se réunirent toutes près de cette rive et au jour on ne marcha pas mais on courut à l'ennemi. Cette position sur la rive gauche de cette rivière que tous les mémoires s'accordent à dire très belle, bien armée et farcie de rebelles au moment de notre attaque, fut forcée en dix minutes, partie des révoltés fut se jeter dans le fort Saint-Charles, et partie gagna les mornes sur notre gauche; nous les poursuivîmes sur le fort, vers le Gallion et le pont de Nosière.

Le général Sériziat, resté à la Grande Terre, ayant eu ordre de rassembler ce qu'il pourrait de troupes dans cette partie, en laissant cependant ce qui était indispensable pour maintenir la tranquillité dans le pays, et de se joindre au bataillon de la 15^e qui était venu par terre, du Petit Bourg aux Trois Rivières, devait se réunir à nous par le Palmiste et le Valcanard. Jusque-là on ne pouvait rien entreprendre sur le fort.

Cette jonction faite, on débarqua des bouches à feu de dessus les vaisseaux et

après des peines inconcevables, tout devant se faire à force de bras dans des montagnes très escarpées, nous parvînmes à avoir une trentaine de bouches à feu en batterie, qui purent faire feu le premier de ce mois. Le 2, à sept heures du soir ¹, le fort fut évacué par les rebelles, qui profitèrent de l'inexécution de l'un de mes ordres qui plaçait quatre cents hommes sur la rive gauche du Gallion pour sortir du fort et gagner dans la partie du Vieux Fort.

L'armée fut de suite mise à la poursuite de cette canaille qui, aujourd'hui, est éparpillée dans tous les bois et les mornes. Les chefs sont Delgrès, Massoteau, Ignace, Palerme, Kirwanne, etc.

Il y a quelques habitations de brûlées, mais il n'y a plus rassemblement à dissoudre. Je puis maintenant répartir mes troupes dans les communes et en imposer facilement à tous les brigands.

Dans les affaires de la Basse-Terre, l'armée a eu trois cents blessés et environ cent tués.

J'ai beaucoup de militaires, de tous les grades, qui se sont distingués; j'aurai soin de vous les faire connaître dans mon prochain rapport, ainsi que les noms de ceux morts ou blessés.

1. Richepanse dit sept heures mais il était minuit.

Le citoyen Costes, commissaire de justice, est mort à la Pointe-à-Pitre, il y a huit jours.

Je vous donnerai incessamment de plus grands détails sur les hommes et les choses, mais je me hâte de profiter du départ du vaisseau marchand le..... capitaine..... qui part pour Brest.

Le citoyen Lescallier est avec nous, et nous aide de tous ses moyens.

Le contre-amiral Bouvet vous donnera sans doute les détails relatifs à l'escadre. Je ne pense pas que l'escadre du contre-amiral Bouvet puisse appareiller avant quinze jours, pour son retour en France.

Salut et considération.

RICHEPANSE

*
* *

Delgrès, en abandonnant le fort Saint-Charles ¹, divisa ses troupes noires en deux sections : la première, avec lui-même, gagne le Matouba, entraînant 80 prisonniers blancs; la seconde, composée d'environ 400 hommes, sous les ordres de Ignace et de Palerme, est dirigée sur la Pointe-à-Pitre.

Delgrès sait que la Pointe-à-Pitre est à peu près dégarni de troupes. La mission d'Ignace

1. Blessé à la jambe, il marche difficilement.

est de rallier sur son chemin toutes les bandes d'insurgés éparses dans les mornes, de s'emparer du passage de la Rivière Salée, des forts Fleur d'Épée, Baimbridge, Union et autres, de se rendre maître en un mot de la Grande-Terre et, après avoir brûlé et pillé la Pointe-à-Pitre, concentrer toutes ses forces et reprendre vigoureusement l'offensive en contraignant les Français, par des marches et contre-marches habiles, à travers un pays qu'il connaît bien, à se fatiguer et s'user, à les suivre et à les disséminer dans toutes les directions.

Gobert et Pélage, avec 500 hommes, se mettent à sa poursuite. Ils le rejoignent à Dolé, près l'habitation Duhamel, le 3 prairial (23 mai), Ignace s'y est fortifié. Le poste est enlevé à la baïonnette et Gobert a la joie de sauver 80 femmes et enfants blancs que le monstre allait faire tuer. Il s'empare d'une pièce de 4, d'un drapeau et de toutes les munitions.

Une partie des nègres se sauve dans les mornes de la pointe du Vieux Fort où 300 hommes de la 15^e demi-brigade les entourent. Ignace a réussi à se sauver. Il continue dans la direction de la Pointe-à-Pitre, avec un millier d'hommes, brûlant et massacrant tout sur son passage. Le bourg des Trois-Rivières est réduit en cendres, puis ceux de

Saint-Sauveur, Capesterre et Petit-Bourg. Gobert et Pélage poursuivent les révoltés sans repos. Le féroce Ignace, égorge et incendie dans la fureur du désespoir. A Petit-Bourg, Gobert laisse à Pélage le soin de continuer par terre et de disperser les incendiaires et se rend par mer à la Pointe-à-Pitre, avec des hommes, pour prendre les dispositions utiles avant l'arrivée d'Ignace, dont il connaît les intentions. Il n'y a dans cette ville que deux faibles détachements de la 37^e et la 82^e. Il trouve la population plongée dans la terreur. Les femmes et les enfants avaient été envoyés sur les navires en rade; on approvisionnait comme on pouvait le fort de la Victoire en prévision d'un siège. On savait Ignace aux portes de la ville et décidé à la livrer aux flammes. La veille il avait fait répandre la proclamation suivante :

HABITANTS DE LA GUADELOUPE.

« Je vous somme de vous réunir à moi pour renvoyer les brigands de Français qui sont venus troubler votre repos et votre tranquillité. Si dans vingt-quatre heures vous n'avez pas exécuté cet ordre, vos villes et vos campagnes seront en cendres. »

IGNACE.

La présence de Gobert fait renaître la confiance. Le général rallie toutes les forces, fait installer des batteries au passage de la Rivière Salée, donne ses ordres et retourne immédiatement à Petit-Bourg rejoindre Pélagé qui poursuit l'ennemi jusqu'aux palétu-viers de ce passage.

Ignace parvient à forcer, le 5 prairial (25 mai) au matin, le passage, avec ses hommes. Il est suivi par une multitude de nègres en délire, armés de sabres et de piques, se ruant à la curée. Mais soudain les rebelles n'osent plus avancer. Une femme qui fuyait, arrêtée, apprend à Ignace que Gobert est arrivé dans la ville, par mer, avec du renfort, que tous les soldats de la Garde Nationale, ceux des forts Fleur d'Épée et l'Union, réunis en grande hâte, l'attendent de pied ferme. Le coup est manqué. Il ne peut pas faire marche arrière, étant talonné par les hommes de Pélagé. Ignace va s'enfermer dans la redoute de Baimbridge¹, à deux kilomètres, construite sur une élévation, abandonnée par la garde qui n'y avait laissé que deux canons, sans affût.

Le 6 prairial (26 mai), au matin, on aperçoit de la ville le drapeau rouge déployé sur

1. Cette redoute avait été construite par Victor Hughes. Aujourd'hui l'habitation porte le nom de Chauvel.

ce point élevé. Gobert et Pélage informés, profitent de cette faute pour attaquer immédiatement avec un obusier et des pièces de campagnes. Ignace voit le danger et cherche à évacuer la position mais il se bute aux troupes de Gobert qui n'est pas resté inactif. Rejoint par Pélage, l'attaque générale commence. L'artillerie fait d'affreux ravages parmi les rebelles. A six heures du soir malgré un feu de mousqueterie, les troupes pénètrent dans la redoute, culbutent les insurgés et font un horrible carnage. On compte 675 morts, parmi lesquels Ignace qui, à la dernière minute, se voyant environné de huit soldats qui allaient le faire prisonnier, s'est fait sauter la cervelle, en s'écriant : « Vous n'aurez pas l'honneur de me prendre en vie ».

Complètement défiguré on ne le reconnut plus tard que par ses épaulettes d'officier supérieur et ses pieds qui avaient chacun deux doigts joints ensemble ¹.

Ses deux fils, très jeunes encore, avaient combattu à ses côtés. L'un fut tué devant la redoute, l'autre fait prisonnier et passé par les armes à la Pointe-à-Pitre. La tête d'Ignace fut exposée sur la Place de la Victoire.

1. Ignace, né à la Pointe-à-Pitre, avait été simple charpentier. La Révolution en avait fait un capitaine de grenadiers.

Il fut fait 250 prisonniers qui, amenés à la Pointe-à-Pitre, furent tous fusillés sur la place de la Victoire. Ceux qui avaient échappé au massacre, profitant de l'obscurité, se répandirent à travers champs.

Le chef de bataillon Vabe avait été grièvement blessé et l'on avait à regretter la perte de 80 braves dans cette journée.

La redoute démolie, l'expédition de Pointe-à-Pitre est terminée. La destruction de ce qui reste de la bande à Ignace n'est plus que secondaire. Palerme s'est réfugié dans les bois du Lamentin. Il s'agit maintenant de jouer la partie suprême contre l'auteur et le chef de l'insurrection, Delgrès, qui s'est réfugié au Matouba, sur l'habitation d'Anglemont. Gobert et Pélage s'embarquent pour la Basse-Terre.



Delgrès, en envoyant Ignace à la Pointe-à-Pitre, avait cherché et obtenu une diversion et surtout le temps nécessaire pour se fortifier à d'Anglemont, dans l'espace compris entre la Rivière Noire et la rivière Saint-Louis, avant leur jonction avec la rivière des Pères qui va se jeter au Baillif. C'est là que se trouvaient concentrées toutes les forces vives de la révolte; là battait le cœur de l'insurrection.

La position, choisie par Delgrès, était presque inexpugnable. Les deux cours d'eau sont à cet endroit très encaissés, les rives sont à pic, s'élevant à plus de vingt mètres au-dessus des eaux, les parois formés de rochers insurmontables. Les hautes falaises dressent leurs escarpements, revêtues de fougères arborescentes, de longues racines échevelées, de lianes, tout un revêtement de plantes parasites. Au sommet de l'angle formé par les deux rivières se trouve, comme un saillant de fortification naturelle, l'habitation d'Anglemont. En établissant là le gros de ses forces, Delgrès avait pour but de refuser tout combat désavantageux et de se contenter de faire des sorties tandis qu'il attendait le résultat des incursions d'Ignace à la Grande-Terre.

Il avait complété sa défense par des palissades, armées de canons, et fait sauter le pont en bois qui constituait le seul passage sur la Rivière Noire. Le plateau se trouvait ainsi littéralement coupé de toutes communications. Une attaque de front était impossible. En avant, sur la propriété Guichard, il avait installé ses avant-postes.

Le 8 prairial (28 mai), Richepanse qui avait la veille étudié de près la position de l'ennemi, décide de l'encercler et de le forcer au combat. Il divise ses troupes en deux

colonnes : la première, commandée par le chef de bataillon Cambriels et composée du 2^e bataillon de la 66^e demi-brigade; la deuxième, sous les ordres du chef de bataillon Delacroix, composée du 3^e bataillon de la même demi-brigade.

La première se met en marche à deux heures du matin, par des chemins bordés d'affreux précipices, franchit sur les derrières de l'ennemi les bornes Houël et Colin, traverse l'habitation Lasalle, où elle déloge des insurgés, et parvient jusqu'au presbytère qui domine l'habitation d'Anglemont. Le combat a été acharné. Les rebelles surpris à l'improviste se sont ralliés sous le feu même des troupes françaises, mais ne pouvant résister ils ont abandonné la position. La retraite de l'ennemi, vers la montagne, est coupée.

La deuxième, partie à trois heures du matin, s'est dirigée sur la gauche, vers la montagne Saint-Louis. Le trajet est moins long. Au morne Fifi Massieux elle rencontre l'ennemi qui y avait installé de l'artillerie, le choc est terrible, les noirs combattent avec l'intrépidité de gens résolus à mourir; les boulets labourent leurs rangs sans interruption et causent parmi eux des pertes énormes. Les grenadiers, s'encourageant les uns les autres, s'élancent à la baïonnette, bousculent les rebelles, traversent la Rivière des Pères et

parviennent à rallier les hommes de Cambriels sur la position du presbytère. Le chef de bataillon Delacroix, dans cette brillante action, est mis hors de combat par un biscaïen. Le commandant de Chatenoy le remplace.

Une réserve de grenadiers que commande l'aide de camp du général en chef, Crabé, a entre temps essayé de pénétrer dans le poste Guichard, par le passage du Constantin, mais elle n'a pas réussi. Forcé de s'arrêter, les grenadiers se contentent de garder le passage¹.

Les rebelles sont cernés. Delgrès qui comprend que le moment suprême est venu, réunit ses officiers et leur fait part de sa détermination. Il va se faire sauter plutôt que de se rendre. Il laisse à ses hommes la liberté de se sauver. A son aide de camp, Claude; il dit : « Nous n'avons plus qu'à mourir bravement. Sachons accomplir ce devoir suprême. Notre mort nous fera illustres. Nous ne mourrons pas tout entier. Nos noms survivront sur l'océan des âges et nous lèguerons notre exemple à suivre à ceux qui viendront après nous, et qui, plus heureux, conquèreront eux, cette liberté que nous n'avons fait qu'entrevoir. »

1. En 1793, les Anglais sacrifièrent 700 hommes pour essayer d'emporter ce même poste.

Tous les officiers qui l'entourent jurent de mourir avec lui. Claude lui rappelle les 80 blancs qui sont détenus prisonniers dans la cave de l'habitation. Delgrès ordonne de les mettre en liberté. « Il y aura sans eux assez de victimes », remarque le chef.

Il fait miner la pièce principale où il demeure, allongé sur un canapé, la jambe immobilisée. Blessé au genou, comme nous l'avons dit, il ne pouvait plus se tenir debout. A ses côtés il fait placer deux pistolets et un réchaud plein de braise. Sur le plancher une traînée de poudre conduit à la mine. Il est convenu qu'un coup de fusil tiré par un factionnaire, laissé à la porte, doit annoncer l'arrivée des Français sur la terrasse de l'habitation.

Il est onze heures du matin. Le général Richepanse accorde aux troupes une demi-heure pour casser la croûte et boire un coup de rhum.

A 11 heures 1/2 on bat le rappel. Les troupes se mettent en marche au cri de « En avant! » Pour atteindre le dernier refuge de Delgrès il faudra passer deux ravins dont les bords sont à pic et escalader des parapets garnis d'artillerie. Sans hésitation les Français se lancent à la baïonnette, livrent à chaque pas un combat et franchissent des obstacles insurmontables. Les noirs, envelop-

pés, se défendent avec acharnement. Ils savent qu'il faut vaincre ou mourir.

Delgrès, plongé dans ses réflexions, attend son sort. Continuellement lui arrivent des messagers qui fixent l'avance des Français.

A quatre heures de l'après-midi, Cambriels donne l'assaut final, à la tête des troupes. Il est reçu par une grêle de balles et de boulets mais rien ne peut arrêter l'élan de ses soldats qui avancent au pas de charge, sans répondre au feu de l'ennemi. Ils pénètrent dans les retranchements. La mêlée est affreuse. Nul ne demande ni n'accorde de merci. Les artilleurs sont poignardés sur leurs pièces. Après une lutte d'une heure les retranchements restent au pouvoir des assaillants. Les noirs qui ont échappé à la mort s'enfuient vers l'habitation où Delgrès est enfermé. Les Français avancent toujours. Déjà une douzaine des plus hardis ont franchi une espèce de fossé dont avait été enceinte la maison, ils arrivent sur la terrasse, le brave sous-lieutenant Faquiant, de la 66^e, agitait en l'air un drapeau dont il s'était emparé, Lavoie, un soldat de la 66^e qui s'était distingué lors du débarquement enclouait un canon, lorsque soudain une détonation éclate à leurs oreilles. C'est le factionnaire qui a tiré. D'un geste brusque Delgrès a renversé le réchaud. Une effroyable détonation ! La terre tremble sous

les pieds des combattants. L'opulente demeure vole en éclats. Une immense gerbe de feu s'élance dans la nue, un nuage compact de fumée emplit l'atmosphère, des débris de corps humains, déchiquetés, informes, sont projetés violemment et les éclaireurs des colonnes françaises, au nombre d'une trentaine, sont ensevelis dans les décombres. Le lieutenant Faquiant a disparu ainsi que le brave Lavoie. Le chef de bataillon Cambriels et le commandant Delacroix sont légèrement blessés; le capitaine Petit et le lieutenant Lecomte, de la 66^e devaient mourir ultérieurement de leurs blessures.

Delgrès s'est fait sauter avec la plupart de ses officiers et de ses hommes. Les décombres dispersés deviennent un vaste bûcher dont les flammes dévorent plus de 500 cadavres, parmi lesquels on distingue des femmes et des enfants.

Le spectacle est épouvantable. Les rebelles, épargnés par l'explosion, fuient dans toutes les directions. Peu échappent car après le premier moment de stupeur on s'empresse de les poursuivre. Codou, Kirwand, Dauphin, Jacquet, Palerme, Noël, Corbet, officiers de Delgrès, ont échappé à la mort. Ils gagnent les bois avec quelques nègres pour devenir des brigands, vivant de pillage et de rançons.

Dans le souterrain de l'habitation on

entendit des cris. Huit blancs propriétaires, qui n'avaient pas été libérés et avaient miraculeusement échappés à la destruction, sont sauvés.

L'acte d'un épouvantable courage de Delgrès terminait la guerre. Pour protéger les propriétaires que menaçaient les bandits échappés de l'explosion, Richepanse fait donner à chacun d'eux un fusil pour se défendre et il autorise les gens de couleur qui avaient donné des preuves de fidélité à conserver leurs armes, mais pour éviter tout désordre et assurer la tranquillité, tous les noirs sont désarmés. Il ne garda que 150 d'entre eux, comme ouvriers dans le corps des sapeurs. Les autres reçoivent l'ordre de regagner leurs ateliers.

Une commission militaire est établie pour juger tout rebelle pris les armes à la main ¹. Un grand nombre furent fusillés à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre, mais las de

1. Dans un rapport au Ministre, en date du 21 vendémiaire, an II, alors qu'il était de retour à Brest, le général Gobert signalait qu'il y avait dans les bois les plus inaccessibles de la Guadeloupe, un groupement de noirs rebelles, ayant pour chef un nommé Fourne, jadis dévoué au général Lacrosse, et que l'on appelait « moudongs ou kellers ». C'était une espèce de petite république. Il y avait des cases, des plantations et des moyens d'existence.

man d'...
Richepanse

tant d'exécutions et persuadé que l'oubli du passé était le meilleur moyen de pacifier l'île, le général en chef décida de les déporter aux Saintes, puis 3.000 d'entre eux furent embarqués sur des frégates qui les portèrent aux États-Unis. Leur débarquement ayant été repoussé, 2.000 furent déposés dans les possessions inhabitées de la Côte ferme ¹ et l'autre millier conduit à Brest et enfermé au bagné. Plus tard, on en fit un corps qu'on envoya à Mantoue, puis à Naples et qui servit à Gaëte avec une bravoure et une distinction particulières.

Le nombre des nègres tués dans les combats, déportés ou fusillés a été évalué à dix mille.

La femme de Delgrès, Marie-Rose Toto, une très jolie mulâtresse de Sainte-Lucie, qui avait suivi son mari dans la révolte, participé à ses côtés à tous les combats et exhorté sans cesse les rebelles à la résistance, fut exécutée au Mont-Carmel. Les noirs lui avaient voué une profonde admiration et une sincère vénération pour l'ardeur et le dévouement qu'elle apportait à leur cause.

Grièvement blessée avant l'évacuation du fort, la jambe fracturée par un éclat d'obus alors qu'elle portait secours à un blessé, elle

1. Les Boni sont leurs descendants.

n'avait pu accompagner les combattants au Camp, retranché du Matouba et avait trouvé refuge chez une amie. Activement recherchée, elle échappa quelque temps aux policiers mais enfin découverte elle fut arrêtée, traduite devant le tribunal spécial de la Basse-Terre et condamnée à mort pour avoir encouragé les noirs à la révolte et fait elle-même le coup de feu contre les Français.

Ne pouvant marcher, sa blessure n'était pas guérie, elle fut portée au lieu de l'exécution et pendue à l'une des potences érigées sur la place du Mont-Carmel. Avant que son corps balançât dans l'espace, s'adressant au public nombreux, massé autour du gibet, elle s'écria d'une voix forte : « Des hommes « après avoir tué leur Roi, ont quitté leur « pays pour venir dans le nôtre porter le « trouble et la confusion. Dieu les jugera! »

*
* *

Delgrès mourut fièrement et sagement. Je dis sagement car il mérite le titre de sage celui qui, pénétré du caractère éphémère des réalités humaines, sait regarder en face la mort qui arrête irrévocablement toute entreprise terrestre, sait contempler sans émotion ni surprise la vanité de tout effort, l'erreur de

toute ambition et meurt pour une idée. Lorsque tombe le bandeau qui recouvre nos illusions, nous nous trouvons irrévocablement devant la Fatalité en larmes et la Mort!

Delgrès avait rêvé de conserver aux hommes de sa race, la liberté, ce droit que la civilisation a mis dans le cœur de toute créature humaine, et ne pouvant composer avec sa conscience il fit le sacrifice de sa vie, obéissant aveuglément aux exigences de son caractère. Au fond de son cœur de grand penseur, d'artiste raffiné, il y avait quelque chose de sauvage, de révolutionnaire que l'éducation et la discipline militaire n'avaient pu polir qu'à la surface. Homme libre, épris de justice et d'humanité, il ne pouvait admettre que ses semblables, les hommes de sa race, puissent retomber dans l'esclavage. Il mourut bravement.

Poussé par les mêmes sentiments, Toussaint Louverture souleva et embriganda les nègres de Saint-Domingue contre les Français. Il fut fait prisonnier et déporté en France mais un an plus tard les nègres réussissaient à nous chasser de cette belle colonie. Il reste un héros. Delgrès, vaincu, n'est devant l'histoire qu'un traître et un rebelle. Le malheur voulut qu'il devança son époque mais sa mort a servi à la cause qu'il défendait avec tant de désespoir.

L'heure de la grande émancipation n'était pas encore venue. Delgrès fut l'un des précurseurs d'une idée juste, d'une pensée vraie, grande et généreuse. Son héroïque sacrifice n'a pas été inutile.

Il y a peu d'années, le Conseil général de la Guadeloupe a proposé de lui élever une statue, le Gouvernement est resté sourd à cette demande. La vraie liberté consiste à permettre aux glorieux vaincus le droit de glorifier leurs grands hommes.

Cent trente années ont passé depuis ces tragiques événements, les idées ont progressé, la République, aux idées nobles et élevés, a proclamé que l'humanité ne se différencie pas par les teintes d'un épiderme; des hommes de couleur, des noirs ont brillamment représenté nos îles lointaines au sein du Parlement et défendu avec autorité, éloquence et talent les intérêts de la France et des Colonies; certains ont même été admis dans les Conseils du Gouvernement, sont devenus des Ministres. L'heure est venue pour une aussi grande et sereine générosité. Delgrès mérite cet honneur. Son nom survivra, comme il l'a voulu, sur l'océan des âges et servira d'exemple à tous ceux qui mourront pour la cause de la liberté. Il dort dans la gloire qui est un processus de cristallisation infiniment mystérieux, à la fa-

veur duquel s'élabore beaucoup d'impuretés.

Puisse la postérité lui accorder une larme!

Le lendemain de la mort de Delgrès, le Général en Chef adressait au Ministre le rapport suivant :

*Au quartier général de la Basse-Terre,
le 9 prairial, an 10.*

LE GÉNÉRAL EN CHEF RICHEPANSE,
AU
MINISTRE DE LA MARINE ET DES
COLONIES.

CITOYEN MINISTRE,

Vous avez sans doute été instruit par le citoyen Caffarely, préfet maritime à Brest du moment de notre appareillage. Nous reconnûmes la Dominique le 13 floréal au matin; cette journée se passa à attendre la frégate *La Romaine*, qui avait été dépêchée à Roseau, vers le capitaine général Lacrosse. Le 14, elle fut signalée, et bientôt elle nous apprit qu'elle avait à son bord le citoyen Lescallier, Préfet de la Guadeloupe, et le citoyen Coster, commissaire de justice : nous sûmes en même temps que le général Sériziat était à Marie-Galante, avec environ 200 militaires réfugiés de la Guadeloupe, et que très incessamment il rejoindrait l'escadre

avec tout son monde, sur la frégate *La Pensée*, mouillée devant le bourg de Marie-Galante.

Aussitôt le ralliement de *La Romaine*, l'escadre s'approcha de la Guadeloupe, en se dirigeant par le canal de Marie-Galante et de la Désirade. Le 16, la frégate *La Pensée* nous joignit. Il fut de suite arrêté que les frégates forceraient la passe du port de la Pointe-à-Pitre, et que les vaisseaux qui ne pourraient entrer dans le port mouilleraient au Gosier. Le contre-amiral Bouvet et moi montions la frégate *La Pensée*, qui tenait la tête de ligne.

Le citoyen Brunet, chef de bataillon de la 66^e eut le commandement des troupes à bord des vaisseaux.

Nous éprouvâmes calme plat toute la matinée. Nous ne pûmes prendre la passe que vers le soir. Une députation composée des citoyens Mouroux (chef des mouvements du port de la Pointe-à-Pitre) et Fransans, membre du Conseil provisoire, vint au devant de nous au moment de notre entrée dans la passe, et nous assura que nous allions être reçus avec les plus grands témoignages de satisfaction. Le débarquement se fit effectivement avec sécurité et le chef de brigade Pélage ne tarda pas à se présenter aux généraux Sériziat et Gobert, débarqués à la tête des troupes les premières à terre. La conduite

de cet officier inspira une grande confiance. On le laissa libre; et dès que je fus à terre, je convins avec lui que les troupes qui arrivaient iraient partager la garde des forts, et que les troupes qui étaient casernées en ville ou autres lieux ouverts seraient réunies sur-le-champ dans la plaine de Stiwenson, parce que je voulais, à cette heure, en passer la revue. Le chef de brigade Pélage courut à l'instant donner exactement des ordres en conséquence des miens.

Les troupes venues de France, réunies sur la place de la Victoire formèrent les détachements qui devaient occuper les forts Fleur d'Épée, la Victoire, l'Union, Baimbridge et Stiwenson, et partirent pour s'y rendre. L'instant d'après, on vint me dire que l'homme de couleur Ignace, commandant le fort de la Victoire ne voulait pas recevoir les détachements envoyés pour le relever; le capitaine Rougier, commandant le détachement, dut faire et fit à l'instant battre la charge; mais Ignace se retira avec sa garnison par une porte opposée à celle où nous entrions.

Je dirigeai dans la plaine de Stiwenson le reste des troupes débarquées à la Pointe; il était nuit lorsque nous fûmes en présence des bataillons noirs, assemblés par le chef de brigade Pélage. Je dois dire que je les trouvai beaux et bien sous les armes; je leur parlai le

langage de la confiance et de la fermeté; et j'ajoutai que mon intention était de me rendre le lendemain à la Basse-Terre où j'étais bien aise de les avoir près de moi; j'avais ordonné qu'ils seraient de suite embarqués. L'obscurité de la nuit ne permit pas d'empêcher la moitié de ces noirs, dont étaient les deux compagnies de grenadiers, de se répandre dans la campagne; et il me fut rendu compte que l'on avait entendu dire à plusieurs d'entre eux que Pélage était un traître. Le fort Stiwenson nous fut remis sans opposition; les portes du fort Fleur d'Épée furent, pendant la nuit, ouvertes à nos troupes; et le chef de bataillon Brunet, débarqué au Gosier, avec l'ordre de prendre poste au morne Mascotte, qui commande le fort Fleur d'Épée, rejoignit l'armée à Pointe-à-Pitre.

La méfiance à laquelle me forçaient les événements de cette nuit, ne fit que rendre plus vif le désir que j'avais de me rendre à la Basse-Terre. Le 17, je laissai à la Pointe-à-Pitre les généraux Sériziat et Dumontier, avec le monde indispensable pour garder la Rivière Salée et maintenir le bon ordre dans la Grande Terre. J'envoyai 600 hommes du bataillon du 15^e par terre, vers les Trois-Rivières, et je fis rembarquer sur les frégates les deux bataillons de la 66^e; mais, malheureusement, les localités et les vents ne leur

permirent pas de sortir du port. Il fallut transporter les troupes de dessus les frégates sur les vaisseaux mouillés au Gosier; cette opération nous demanda beaucoup de temps; et ensuite les vents contraires firent que nous ne pûmes arriver que le 20, à midi. Je m'étais fait précéder dans cette ville par des lettres écrites par moi et le chef de brigade Pélage ¹. J'allais débarquer de confiance, lorsque nous reçûmes une décharge de toutes les batteries de la côte, depuis la pointe du vieux fort jusqu'à la batterie des Capucins. Je députai sur-le-champ l'officier Prudhomme, attaché au chef de brigade Pélage, mais ne voyant rien venir, les troupes ayant à leur tête le général Gobert, descendirent à terre sur la rive droite de la rivière Du Plessis, malgré le feu bien poussé des batteries et de la mousquetterie des noirs accourus des forts et de la ville.

Le capitaine de frégate Lacaille s'avança assez près pour combattre avantageusement la batterie des noirs; et le citoyen Mathé, commandant la chaloupe canonnière *Le Maringo*, protégea le débarquement en venant se placer à l'embouchure de la rivière du Plessis. Il fallut en ce moment toute la

1. Nous n'avons trouvé trace que de celle écrite par Pélage après l'accueil à coups de canon par les batteries de la côte.

valeur de nos troupes et le courage des officiers pour éloigner l'ennemi du rivage et le forcer dans cette soirée à se retirer sur la rive gauche de la rivière des Pères. Le capitaine Meillin, aide-de-camp du général Gobert, le lieutenant Tessant, de la 37^e et le sous-lieutenant Riou, de la 66^e, furent tués. Le chef de bataillon Brunet fut très grièvement blessé ainsi que plusieurs autres officiers. Le chef de brigade Pélage a donné dans cette journée les marques de la plus grande bravoure. L'ennemi battu et étonné de notre ardeur à gravir les mornes, s'était retiré dans une position formidable, défendue par des lignes flanquées de redoutes et garnies d'artillerie. Le 21, au point du jour, tous les grenadiers de l'armée franchirent le pont de la Rivière des Pères et marchèrent au pas de charge sur les retranchemens. L'ennemi fut bientôt obligé de taire son feu, d'abandonner ses lignes qui furent forcées de front, tandis que le général Gobert à la tête de deux bataillons de la 66^e, commandés par l'intrepide chef de bataillon Irénée Delacroix, passa au gué la rivière vers son embouchure; tourna les lignes, s'empara des batteries le long de la mer et entra rapidement dans la ville de la Basse-Terre, qu'il occupa jusqu'à la rivière aux Herbes. Nous perdîmes dans cette pénible journée, le lieutenant Goigand, de la

66^e; l'ennemi laissa dans les lignes et dans la ville un grand nombre de tués et beaucoup d'artillerie.

Le 22, je parvins à reserrer l'ennemi dans le fort Saint-Charles : il tenta plusieurs attaques; elles furent repoussées avec impétuosité; le chef de brigade Pélage et mon aide-de-camp Charmont, eurent chacun un cheval tué sous eux; à la tête de la colonne qu'il conduisait le capitaine Rougier, de la 66^e, fut tué. Il est bien généralement regretté.

Le 23, les sorties du fort furent de peu de conséquences. Le soir je fus prévenu de l'arrivée au Palmiste du bataillon de la 15^e, venu par terre de la Pointe-à-Pitre, et que le général Sériziat avait joint avec une partie du bataillon expéditionnaire.

Le 24, cinq cents hommes envoyés à l'habitation Vermont, où l'ennemi avait un camp, cherchèrent à se faire entendre de la division du général Sériziat qui venait d'enlever le camp de Vermont. Le capitaine Duranier est tué.

Par l'arrivée du général Sériziat, nous nous trouvâmes en état de faire le siège du fort Saint-Charles. Il fut chargé, avec le bataillon de la 15^e et le bataillon expéditionnaire, de garder toute la ligne entre la rivière des Pères et celle du Gallion. Le général Gobert prit le commandement des deux bataillons

de la 66^e destinés aux attaques sur le fort; l'artillerie et tous les attirails de siège furent débarqués et le pays n'offrant en cette circonstance aucune ressource, en pionniers, les matelots furent organisés en compagnies d'ouvriers et mis de suite à la disposition du génie et de l'artillerie.

Dans la nuit du 24 au 25, la tranchée fut ouverte à trois cent toises du fort devant le front des cavaliers. Pendant les journées du 26 et 27, on s'occupa d'achever et d'armer les batteries cette dernière opération nous causa des peines inconcevables par l'extrême difficulté de traîner de l'artillerie sur des affûts marins, à travers les mornes. Le chef de brigade Desportes commandant l'artillerie, et tous les officiers de cette arme ont, surtout dans ces moments pénibles, fait preuve du plus grand zèle. Nous eûmes le 28 à soutenir une double attaque, le corps d'observation fut attaqué à l'habitation de Legret, où le bataillon expéditionnaire, commandé par le chef d'escadron Pilet, fit repentir l'ennemi de son audace; et une sortie du fort s'avança sur la garde de la tranchée que commandait le chef de bataillon Cambriel. L'ennemi fut attendu avec beaucoup de sang-froid jusqu'à son arrivée à la tête des travaux. Nos troupes sautant alors par-dessus les épaulements coururent sur l'ennemi, et tuèrent le com-

mandant de la sortie, un grand nombre de noirs et obligèrent le reste à rentrer au fort dans le plus grand désordre.

Le 29 et la nuit du 29 au 30, on perfectionna les batteries et on les approvisionna. Nous perdîmes ce jour-là à la tranchée le brave et estimable d'Ambrecère, capitaine du génie. Ce bon officier avait déjà rendu de grands services à l'armée; sa mort fut un deuil général. Je suis fort content des officiers du génie et particulièrement du chef de bataillon Fortin. Ils ont tous fort secondé les efforts de l'armée.

Le 1^{er} prairial, au point du jour, toutes les batteries furent démasquées et, à un signal convenu, elles commencèrent le feu. Il fut très vif de part et d'autre toute la journée. Le 2 au matin le feu du fort commença à se ralentir. Le général Sériziat eut alors ordre de faire passer le Gallion à une partie de sa division et de lui faire descendre cette rivière jusqu'à la mer, pour achever la contre-vallation du fort, que la difficulté de nos communications et notre petit nombre de troupe avait empêché de terminer plus tôt. Le 2 au soir toutes les pièces de l'ennemie trouvèrent démontées ou enterrées sous les débris du fort; nos bombes et nos boulets allaient chercher les noirs dans tous les coins; sans oser attendre qu'ils fussent tout à fait enfermés,

ils évacuèrent le fort à 8 heures du soir par la poterne du Gallion, au nombre d'environ 400 hommes de troupes soldées, commandées par Delgrès, et accompagnés d'une foule de noirs armés de toutes pièces. Le général Gobert se mit aussitôt à leur poursuite avec 700 hommes, et les joignit au moment où ils attaquaient le poste retranché de Dolé¹, qui fut emporté à la baïonnette. Une partie des noirs se sauva dans les mornes de la pointe du Vieux fort; 300 hommes de la 15^e les y tinrent enfermés, les 400 hommes restant au général Gobert se rendirent à la Grande Terre où les chefs des rebelles, Ignace et Palerme, étaient retournés avec un nouveau rassemblement de noirs armés pour, disaient-ils, égorgier les habitants blancs et incendier les habitations; ce qu'ils avaient déjà fait dans la Capesterre, la partie la plus riche de l'île.

Le passage de la Rivière Salée avait été opiniâtement défendu par les troupes de la 37^e et 8^e laissées à la Grande-Terre, mais elles ne peuvent arrêter l'ennemi trop nombreux. A chaque heure il augmentait de force; il s'empare même de la redoute Baimbridge qu'heureusement il trouve désarmée, et marche sur la Pointe-à-Pitre. Le général

1. Richepanse écrit Dollet.

Gobert joint aux troupes venues avec lui de la Basse-Terre toutes celles laissées à la Grande-Terre et les hommes de la garde nationale; il court à la rencontre des ennemis et les force à se concentrer dans le fort Baimbridge; le canon les ébranle, nos valeureux soldats sont emportés par le désir de vaincre, pénètrent dans la redoute, font un carnage terrible; et dans un instant tous les brigands sont détruits ou dispersés. Ignace a été reconnu parmi les morts. Le chef de brigade Pélage a continué pendant cette action à donner des marques d'un courage qui tient à l'héroïsme.

Les journées des 6 et 7 furent employées à rallier les troupes et à faire des reconnaissances sur le Parc et le Matouba, belle retraite des insurgés et où les dispositions qu'ils avaient ajoutées aux grandes défenses de la nature, paraissaient bien les rendre absolument maîtres de refuser un combat désavantageux et de se répandre, à volonté, par des irruptions soudaines, dans toutes les parties de la Basse-Terre. Il fallut donc encore augmenter d'efforts en tout genre. L'ennemi déterminé que nous avions battu jusqu'alors avec tant de peine allait employer les dernières ressources qu'il trouvait très puissantes dans sa rage et son désespoir; les soldats français en acquirent d'aussi fortes

dans le désir de soutenir leur réputation et de prouver qu'on ne leur résiste pas quand ils sont chargés de punir et de soumettre des révoltés.

L'ennemi avait donc ses avant-postes en avant de l'habitation Guichard, au sommet de l'angle formé par la rivière Noire et la rivière des Pères, dont les rives sont à pic et à plus de 50 pieds de profondeur; leur masse se trouvant placée à la vaste habitation d'Anglemont, toujours défendue par les rivières et fortifiée de parapets armés de palissades et de canons, une attaque de front fut bientôt regardée comme impossible même à tenter, il fallut se décider à diviser nos forces et à tâcher de mettre un ensemble qui nous empêchât d'avoir à combattre séparément.

Le 8 au matin, le deuxième bataillon de la 66^e, commandée par le chef Cambriel, auquel j'avais adjoint mon aide-de-camp, le capitaine Lapointe, partit de Legret, et par des chemins qu'il se traça dans d'horribles précipices, il franchit les mornes Houël, Colin, l'habitation La Salle, d'où il chasse l'ennemi, et parvint en les poursuivant au presbytère. Le troisième bataillon de la 66^e monta par le morne Louis, rencontra bientôt l'ennemi, le repoussa devant lui, gravit avec une ardeur au delà de toute expression le Fifi Masieux, défendu par l'artillerie qu'il renversa.

Le chef de bataillon Delacroix fut alors atteint d'un biscaien; j'envoyai sur-le-champ pour le remplacer le chef d'escadron Moncombe, mon aide-de-camp, mais le brave Delacroix voulut en ce beau moment rester près de son bataillon qui, tout fier de l'avoir encore avec lui, traversa la rivière des Pères, et parvint par une longue suite d'obstacles vaincus, à la position du presbytère, toujours en repoussant l'ennemi vers son centre à d'Anglemont. La réserve de grenadiers, que commandait mon aide-de-camp, le capitaine Crabé, voulut faire une diversion très utile en tentant d'arriver à Guichard, par le morne Constantin, mais ceux qui s'y présentèrent succombèrent sans avoir pu tirer un seul coup de fusil et le capitaine Crabé eut son cheval tué sous lui. Les grenadiers furent donc forcés de renoncer à une entreprise dont la mort de tous ne nous eût point valu sa réussite. Je fus alors bien sûr que l'ennemi n'effectuera pas sa retraite par ce dernier passage, que nos grenadiers eussent défendu de leur côté aussi avantageusement que l'ennemi venait de le faire du côté opposé. Nous fûmes aussi bien assurés que les postes de Guichard et les troupes d'Anglemont ne pouvaient éviter d'en venir aux mains avec les deux bataillons de la 66^e réunis ainsi qu'on vient de le dire sur les hauteurs du

presbytère. Après un moment de relâche, ces deux bataillons, à l'envie l'un de l'autre, marchèrent en colonne sur d'Anglemont. Ils bravèrent pendant un quart d'heure une pluie de balles et de boulets sans pouvoir y répondre; rien ne les arrêta, et déjà plusieurs avaient le pied dans les retranchements lorsque les ennemis poussés à bout se sauvèrent dans l'habitation, mirent le feu à leur poudre et se firent sauter au nombre de 300, parmi lesquels était Delgrès. Ce spectacle fut épouvantable; il y eut un moment de stupéfaction de part et d'autre; mais bientôt nous pensâmes à mettre à profit le désordre qu'occasionne toujours un pareil événement, et la journée se termina par la destruction entière de tous les ennemis échappés à l'explosion. Nous perdîmes dans cette journée les avant-postes des deux colonnes et le lieutenant Faquiant, entré dans l'habitation d'Anglemont, l'instant avant qu'elle sautât. Le capitaine Petit fut grièvement blessé.

Cette dernière affaire a détruit la révolte dans sa source; les chefs sont morts; tout le reste est désarmé, soumis et retourné au travail qu'il n'aurait pas dû quitter.

Les militaires blancs qui n'avaient pu sortir de l'île furent dès notre arrivée rassemblés au fort Saint-Charles, l'exécution bien apprêtée du projet de les faire sauter au

moment d'une reddition forcée, échoua très heureusement par notre promptitude à suivre l'ennemi qui évacuait le fort.

Je rassemble en ce moment tous les faits particuliers qui méritent des récompenses du Gouvernement; dans ma première lettre je vous ferai connaître les noms des militaires que j'aurai trouvé dignes de ces distinctions.

Je vous salue avec considération,

RICHEPANSE.



La guerre civile étant terminée, Richepanse, aidé par le préfet colonial Lescallier, s'occupe de rétablir l'ordre et la tranquillité. Les émigrés sont rappelés et réintégrés dans leurs biens, mais les haines provoquées par les derniers événements qui avaient si fortement agité le pays ne pouvaient s'éteindre rapidement.

Les noirs qui occupaient les bois apparaissaient continuellement sur divers points de la colonie, égorgeant impitoyablement les blancs et incendiant les habitations.

Le 22 floréal (12 mai), plusieurs habitants du Gosier, faisant le service de patrouille, surpris par un parti de nègres, sont horriblement mutilés. Aux Abymes, les incendies sont journaliers. Pour se venger, les blancs

n'hésitent pas, même en pleine ville, à frapper mortellement des nègres et des négresses. La municipalité laisse faire. Le général en chef, décidé à faire cesser ces représailles, fait arrêter¹ comme « suspects » les membres de l'ex Conseil Provisoire : Pélage, Frasans, Piaud, Come Corneille, ainsi que différents notables de la Pointe-à-Pitre qui sont conduits, prisonniers, à bord de la frégate *La Consolante*, dans le port.

Le 28 messidor, an 10, il faisait publier, dans toute la colonie, la proclamation suivante :

AU NOM
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le Général en chef de l'armée de la Guadeloupe, considérant que par l'effet de la révolution et d'une guerre extraordinaire, il s'est introduit dans les noms et les choses de ce pays, des abus subversifs de la sûreté et de la prospérité d'une colonie;

Considérant que les colonies ne sont autre chose que des établissements formés par les européens, qui y ont amené des noirs comme les seuls individus propres à l'exploitation de ces pays; qu'entre ces deux classes fondamentales des colons et de leurs noirs, se sont

1. Il en avait reçu l'ordre du Ministre.

formées des races de sang mêlé toujours distinctes des blancs qui ont formé les établissemens;

Considérant que ceux-ci seuls sont les indigènes de la Nation française et doivent en exercer les prérogatives;

Considérant que les bienfaits accordés par la mère patrie, en atténuant les principes essentiels de ces établissemens, n'ont servi qu'à dénaturer tous les éléments de leur existence et à amener progressivement cette conspiration générale qui a éclaté dans cette colonie contre les blancs et les troupes envoyées sous les ordres du général en chef;

Arrête ce qui suit :

ART. PREMIER. — Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le titre de Citoyen français ne sera porté dans l'étendue de cette colonie et dépendances que par les blancs. Aucun autre individu ne pourra prendre ce titre ni exercer les fonctions ou emplois qui y sont attachés. Les blancs seuls qui auront été inscrits dans la Garde Nationale depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 55, auront le droit d'en porter l'uniforme et d'avoir des armes à leur usage.

Ceux des blancs qui n'y seraient pas inscrits ne pourront jouir du même droit et seront dénoncés en cas de contravention,

pour être statué à leur égard ce qu'il appartiendra par le général en chef.

ART. II. — Tous autres individus que des blancs, qui n'auront pas vendu ou disposé de leurs armes en faveur des citoyens inscrits dans la garde nationale, dans le terme de cinq jours de la publication du présent, seront tenus d'en faire le dépôt; savoir, dans les villes chez le commandant de la place, et dans les autres communes chez les Commissaires du gouvernement, qui en feront les uns et les autres l'enregistrement, dont le double sera envoyé au général en chef.

Après ce terme, il sera fait des recherches et visites domiciliaires; et tous ceux qui seraient convaincus d'avoir gardé, soustrait, ou recelé les armes en quelque lieu que ce soit, seront traduits par devant la commission militaire pour être jugés comme complices de rebellion.

ART. III. — Toutes fonctions des Municipalités sont suspendues et seront concentrées dans les Commissaires du gouvernement de chaque commune, sous la surveillance générale du Commissaire Supérieur.

ART. IV. — Tous les hommes de couleur et noirs qui ne sont pas porteurs d'un acte légal d'affranchissement de tout service particulier, sont obligés dans les vingt-quatre heures pour les villes, et dans les cinq jours

pour les bourgs et campagnes, de sortir des communes où ils peuvent se trouver pour retourner aux propriétés dont ils dépendaient avant la guerre, excepté ceux qui auront servi honorablement dans l'armée de ligne, et sur le sort desquels le général en chef aura à prononcer, d'après le rapport du Commissaire Supérieur.

La disposition du présent article est générale et aura son effet, nonobstant tous arrêtés, réglemens, ordres ou autorisations contraires, si ce n'est le cas de l'article 6 ci-après.

ART. V. — A cet effet, il leur sera expédié des congés par les Commissaires du gouvernement qui leur assigneront la voie par laquelle ils se rendront auxdites propriétés, où le général en chef leur accorde grâce, quelque puisse avoir été le motif de leur absence.

ART. VI. — Sont cependant maintenus jusqu'à la fin du bail, tous ceux qui ont été loués avec les domaines dits nationaux et auxquels ils sont censés appartenir jusqu'à résiliation ou fin du bail.

ART. VII. — Tous ceux qui ne se trouveront point rendus sur les propriétés ou au service dont ils dépendent, ainsi qu'il est dit ci-dessus, dans les cinq jours de la publication du présent, seront considérés comme complices de rebellion.

A l'expiration de ce terme, les autorités civiles et militaires en feront faire les perquisitions et poursuites les plus vigoureuses; en cas de résistance ou de fuite, ils pourront être arrêtés morts ou vifs; ceux dont on s'emparera après le délai de grâce, s'ils sont prévenus de quelques actes directs de rébellion, seront traduits à la Commission militaire, sinon seront détenus à la geôle jusqu'à réclamation du maître, appuyée de l'autorisation du Commissaire du Gouvernement du lieu où ils sont incarcérés, et subiront en y entrant, la peine correctionnelle qui sera affligée par ledit Commissaire.

ART. VIII. — Tous individus dont les propriétés respectives desquelles ils dépendaient avant la guerre, sont hors de la colonie, seront tenus et sous les mêmes peines prononcées dans l'article 7 de se présenter aussi dans les vingt-quatre heures au Commissaire du Gouvernement de la commune où ils peuvent se trouver. Les délinquants seront poursuivis et incarcérés, pour être remis à la disposition du général en chef.

ART. IX. —^{1.}

ART. X. — Ceux qui favoriseront les con-

1. Cet important document, en possession de l'auteur, a été malheureusement détérioré et certains articles sont incomplets. Il n'existe pas de copie aux *Archives du Ministère des Colonies*.

trevenans aux différentes dispositions établies ci-dessus, en leur fournissant un *azyle* ou quelque assistance, que ce soit, seront sujets aux mêmes peines qu'eux; et si ce sont des blancs, ils seront arrêtés et envoyés sous bonne escorte au général en chef qui prononcera telle amende qu'il appartiendra et renverra à la Commission militaire, s'il y a lieu à longue détention ou à des peines plus fortes suivant la gravité du délit, surtout s'il y a complicité des brigands, sans préjudice des indemnités en faveur des propriétaires comme il va être déclaré à l'égard des divaguants.

ART. XI. — A l'avenir, tout divaguant, au-dessus de l'âge de 14 ans, sera puni pour la première fois d'un an de chaîne et de la discipline correctionnelle sur la propriété à laquelle il est attaché; à la seconde fois; il sera puni de cinq ans de chaîne, outre la discipline correctionnelle; et en cas de récidive, il sera livré à la Commission militaire ou au tribunal spécialement établi à cet effet, qui lui appliquera les peines décernées contre les brigands et les voleurs publics. Dans tous les cas le divagant qui sera rencontré avec des armes, sera jugé d'après ces dernières dispositions.

ART. XII. — Chaque habitant a la police particulière de son habitation et peut infliger

les peines spécifiées dans l'article précédent, ainsi que la punition du cachot, sous la surveillance du Commissaire du Gouvernement qui est tenu de réprimer, dénoncer et poursuivre, sous sa responsabilité, tous abus et excès qui pourraient être commis de la part d'aucun habitant; cette disposition est spécialement confiée au zèle et à la justice du Commissaire Supérieur.

ART. XIII. — Les maîtres seront tenus de déclarer leurs divaguants, dans les vingt-quatre heures de leur absence, au Commissaire du Gouvernement qui recevra lesdites déclarations sur un registre particulier, sous peine contre l'habitant qui n'aura pas fait sa déclaration, d'être déchu de toute indemnité qui sera acquise, au profit du trésor, et même de ses droits sur le dit individu, si ce dernier est arrêté après dix jours d'absence, sans avoir été déclaré.

ART. XIV. — Tout citoyen dans les villes, bourgs et dans la campagne, qui au mépris du présent Arrêté, continuerait à garder ou à l'avenir se trouverait avoir travaillant au profit du dit citoyen, sur ses propriétés ou à son service, un ou plusieurs individus qui n'en dépendent point, sans la permission expresse du véritable propriétaire, ou sans la permission du Commissaire du Gouvernement de la commune où il réside, qui aurait

reconnu son état d'affranchissement, sera réputé receleur de divaguans.

ART. XV. — Tout receleur ou fauteur de la divagation sera condamné, par le fait même, à payer dans les vingt-quatre heures, à la diligence du Commissaire du Gouvernement où le fait aura lieu, une amende de deux cents gourdes pour chacun des divaguans désignés dans l'article XIV; et si ce qu'il possède ne peut suffire au paiement de l'amende, il sera puni d'un an de détention. L'amende pour la seconde fois sera de quatre cent gourdes par divaguant, sans préjudice et en outre d'un an de détention; au cas où il serait insolvable, il sera banni de la colonie pour dix ans. Enfin, pour la troisième fois, ses biens seront confisqués et il sera banni à perpétuité.

Dans tous les cas, il sera prélevé sur les dites peines pécuniaires, l'indemnité due au maître du divaguant, à raison d'une gourde par jour, depuis la date de la déclaration qui en aura été faite au désir de l'article XIII.

ART. XVI. — Tout individu noir ou de couleur, attaché à quelque propriété, qui sera complice ou fauteur de la divagation, subira les mêmes peines que celles prononcées contre les divaguans.

ART. XVII. — Tous propriétaires, locataires et autres particuliers dans les villes

comme dans les bourgs et campagnes, sont tenus, sous les mêmes peines que les receleurs et divaguans, de déclarer, dans les dix jours de la publication du présent, au Commissaire du Gouvernement de leur résidence, tous les noirs nouveaux provenant des prises pendant la guerre.

.....

ART. XVIII. — Pour réprimer les abus et infidélités, qui existaient dans l'imposition du quart alloué aux cultivateurs sur les revenus, en y substituant un ordre de choses plus conforme à l'humanité, à dater du 20 thermidor prochain exclusivement, le paiement du quart est aboli. Tous les comptes seront néanmoins réglés et arrêtés jusqu'à cette époque par les Commissaires du Gouvernement, qui seront tenus d'en envoyer le tableau, dans le mois, au Commissaire Supérieur, en faisant mention du paiement, pour qu'au cas contraire il soit pris par le Général en Chef, telles mesures qu'il appartiendra, excepté pour les habitations qui ont pu être incendiées, en tout ou en partie, dans les derniers événements, lesquelles en sont pleinement déchargées.

A dater du 20 thermidor prochain, inclusivement, le temps du travail des cultivateurs et autres individus attachés aux manufactures, sera divisé par semaine; il y aura repos,

tous les dimanches. Le Général en Chef va s'occuper des moyens de rétablir l'exercice du Culte, dans toute la Colonie, conformément à ce qui est établi en France.

A dater de la même époque, les habitans seront obligés de nourrir et vêtir les individus attachés à leurs habitations, savoir :

Pour le vêtement : deux rechanges par an, en toile, au gré des maîtres.

Pour la nourriture, à chacun des individus, depuis l'âge de dix ans et au-dessus, deux livres de viande ou trois livres de morue, deux pots de farine manioque, ou l'équivalent en autres vivres, par chaque semaine, et la moitié des vivres seulement à tous les enfans depuis qu'ils sont sevrés jusqu'à l'âge de dix ans.

Les habitans seront tenus d'entretenir dans tous les temps, une certaine quantité de plantations en vivres, qui ne pourra être au-dessous de cinq quarrés par cinquante têtes de noirs travaillans.

Ils seront également tenus d'avoir un hôpital particulier où seront soignés, nourris et médicamentés à leurs frais, les malades et infirmes, avec un officier de santé dans les communes où il y en a.

Les dispositions du présent article sont spécialement recommandées à la surveillance et à l'humanité des Commissaires du Gouver-

nement, sous l'inspection particulière du Commissaire Supérieur.

ART. XIX. — Les mesures prescrites par les Arrêtés précédens du Général en Chef, sont maintenues en tout ce qui n'est pas contraire au présent, qui sera imprimé, lu, publié, enregistré et affiché, par-tout où besoin sera.

Ordonne à tous les officiers civils, militaires, tribunaux, notaires, et chacun, en ce qui le concerne, d'avoir à s'y conformer.

Fait au quartier général, à la Basse-Terre Guadeloupe, le 28 messidor, de l'an X de la République Française.

RICHEPANSE.

*A la Basse-Terre, Guadeloupe,
chez Cabre, imprimeur-libraire.*

*
* *

C'est le premier pas vers le retour à l'esclavage. Depuis longtemps le Premier Consul et son Ministre de la Marine et des Colonies étaient d'accord sur le rétablissement de l'ordre des choses existant avant 1790.

Dans un rapport, adressé à Bonaparte, le ministre Decrès écrivait :

« Loin de moi toutes ces idées prétendues libérales qui pour étendre mes affections sur l'Univers font appeler tous les malheurs sur

ma patrie. Je suis trop Français pour être cosmopolite, et de même que Sparte eut les flôtes, je veux les esclaves dans nos colonies ».

Et nous avons une note, de la main même de Bonaparte, note adressée à son ministre Decrès, qui dit :

« L'insurrection de la Guadeloupe me paraît être une ramification du système d'indépendance de Saint-Domingue, amené par celui de la liberté.

Je présume que la Guadeloupe va se mettre aux écoutes de ce qui se passera dans cette grande colonie et que jusqu'aux résultats de l'expédition, dont elle ne peut être prévenue en ce moment, elle ne renverra point la frégate *La Cocarde* et retiendra même *La Pensée*, si celle-ci peut y parvenir.

Si l'on pouvait dès à présent envoyer un grand armement avec 6.000 hommes de débarquement, il n'y aurait pas à hésiter de le faire, mais la chose paraissant impossible que faire préparatoirement?

Plaquer la colonie? Ce moyen est illusoire. La cupidité introduira toujours des subsistances à la Guadeloupe, soit par les Américains, les Espagnols, ainsi que par les îles de Saint-Thomas et Sainte-Croix, même par la Martinique.

Le contre-coup de l'insurrection à la Guadeloupe doit se faire assurément sentir à la

Martinique et doit alarmer le gouvernement Britannique.

Dans ces circonstances, j'estimerais que le meilleur parti à prendre serait d'envoyer un homme habile à Joseph Bonaparte, à Amiens, pour lui passer des instructions, d'après lesquelles il intéresserait le plénipotentiaire anglais à la cause française. Le prétexte serait des remerciements à la conduite tenue par le Gouverneur de la Martinique.

S'il fallait même des sacrifices pour décider l'Angleterre à unir son pavillon au nôtre, je consentirais à en faire, tel que le retard de l'évacuation de la Martinique.

Il y aurait de l'imprudence à suspendre publiquement l'exercice de la liberté, mais, on la stipulerait furtivement cette suspension dans le traité d'Amiens, sauf à convenir à la suite d'un mode plus humain de traiter et d'emploi des noirs.

Il ne serait pas moins essentiel de prévenir sur-le-champ, par un avis, le général Leclerc. »

Cette décision nous coûta Saint-Domingue et faillit nous coûter la Guadeloupe. Lorsque l'expédition de la Guadeloupe fut enfin décidée, le Ministre Decrès affirma :

« Le blocus de la Guadeloupe ne sera pas long. La nouvelle de la paix (traité d'Amiens) accablera sans doute Pélage en ce qu'elle est

inattendue. Il s'évadera, peut-être, et ce ne sera pas un malheur ».

*
* *

Le 11 messidor (30 juin) les vaisseaux *Le Fougueux*, capitaine Besson, et *Le Redoutable*, quittaient la Basse-Terre pour Brest. Le premier portait Pélage, avec sa femme, sa belle-mère, son aide-de-camp Prudhomme (celui qui avait empêché de faire sauter le fort Saint-Charles) et les membres de l'ex-Conseil Provisoire : Frasans, Piaud, Cosme Corneille; le second 32 officiers qui, n'étant plus compris dans le cadre de l'armée coloniale, étaient renvoyés à la disposition du Ministre de la Marine, plus sept habitants, déclarés « suspects », parmi lesquels le fameux Monroux.

Arrivés à Brest, après vingt-six jours de voyage (le 27 thermidor, 15 août) les quatre membres de l'ex-Conseil provisoire furent transférés dans les prisons de la ville, en attendant leur transfert à Paris, pour l'instruction de leur procès.

En rade de Brest, avant de quitter le vaisseau *Le Fougueux*, Pélage avait adressé la lettre suivante au Premier Consul Bonaparte, par l'entremise du Ministre de la Marine :

Le 27 thermidor an X, à bord du vaisseau Le Fougueux en rade Brest.

GÉNÉRAL CONSUL,

Embarqués sur le vaisseau *Le Fougueux*, pour nous rendre en France ainsi que nous en avons toujours témoigné le désir, nous nous trouvons dans la rade de Brest au 15 août (2 thermidor) : le bruit du canon nous a annoncé une grande fête... Ce jour, nous a-t-on dit, est à la fois l'anniversaire de la naissance du Premier Consul et l'époque où la Nation Française reconnaissante a lié son bonheur à la vie glorieuse de Napoléon Bonaparte... Ceux qui ont osé, à la distance de 1.800 lieues, s'élancer vers vous dans leur position critique, et s'abandonner à votre justice paternelle, n'aurons rien à ajouter aujourd'hui à tout ce qu'ils vous ont dit alors dans la sincérité de leur cœur ¹. Vous

1. Déjà un *Précis des événements* avait été adressé de la Guadeloupe aux Consuls par les citoyens Darbousier fils, Corneille et Piaud, après ratification par Pélage et les commissaires civils provisoires, Delort, Frazans, Danois et Perricaud, secrétaire, établissant que « c'est en éloignant de notre rivage le général Lacrosse que nous avons pu recouvrir le calme, l'union, l'existence même qu'il voulait nous ravir; que les habitants de la Guadeloupe se sont vus contraints d'éloigner ce chef dangereux dont le triomphe personnel eût entraîné

connaîtrez par vous-même leurs actions. Qui mieux que vous sait apprécier le dévouement pur, dépouillé de toute espèce de vues ambitieuses et intéressées? Nous avons conservé l'infortunée Guadeloupe, sans forces, ou plutôt contre toutes les forces qui tendaient à sa ruine. Nous avons remis intact entre les mains de votre premier envoyé ce précieux dépôt qui nous avait été confié par le vœu de nos compatriotes et sans doute le général Richepanse ne vous taira pas que toutes ses dispositions d'attaque ont été inutiles puisqu'il a été reçu au milieu de nous, aux cris de « Vive la République, Vive Bonaparte!... » Oui, qu'il vive à jamais ce premier des héros pour éterniser la félicité publique dans les deux mondes. Qu'il soit heureux de notre amour, comme nous le serons de ses bienfaits!

Citoyen, Premier Consul, veuillez agréer l'assurance de mon profond respect.

PÉLAGE.

la colonie soit dans une scission ouverte avec la Métropole, soit dans l'anarchie et la désorganisation que présageaient les menées du général Lacrosse, soit enfin dans l'anéantissement ou la servitude. Cette portion intéressante de son territoire, amenée au bord du précipice, était exposée à une guerre civile destructive si le général Lacrosse avait réussi dans ses funestes projets ».....

Une lettre au Ministre était ainsi conçue :

AU MINISTRE DE LA MARINE
ET DES COLONIES, LE CITOYEN
DECRÈS,

le 21 fructidor, an X.

CITOYEN MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre dans laquelle je donne au Premier Consul de la République quelques détails sur ma conduite à la Guadeloupe, en attendant que je sois à portée de rendre un compte plus circonstancié. Je vous prie de vouloir bien hâter le plus qu'il sera possible le moment où je dois être admis à rendre ce compte. J'étais loin de m'attendre à subir la détention rigoureuse dans laquelle je me trouve depuis que j'ai débarqué à Brest. Je venais dans l'intention de me rendre sur-le-champ à Paris pour me présenter devant vous et pour vous faire connaître la malheureuse affaire de la Guadeloupe sous le jour qui peut détruire des préventions affligeantes pour moi, comme pour les citoyens généreux que le vœu des habitants de cette colonie m'avait donné pour coopérateurs.

Il dépend de vous, citoyen Ministre, de

terminer cette détention et je me recommande à votre justice.

Salut et respect.

PÉLAGE.

Ne recevant pas de réponse et toujours prisonnier à Brest, Pélage adresse au Ministre un long Mémoire justificatif, avec la lettre suivante :

AU CITOYEN DECRÈS, MINISTRE DE
LA MARINE ET DES COLONIES.

CITOYEN MINISTRE,

Nous avons l'honneur de vous offrir un exemplaire du Mémoire que nous sommes sur le point de publier. Veuillez en agréer l'hommage avec bonté, et puisse-t-il vous convaincre de la pureté des vues qui ont dirigé notre conduite dans les malheureux événements de la Guadeloupe.

Salut et Respect.

Ont signé : PÉLAGE, HYPOLITE
FRAZANS, C. CORNEILLE, PIAUD.

Pour activer les choses, il adresse aussi ce Mémoire au Premier Consul. Sa belle-mère est chargée de la mission. Aussitôt arrivée à Paris, elle écrit au Premier Consul pour demander audience :

Paris, le 24 fructidor, an X.

LA BELLE-MÈRE DU GÉNÉRAL
PÉLAGE AU PREMIER CONSUL.

CITOYEN PREMIER CONSUL,

J'arrive de Brest où j'ai laissé mon gendre prisonnier.

J'apporte un Mémoire qui prouvera son innocence; qu'il me soit permis de vous le présenter.

Daignez donner des ordres pour que je puisse être introduite auprès de vous.

Salut et respect.

VEUVE MARRTEL.

Nous ne savons si la belle-mère de Pélage fut reçue par le Premier Consul, mais les membres de l'ex-Conseil provisoire demeurant toujours en prison à Brest, ils écrivirent un second Mémoire « pour la défense des habitants de la Guadeloupe » et quelques jours plus tard, le 4 frimaire an XII (26 novembre 1803) tout le monde était mis en liberté, sans jugement. La détention avait duré seize mois.

L'article IV, de l'arrêté des Consuls en date du 30 pluviôse, an X, spécifiait que tout individu breveté par le Gouvernement et étant resté à la Guadeloupe après le 29 ven-

démiaire, c'est-à-dire durant la période de la rébellion, ne pouvait prétendre à aucun décompte pour services antérieurs, à moins d'être muni d'un certificat des généraux en chef attestant leur fidélité à la Métropole. Richepanse avait donné à Pélage ce certificat, reconnaissant tout le bien qu'il avait fait dans la colonie et ajoutant « que la France lui était redevable de la conservation de tout le sang qu'il avait empêché de verser à l'arrivée des troupes dans la colonie ».

C'est ce certificat qui le sauva, car aux yeux du ministre Decrès il n'était qu'un traître et un rebelle. Lacrosse, après son expulsion, avait adressé un long rapport au Ministre, il accusait Pélage de rébellion, de séquestration de personne, d'embarquement forcé et il imputait la révolte « au funeste esprit d'indépendance qui régnait depuis des années chez les anciens esclaves que l'exemple des noirs de Saint-Domingue avait surexcités et à l'effrénée licence des hommes de couleur qui n'avaient su reconnaître en lui un modérateur ». Il terminait en demandant au Ministre l'envoi d'une expédition « pour rétablir dans la colonie son autorité méconnue et outragée ».

Aux yeux du ministre Decrès, Pélage et les membres du Conseil Provisoire étaient des traîtres et si Richepanse, qui en avait

l'ordre, ne se décida pas à les arrêter à son arrivée dans la colonie, c'est qu'il avait compris l'erreur. Cet ordre ayant été renouvelé et d'une façon péremptoire, il les avait envoyés en France pour être jugés mais en adressant aux Consuls un rapport qui lavait Pélage de l'accusation qui pesait sur lui. Quant aux 32 officiers de la ci-devant garnison de la Guadeloupe il se contenta de garder le silence.

Le contre-amiral Decrès, en communiquant le rapport de Richepanse aux Consuls, s'empressa de souligner : « que le général en chef a renvoyé en France, militairement et sans pièces, 32 officiers de la ci-devant garnison de la Guadeloupe, dont 8 blancs, 15 mulâtres et 9 noirs mais que le motif connu du renvoi est que ces hommes ont pris part à la révolte de Pélage. Il n'y a point de preuves contre eux si ce n'est d'avoir reconnu l'autorité de Pélage. Je pense que ces 32 individus, comme Pélage lui-même, doivent être traduits devant une Commission Militaire établie dans la ville que vous indiquerez pour y être jugés. Je crois que la peine des galères est au moins celle que comporte le crime de ces individus ».

« Le général Richepanse a aussi renvoyé sans pièces, quatre membres, du Conseil Provisoire qui a été substitué à l'autorité

du capitaine-général. Pour ceux-ci, leurs actes publics prouvent assez leur crime. Je propose à leur égard la même mesure qu'envers les 32 premiers, c'est-à-dire leur traduction devant une Commission Militaire.

« Quel que soit le jugement de cette commission, il est de mon devoir de mettre sous vos yeux le compte qui m'est rendu par le général Richepanse, relativement à Pélage. Cet homme n'a pas hésité à se soumettre au général Richepanse dès qu'il est arrivé et par l'exemple qu'il a donné en combattant sous ses ordres, par le courage avec lequel il s'est porté dans les plus grands dangers, il a puissamment contribué à la destruction des rebelles. Il a même eu un fils tué en combattant près de lui pour la République. »

En somme, il demandait que ces prisonniers qui avaient, d'après lui, dépouillé le représentant du Gouvernement de son autorité, privé de sa liberté et expulsé par trahison et violence; qui étaient coupables d'une révolte, ayant eu pour conséquence tous les malheurs qui avaient affligé la Guadeloupe; qui étaient responsables du sang qui y avait été versé, fussent livrés à la justice des tribunaux et à la sévérité des lois, mais il faisait en même temps appel à la clémence du Premier Consul dans le cas où ils seraient condamnés par les juges.

Bonaparte préféra les faire relâcher tout simplement.

Un questionnaire avait été soumis par le Premier Consul au ministre Decrès, pour renseignements. Nous le publions, avec les réponses :

QUESTIONNAIRE

- | | |
|--|--|
| 1 ^o Quels sont les biens de Pélage à la Guadeloupe? | N'a pas de biens. |
| 2 ^o Est-il marié? | Pélage est marié depuis l'insurrection. |
| 3 ^o Quelle est la couleur de sa femme. | Une mulâtresse. |
| 4 ^o A-t-il été en France? | Il a été en France et y a servi. |
| 5 ^o Jusqu'à quel âge? | Parti avec Jeannet, l'agent dont il était l'aide-de-camp, qui l'a fait chef de bataillon. |
| 6 ^o En quelle qualité? | Militaire. Chef de bataillon, a été blessé à ce qu'on croit dans la Vendée, sous les ordres du général Bèthencourt dont il avait les certificats les plus flatteurs sur son courage. Il a toujours le bras en écharpe. |

- 7^o Quel âge a-t-il? 36 ans.
- 8^o Frazans est-il un gentilhomme qui a servi et émigré en 1790. Frazans, déporté de France, folliculaire de fructidor. A épousé M^{lle} Saint - Martin, fille de négociant très estimé. On ne croit pas Frazans gentilhomme mais homme de loi ¹.
- 9^o Quelle a été la conduite de l'équipage de la *Cocarde* dans cette affaire? L'équipage s'était retiré à bord et il ne prit aucune part à l'insurrection. Il était très disposé pour le général Lacrosse qu'il voulait aller rejoindre. Le capitaine Leury fut mis quelques heures en prison. On croit n'avoir aucun reproche à lui faire.
- 10^o Quelle a été la conduite des noirs? Les noirs de l'armée ont cru qu'on voulait les mettre en esclavage et se sont décidés pour Pélage qui les a payés et saoulés.

1. Dans une lettre adressée au Ministre de la Marine, de Brest, le 22 thermidor, an X, sur le vaisseau *Le Fougueux*, en même temps que Pélage, pour demander l'autorisation de se rendre à Paris, Frazans déclare être « homme de loi ».

- 11^o Quelle a été la conduite des troupes blanches? Les troupes blanches ont été fidèles mais comprimées par les mulâtres. Elles voulaient refuser les officiers de couleur qu'on leur donnait.
- 12^o Quelle a été la conduite de la masse de la population? Les colons pour le Gouvernement. Les petits blancs pour le désordre. Les derniers sont désarmés.
- 13^o Combien y a-t-il de blancs en état de porter les armes? Il y a 150 habitans formés en cavalerie. Il y a environ 3.000 blancs en état de porter les armes, mais ils sont disséminés et se rallieront avec quelque difficulté.
- 14^o Combien de mulâtres? 1.500 mulâtres, très braves, n'ayant rien et prêts à tout.
- 15^o Combien de noirs? Il y a 15.000 noirs en état de se battre. Il y a encore 5.000 noirs armés. Il n'y a dans l'île que 8.000 fusils.
- 16^o Quelle a été la conduite des gardes du général? Elle était composée de 300 hommes. Il n'y avait que des blancs. Ils étaient sûrs, ont

- eu la meilleure conduite. Le reste était pour Pélage.
- 17° Combien de soldats blancs? 400 environ.
- 18° Sont-ils un corps séparé? La plupart ont été disséminés, dans les corps de couleur. Pélage a conservé une compagnie de 150 grenadiers blancs, sur lesquels il pouvait compter pour maintenir l'ordre. Ces grenadiers là sont commandés par des mulâtres mais ils n'en sont pas moins pour nous.

Et, de la main du ministre Decrès, on voit les notes suivantes :

FRAZANS. — Homme de lois, déporté en fructidor pour des gazettes. 38 ans environ. On le croit normand. N'avait point marqué défavorablement jusque-là. On ne m'en dit point de mal. Il est honorablement marié dans l'île et aura de la fortune de sa femme.

DANOIS. — Mulâtre. Toujours municipal excepté sous Desfourneaux, marié à une mulâtresse, ne connaît pas la France. Il est

négociant, riche en portefeuille et magasins, point de propriété. 40 ans. C'est un coquin sans esprit.

CORNEILLE. — Mulâtre, 40 ans, bien élevé, de l'esprit, marié et divorcé trois fois avec des blanches. Riche fermier, toujours aux premiers plans. Ami de Jeannet et Bresseau. Notaire, ex-Commissaire près de l'administration centrale. Coquin, ne connaît pas la France.

PIAUD. — Blanc, 40 ans, depuis la Révolution dans la colonie. Marié à une blanche. Guillotineur. Secrétaire intime du général Paris. De l'esprit et scélérat. Fortune assez considérable par ses fermes et son portefeuille.

*
* *

Après sa libération, Pélagé, fut employé en France, dans son grade. Il prit part à la guerre d'Espagne où il donna de nouvelles preuves de sa valeur et mourut en 1813, à 46 ans, après la bataille de Vittoria.

Gobert, malade, rentra en France à la fin de 1802, sur la frégate *La Pensée*, capitaine Valteau. Il avait besoin de rétablir sa santé. Devenu général de division, il fit partie du corps d'armée qui capitula à Baylen, en Espagne, le 22 juillet 1808. Il mourut prisonnier des Anglais.

*
* *

Pélage n'étant plus à la Guadeloupe, le Premier Consul décida le retour de Lacrosse. Il fallait bien rétablir dans cette colonie l'autorité méconnue et outragée, mais, après avoir vengé l'offense faite à la Métropole, il a bien l'intention de débarrasser la colonie d'un gouverneur impopulaire. Il décide qu'un mois après avoir repris ses fonctions de capitaine-général à Basse-Terre, Lacrosse, ira officiellement opérer la reprise de l'île de Tobago, avec 500 hommes.

Le 16 thermidor, an X (7 août) Lacrosse débarque à la Pointe-à-Pitre. Il est reçu solennellement par le général en chef. Toutes les troupes sont sous les armes. Le soir, au milieu d'une brillante illumination, le rétablissement de l'esclavage est proclamé, conformément à la loi du 30 floréal, an X (20 mai 1802).

Lacrosse dans son orgueil et sa vanité, se réjouit mais Richepanse sent bien que si le Gouverneur général, rétabli dans ses pouvoirs, prend des déterminations trop brusques, des conséquences fâcheuses sont à prévoir. Il n'a qu'une ressource, c'est d'empêcher tous actes administratifs en maintenant l'état de siège dans l'île. Il n'hésite pas et ne laisse ainsi aucune autre autorité que la sienne.

L'ancien système colonial, basé sur l'esclavage et rétabli en violation des promesses antérieurement faites ne souleva aucune protestation. L'autorité militaire avait repris le dessus.

La campagne menée dans l'île par Richepanse avait coûté la vie à plus du tiers de ses troupes et la moitié des officiers. La fièvre jaune faisait des ravages considérables dans les effectifs. Richepanse écrit au Ministre, le 8 thermidor, pour l'informer que « la maladie prenait chaque jour un plus fort degré de malignité, lui faisant craindre que cette progression de pertes ne réduise les forces de l'armée de manière à compromettre à l'avenir la sécurité de la colonie qui n'était pas entièrement pacifiée ».

« Le chef Palerme tient encore les bois et la fatigue épuise mes hommes. Je suis dans l'impossibilité de détacher des troupes un corps de 560 hommes, ainsi que vous me l'avez prescrit, pour la garnison de Tobago et je vous demande au contraire de mettre à ma disposition, le plus promptement possible, 800 hommes, 6 pharmaciens et 6 officiers de santé pour le service des hôpitaux ».

Le commissaire de justice Coster avait été enlevé le 29 floréal (19 mai), le général Sériziat le suivit dans la tombe deux mois après et enfin, le 16 fructidor (3 septembre

1802), après seize jours de souffrances atroces, le général Richepanse était victime du climat et des fatigues endurées pendant sa campagne

Il avait 32 ans! Il mourut à la fleur de l'âge, emportant les regrets de tous, ayant assez vécu pour sa gloire, mais trop peu pour la France et le bonheur de la Guadeloupe qu'il avait appris à connaître et à aimer.

Il fut généralement regretté, les larmes qui l'accompagnèrent au tombeau, les témoignages de deuil public en attestèrent hautement.

Le préfet Lescallier fit placarder, dans toute la colonie, la proclamation suivante :

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCLAMATION

LE CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DE LA
GUADELOUPE ET DÉPENDANCES.

AUX

CITOYENS ET HABITANTS ET A TOUS LES
FONCTIONNAIRES PUBLICS DE L'ISLE
GUADELOUPE ET DÉPENDANCES.

CITOYENS,

La colonie vient de perdre le général Richepanse, dont le nom rappelle à tous les Français le succès des armées de la République en Allemagne. Ce souvenir sera lié

à celui que conservera la Guadeloupe de ses efforts, avec la brave armée qu'il commandait, pour purger cette contrée des rebelles et des factieux qui l'avaient mise dans le plus grand danger.

Vous sentirez ce que vous devez de regrets à la mémoire de cet illustre général, et à celle des compagnons d'armes qui ont succombé dans cette guerre, et d'attentions aux braves militaires que nous avons eu le bonheur de conserver et vous vous empresserez à faciliter l'administration dans ses vues de procurer à l'armée les besoins et les douceurs de la vie et un repos glorieux qu'elle a mérité après avoir assuré le vôtre par tant de sacrifices.

Le capitaine général Lacrosse, déjà avait été rappelé dans votre sein pour y remplir les instructions du Gouvernement; et le général en chef n'attendait que la destruction finale de quelques restes fugitifs des rebelles pour organiser la Colonie suivant le vœu et les ordres du Gouvernement Consulaire et pour vous faire jouir de tout le bonheur que les Consuls de la République vous ont préparé, mais dont les effets ont été retardés ou écartés jusqu'à présent par les événements qui ne vous sont que trop connus.

Après avoir posé les premières bases de votre bien-être, le général Lacrosse, appelé à un autre service, devait remettre les pouvoirs

de Capitaine général au général Richepanse.

La circonstance de la mort malheureuse de ce général l'oblige à séjourner parmi vous pour remplir la tâche imposée aux Magistrats que le Premier Consul a nommés, de vous faire jouir d'une organisation légale et d'une juste distribution de pouvoirs entre ceux qui peuvent et doivent les exercer pour votre plus grand avantage.

Sa première démarche est de lever l'état de siège, que le Général en Chef avait cru nécessaire de continuer, mais devenu à présent sans objet, depuis la destruction à peu près entière des débris épars de révoltés. Nous allons travailler sans relâche, de concert, et chacun dans nos attributions, à faire renaître parmi vous la prospérité dont s'est vantée jadis la Guadeloupe.

Ralliez-vous donc de toutes parts à l'autorité légitime et adressez-vous à nous avec confiance, sûrs d'être écoutés et satisfaits lorsque vos désirs ne seront pas discordans avec le bien général et avec la prospérité de cette importante colonie, qui est l'objet de nos vœux, comme il est celui de la sollicitude des Consuls de la République.

*A la Basse-Terre, ce 16 fructidor,
an X, de la République française.*

LESCALLIER.

La France partagea cette douleur et pour éterniser le souvenir des exploits de ce jeune chef, le Gouvernement, sur la proposition de Lacrosse, décida le 9 germinal, an XI (30 mars 1803) que le fort Saint-Charles, où ses restes avaient été déposés, porterait le nom de Fort Richepanse.

Le capitaine général Lacrosse prononça son oraison funèbre et exalta ses vertus guerrières.

Un tombeau lui fut élevé parmi les glorieux débris du grand bastion, au centre du fort, dont la bénédiction solennelle eut lieu en grande pompe le 30 frimaire an XI (21 décembre 1803). Ce fort est actuellement délabré. L'herbe y pousse en abondance. On y voit néanmoins le pont-levis, les doubles fossés, la place d'armes, le chemin de ronde, les casernes, etc...

Tout à l'extrémité de l'enceinte du fort, à l'angle de la plate-forme supérieure, en face du pont du Gallion, qui coule au pied de la citadelle, se trouve un petit cimetière où il y a huit tombes assez bien conservées. Au centre, celle de Richepanse. C'est un monument à la forme d'un parallépipède rectangulaire, d'une hauteur d'un mètre cinquante environ, simple et de sobre apparence. Sur la face qui regarde la mer, une plaque de marbre porte cette inscription :

AUX MANES
DU GÉNÉRAL EN CHEF
RICHEPANSE

La Colonie et l'armée en deuil.

Sur la face opposée on lit :

G PE... AN X
MORT A XXXII ANS
*Mais combien n'a-t-il pas
vécu
pour la gloire
et pour la Patrie.*

Autour, les autres tombes sont celles :

1^o du chef de bataillon Guérin, directeur d'artillerie de Marine, né à Rochefort, le 24 février 1786, décédé le 23 mars 1842;

2^o du chef de bataillon Bourousse de Lafore, directeur d'artillerie de Marine, né le 23 novembre 1787, décédé le 9 août 1839;

3^o du colonel d'Infanterie de Marine, Denis, Jules, Brutus Despagne, né à Paris le 27 février 1794, mort le 24 novembre 1840;

4^o du colonel d'Infanterie de Marine, René Cappès, commandant militaire né à Nancy, le 20 août 1790, mort le 27 juillet 1837.

Sur la croix de ce monument est attachée une petite plaque en cuivre qui relate les services du défunt. Le colonel Cappès s'est dis-

1842
1786
56

tingué, en septembre 1809, à l'affaire du fort Montjoug de Gironde, en Catalogne; en juillet 1810 au passage des défilés du Mont-Blanc, il a fait 300 prisonniers avec 50 grenadiers qu'il commandait;

5° du colonel d'Infanterie de Marine Jean-Baptiste Joseph Maillié, commandant militaire né à Tournai en Belgique, le 10 novembre 1786, mort le 4 mars 1846;

6° du contre-amiral Gourbeyre qui était Gouverneur de la Guadeloupe lors du tremblement de terre du 8 février 1843.

Le monument est surmonté d'une table de marbre rectangulaire reposant sur quatre bombes de 32 avec cette seule inscription :

GOURBEYRE

8 février.

7° du général Baron Ambert, ancien président du Conseil Colonial commandant en second, en 1804. Les inscriptions ont été effacées par le temps.

*
* *

Richepanse eut toutes les vertus qui font le vrai militaire. Il offrit en sa personne un exemple particulier de la puissance, de la volonté et des effets de la discipline lorsqu'on y est formé dès l'enfance. Parmi les qualités

nombreuses qui le distinguaient, les plus remarquables étaient celles du cœur, un attachement sans bornes à ses devoirs et un dévouement absolu aux règles les plus sévères de son état.

Avant de disparaître, il avait demandé des récompenses pour les valeureux soldats qui s'étaient tout particulièrement distingués dans la campagne contre Delgrès, à la Guadeloupe, et le Premier Consul, Bonaparte, prit à Saint-Cloud, le 17 vendémiaire, an XI, un arrêté décernant aux suivants, à titre de récompense nationale, savoir :

1^o Au citoyen Mangin, lieutenant de la 66^e qui s'est distingué en montant, à la tête des Grenadiers, à l'assaut d'un fort occupé par les rebelles : un sabre d'honneur;

2^o Au citoyen Jacques Le Bailly, sergent de la 66^e qui s'est présenté sans être commandé pour monter à l'assaut d'un fort défendu par les noirs révoltés : un fusil d'honneur;

3^o Au citoyen Chaineaut, caporal de la 37^e qui s'est présenté sans être commandé pour monter à l'assaut : un fusil d'honneur;

4^o Au citoyen François Silly, caporal au bataillon expéditionnaire qui s'est présenté sans être commandé pour monter à l'assaut : un fusil d'honneur;

5^o Au citoyen Jacques Opethz, grenadier de

la 15^e qui s'est présenté trois fois des premiers pour monter à l'assaut et a reçu trois coups de feu : un fusil d'honneur;

6^o Au citoyen Jean Ferruchot qui s'est présenté volontairement pour monter à l'assaut; un fusil d'honneur;

7^o Au citoyen Mercier, grenadier de la 37^e qui s'est présenté volontairement pour monter à l'assaut et a reçu une blessure : un fusil d'honneur;

8^o Au citoyen Poisson, grenadier de la 37^e, pour les mêmes raisons, a reçu une blessure : un fusil d'honneur;

9^o Au citoyen Jean-Baptiste Garnier, grenadier de la 66^e, mêmes raisons, a reçu une balle à la tête : un fusil d'honneur;

10^o Au citoyen François Chabaut, grenadier de la 66^e, mêmes raisons : un fusil d'honneur;

11^o Au citoyen Charles Bouchires : un fusil d'honneur.

*
* *

Le contre-amiral Lacrosse a repris le pouvoir. Le commandement de l'armée est dévolu au général Gobert qui, ayant demandé à rentrer en France pour raisons de santé, le passe à l'adjudant commandant Ménard, Chef d'Etat-Major, que Lacrosse nomme provi-

soirement Général de Brigade. Le poste de Chef d'Etat-Major est occupé par le commandant Reubell.

Le 30 fructidor, an X (17 septembre 1802), deux semaines après la mort de Richepanse, le préfet Lescallier prend l'arrêté suivant :

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

*Le Conseiller d'Etat,
Préfet de la Guadeloupe et Dépendances.*

ARRÊTE :

En conséquence des ordres du Ministre de la Marine et des Colonies, et après l'arrêté des second et troisième Consuls de la République, en date du 20 floréal, an X.

ART. PREMIER. — Il sera ouvert dans chaque quartier de la Guadeloupe et Dépendances, des Registres où les citoyens seront invités à consigner leur vœu sur cette question :

Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à Vie?

ART. II. — Ces registres seront ouverts à la Préfecture, chez tous les commissaires et greffiers de chaque quartier, au greffe des Tribunaux, chez les Notaires et chez l'officier d'Administration chargé en Chef du service.

ART. III. — Le délai pour voter dans cha-

que quartier sera d'un mois, à compter du jour de la réception du présent arrêté.

ART. IV. — Le Commissaire du Gouvernement de chaque quartier devra rassembler ces différents Registres et les renvoyer, de lui arrêtés, après le terme exprimé, au Préfet Colonial.

Fait à Basse-Terre, île de la Guadeloupe, le 30 fructidor, an X.

LESCALLIER.

Le vote fut affirmatif à l'unanimité.

Pour calmer les esprits Lacrosse a fait cesser l'état de siège mais il est décidé à sévir impitoyablement contre les partis de rebelles qui sont épars dans les bois. Les Commissions militaires fonctionnent continuellement, les exécutions se succèdent. Il fait arrêter le chef de bataillon Gédéon¹ et le renvoie en France, le déclarant « assez coupable pour périr sur l'échafaud ».

Il crée même un corps de « chasseurs des bois », chargé d'épurer la colonie. La tête d'un nègre marron est payée une portugaise

1. Gédéon, un mulâtre, ancien officier de la force armée, avait été fait chef de bataillon par Pélage. Blessé à la tête d'une colonne de rebelles, lors de la prise du fort Saint-Charles, il avait été fait prisonnier puis relâché.

(44 francs) et tout homme capturé vivant est brûlé sur les places publiques. C'est une vraie chasse à l'homme. Dans l'espace d'un mois il en est capturé 1.200. Ceux qui ne sont pas exécutés sont envoyés aux Saintes, puis déportés.

Les nègres se vengent. Les assassinats et les incendies se multiplient. Dans la nuit du 14 au 15 vendémiaire (6 octobre) plusieurs familles blanches et des travailleurs, 23 personnes en tout, du quartier de Sainte-Anne sont assassinées. M. d'Estrellan, échappé miraculeusement, réussit à gagner le bourg et, réunissant 14 compatriotes, se mettent à la poursuite des bandits qui réussissent à gagner les bois.

Lacrosse prescrit une enquête. Il est reconnu que deux blancs, Barse et Millet de la Girardière, ce dernier âgé de 69 ans, ancien officier décoré de l'ordre de Saint-Louis, tous deux criblés de dettes, ont mené ces nègres, au nombre de 80, bien armés et montés sur les chevaux de leurs maîtres. Le but était de piller et voler.

Lacrosse ne veut voir dans cette affaire qu'un nouveau complot contre le Gouvernement. Ces deux blancs sont arrêtés le 11 brumaire (2 novembre), jugés sommairement par un tribunal spécial et condamnés, le premier (Barse) à être roué et brûlé vif sur le place de

la Victoire; le second (Millet de la Girardière) à périr dans une cage de fer, exposé nu, à cheval sur une lame tranchante, sur la même place. La Guadeloupe ne connaissait pas encore ces genres de traitement. Barse subit sa sentence; de la Girardière, pour échapper au supplice se pendit dans son cachot.

Trente-deux nègres, reconnus aussi coupables, expièrent sur la même place la peine due à leur crime.

Le mécontentement est à son comble. Instruit de cet état de choses, le Gouvernement Consulaire décide le plus rapidement possible d'écarter Lacrosse de la Guadeloupe. Le 17 ventôse, an XI (8 mars 1803), le général de division Ernouf, est nommé pour le remplacer.

Ernouf s'embarque le 15 germinal (5 avril) à Rochefort, sur la frégate *La Sémillante*, avec le général de brigade d'Houdetot et 225 hommes du 4^e dépôt colonial et une compagnie de 54 gendarmes.

Il arrive à la Basse-Terre le 18 floréal (8 mai), après avoir touché à la Martinique le 16 et communiqué des instructions au vice-amiral Villaret de Joyeuse.

Le 21 floréal (11 mai 1803) trois jours après son débarquement à la Basse-Terre, il lance la proclamation suivante :

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUGUSTE ERNOUF, GÉNÉRAL DE DIVISION,
INSPECTEUR GÉNÉRAL D'INFANTERIE,
CAPITAINE GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE ET DÉPENDANCES.

AUX

HABITANS DE LA GUADELOUPE.

CITOYENS,

Envoyé par le Premier Consul pour prendre le commandement de cette colonie, il m'est bien doux, après les grandes agitations qu'elle a éprouvées, de la trouver dans un état de tranquillité qui fait tout espérer pour le rétablissement de son ancienne splendeur.

Tandis que par les soins de l'Immortel Bonaparte, la France jouit des bienfaits d'un Gouvernement paternel et protecteur, la Guadeloupe serait-elle donc privée de ces avantages? Non, citoyens, la sollicitude de ce Héros s'étend sur cette portion intéressante de la France, il veut que la Guadeloupe soit heureuse et elle le sera. Je m'estime heureux d'avoir été choisi pour exécuter ses intentions. Je compte pour me seconder, sur le zèle de tous les bons citoyens.

Etranger à toutes les factions qui ont déchiré la colonie, je n'en veux connaître aucune. Je les crois éteintes. Il ne doit exister ici que des Amis du Gouvernement; les lois feront justice de ceux qui se montreront ses ennemis. Que l'amour de la Patrie rallie tous les habitants, un nouvel ordre de choses va s'établir par l'heureuse harmonie qui régnera parmi les Autorités constituées et les administrés.

Loin de vous toutes réminiscences qui pourrait altérer la paix intérieure. Il n'y a que les petites âmes qui ne savent pas pardonner quelques erreurs, qui peut-être ont été plutôt le résultat des circonstances que de la méchanceté. Les habitants de la Guadeloupe sont connus par leur générosité, autant que par leur courage.

Paisibles citoyens, hommes respectables, votre tranquillité a été souvent troublée par les malheurs de l'anarchie; une économie sévère qui s'étendra sur toutes les branches du service, allègera sous peu les charges que des événements imprévus et impérieux ont forcé d'établir. La confiance, cette âme du commerce renaîtra, et la Guadeloupe verra encore aborder dans ses ports le grand nombre de vaisseaux qui la fréquentaient autrefois.

Habitans de la Guadeloupe, votre bonheur

fera mon unique sollicitude et l'objet de tous mes désirs, puissent-ils être promptement réalisés.

Fait à la Basse-Terre, le 21 floréal an XI de la République Française.

ERNOUF.

Dans un rapport au Ministre, en date du 21 prairial, le nouveau Capitaine-Général, signale « que la colonie est dans un dénuement absolu, que la solde arriérée des troupes est de quatre mois (ce qui a donné prétexte à un soulèvement) et que si le brigandage est presque éteint les deux chefs ¹ qu'on croyait morts gardent encore les bois mais qu'ils ne sont accompagnés que d'une vingtaine de misérables ».

Le chef de bataillon Delacroix, et quatre officiers du 2^e bataillon de la 66^e demi-brigade, qui ont participé au soulèvement dont parle Ernouf sont embarqués pour Saint-Domingue.

Les biens séquestrés sont rendus à leurs propriétaires et enfin une amnistie est accordée aux noirs rebelles qui sont encore dans les bois. Deux chefs secondaires, les nommés Louis Bureau et René Gayan, signalés comme les auteurs des égorgements de la Grande-

1. Palerme et Fourne.

Terre, se soumettent et sont renvoyés à leurs anciens maîtres.

La Guadeloupe enfin respire mais la situation financière est toujours déplorable. Les troupes n'étant pas toujours payées un nouveau soulèvement est à craindre et Ernouf demande au Ministre l'envoi d'urgence de 800.000 livres, des effets d'habillements et termine ainsi : « Le commandant Gérome Bonaparte, frère du Premier Consul, qui est le témoin oculaire de ce que j'avance pourra vous certifier la vérité des faits ».

Ernouf est considéré comme un libérateur. Les blancs reprennent leurs cultures, les propriétés sucrières se relèvent de leurs ruines, les gens de couleur libres ont refoulé leur ambition dénuée maintenant de tout espoir, les noirs, subjugués par la force des armes sont rentrés soumis dans les ateliers, la colonie va renaître de ses ruines et connaître de nouveau la prospérité, lorsque l'on apprend que l'Angleterre secoue à nouveau la torche de la discorde et qu'une nouvelle coalition se prépare contre la France.

Le 19 frimaire, an 12 (11 décembre 1803) Ernouf fait afficher dans toute la colonie la proclamation suivante :

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCLAMATION

AUGUSTE ERNOUF, GÉNÉRAL DE DIVI-
SION, CAPITAINE GÉNÉRAL DE LA
GUADELOUPE ET DÉPENDANCES

AUX

HABITANTS DE LA GUADELOUPE

CITOYENS HABITANTS,

L'Anglais, depuis quelque temps, fait annoncer de grands préparatifs, contre les colonies françaises¹; ses émissaires exagèrent avec emphase les forces qui doivent composer cet armement; ses partisans enfin, s'efforcent par des moyens astucieux à donner de la consistance à ces bruits hostiles; et ils cherchent à imprimer un sentiment de terreur dans l'âme des habitans paisibles et fidèles au gouvernement, afin de rallier en même tems quelques individus obscurs, vendus honteusement aux intérêts de l'Angleterre.

1. Le gouvernement Britannique refusant de remplir les conditions du traité d'Amiens, Napoléon projetait de son côté d'envahir l'Angleterre et faisait d'immenses préparatifs à Boulogne-sur-Mer.

Quoiqu'en jugeant militairement et politiquement la situation présente des deux nations, on doive considérer comme outrées les menaces d'un ennemi qui a des raisons, bien mieux fondées que les nôtres, de craindre pour ses propres foyers, cependant la prudence exige que l'on prenne des mesures telles, qu'elles puissent dissiper ces bruits, rassurer l'habitant honnête et maintenir la tranquillité naissante, dont jouit la colonie.

Du moment où j'ai connu la rupture des négociations entre les deux puissances, j'ai mis en usage les ressources que la nature, fortifiée par l'art, ont pu me procurer pour la défense de ce pays. Mes ordres sont donnés depuis longtemps aux différents chefs de l'armée. Les commandants des bataillons de la Guadeloupe, ceux de ligne, les directeurs de l'artillerie et du génie ont reçu mes instructions particulières. Il ne me reste plus, citoyens habitants, qu'à vous entretenir de la conduite que vous devez tenir avec moi, comme chef de la colonie, et de celle que je tiendrai à votre égard. Je vous l'annonce d'une manière solennelle afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance.

1^o Dans les cas où il y aura certitude d'invasion de la part de l'ennemi, tout habitant convoqué par ses chefs, sera tenu de se rendre de suite au poste qui lui sera indiqué.

2^o Tout propriétaire se fera accompagner par quatre hommes de couleur de son habitation, pris parmi ceux dans lesquels il aura le plus de confiance. Ces hommes présentés au poste indiqué y recevront des armes.

3^o Tout habitant en état de servir, qui sera commandé et qui refusera de marcher, au premier ordre de son chef de bataillon, sera regardé comme traître à la patrie, arrêté comme tel et traduit devant le Conseil de guerre pour y être jugé dans les vingt-quatre heures.

4^o Tout individu qui par des propos séditieux cherchera à atténuer la confiance due au gouvernement, ou qui, par des démarches obscures et perfides, sèmera l'alarme et la terreur parmi les habitants, sera de même poursuivi, arrêté et traduit au Conseil de guerre.

Sera considéré comme complice et adhérent celui qui, ayant connaissance des propos, des démarches et des actions des ennemis de l'État, n'en instruira pas sur le champ le gouvernement.

Habitants de la Guadeloupe, une carrière glorieuse s'ouvre devant vos pas. Loin de vous l'idée fausse et honteuse que l'ennemi du nom Français peut protéger vos propriétés... Le secret du cabinet de Saint-James est enfin connu..., son but est la ruine de nos

colonies, la destruction de notre commerce et l'anéantissement du Gouvernement bien-faisant qui vous protège. Dans votre conduite, prenez pour exemple la France entière. Les Français ont connu l'injustice et la perfidie du gouvernement anglais; tous se sont pressés autour du Premier Consul, tous lui ont offert leurs cœurs et leurs bras. Ce noble enthousiasme a été spontané et le général *Bonaparte le Grand* attend ce même dévouement de la part des habitants des colonies. Il jugera vos efforts, vous tiendra compte de vos travaux; son gouvernement juste et fort sait punir et récompenser.

N'avez-vous pas déjà résisté aux attaques des Anglais? s'ils osent de nouveau se présenter, n'êtes-vous pas déjà familiarisés avec les dangers de la guerre? Plusieurs d'entre vous n'ont-ils pas reçu d'honorables blessures? Les soldats de ligne, vos généreux compagnons qui ont déjà combattu si vaillamment pour vous, sont encore prêts à répandre leur sang pour garantir vos personnes et vos propriétés. Vous êtes donc intéressés à les secourir. Si, protégé par le feu supérieur de ses vaisseaux, l'ennemi opère une descente, malgré nos efforts réunis; si (comme je le juge impossible) l'impétuosité française ne le culbutait pas dans les flots, dès les premiers pas qu'il ferait sur votre sol; Alors,

citoyens, vous connaissez la guerre de poste, à laquelle le terrain de cette colonie donne tant d'avantage! Le feu, le fer, la difficulté des marches, l'intempérie du climat, contribueront bientôt à nous défaire d'un ennemi qui, sans cesse harcelé, voyant tous les jours renouveler des combats à son désavantage, n'aura point de ressources pour réparer ses pertes; nous nous porterons sur lui avec la rapidité de la foudre, ainsi que sur les habitations des indigènes français qui auraient eu la lâcheté de se déclarer en sa faveur, dans l'espoir sans doute de se soustraire, sous un autre gouvernement, au payment des dettes dont ils sont accablés.

Habitants de la Guadeloupe (vous vous en convaincrez mieux de jour en jour) je ne désire que votre prospérité; toute ma sollicitude est de faire votre bonheur, mes principes sont invariables; je compte sur les hommes d'honneur, comme ils doivent compter sur moi.

Donné au Quartier Général de la Basse-Terre, Guadeloupe, le 19 frimaire an XII, de la République Française.

ERNOUF.

L'orage qui s'amoncelait s'évanouit heureusement mais le malheur prévu devait se produire, beaucoup plus tard, en 1808,

lorsque le Vice-Amiral Alexander Cochrane fût chargé de faire une guerre d'extermination aux colonies françaises, Guadeloupe et Martinique.



Le 18 mai 1804, le Premier Consul est élevé au trône impérial.

L'Empire ne fût inauguré à la Guadeloupe que le 14 juillet 1804. Dans sa proclamation aux habitants, le capitaine général Ernouf s'exprima ainsi :

CITOYENS ET SOLDATS,

Lors de la célèbre Fédération qui eut lieu en 1789, cent mille français, porteurs de l'expression des sentiments de leurs départements, réunis au champ de mars, manifestèrent le vœu général de la Nation pour l'Unité et l'Hérédité dans le Pouvoir.

Ce pacte solennel fut rompu par la perfidie et la lâcheté des Bourbons. La France croyant trouver le bonheur et la tranquillité dans le gouvernement démocratique fut forcé d'y recourir. Cruellement trompée dans son attente, l'anarchie et les proscriptions furent les résultats effrayants de ce changement : le sanguinaire Comité du Salut

Public couvrit la France, prétendue libre, de bastilles et d'échafauds.

Sous le Directoire, le Gouvernement faible et vacillant, la mauvaise administration, la dépréciation des finances, le découragement des armées, le choc des factions, entraînaient à grands pas la France vers sa chute et sa dissolution. Un homme extraordinaire, dont la mémoire vivra dans les siècles les plus reculés, le général Bonaparte paraît!... Et le 18 brumaire sauva la France

Depuis ce moment fortuné le Gouvernement Français est parvenu au plus haut degré de gloire et de puissance, tant par la sagesse de ses lois que par ses utiles institutions, ainsi que par la haute considération qu'il a acquis au dehors. Cette grande œuvre est l'ouvrage de Bonaparte! Les conspirations tramées contre sa personne par les Bourbons et le Gouvernement Anglais, la sûreté et le bonheur de l'État, ainsi que la reconnaissance nationale, demandaient enfin que ce grand Homme réunisse sur sa personne le vœu général de l'unité dans le Pouvoir suprême et celui de l'hérédité dans sa famille.

Braves soldats! le chef du Gouvernement Français est sorti de vos rangs; il vous a si souvent mené à la victoire; il vous a donné tant de preuves multipliées de sa sollicitude,

qu'il mérite votre reconnaissance et votre entier dévouement ».

Un grand banquet réunit tous les chefs de corps et toutes les personnalités de l'île. Au dessert, le capitaine général proposa le toast suivant :

« A Bonaparte le Grand, Empereur des Français, qui réunit à ce titre Auguste ceux non moins précieux de Sauveur et Père de la Patrie! Puisse le ciel lui accorder de longs jours pour le bonheur de la France! Puisse ses descendants augmenter d'âge en âge la gloire et la prospérité de l'Empire Français! »

Une salve d'artillerie et les cris mille fois répétés de « Vive l'Empereur! » saluèrent ces paroles.

A cinq heures, le repas terminé, le capitaine général, précédé du buste de Bonaparte, porté en triomphe, les tambours et la musique jouant, et suivi par tous les convives, passa la revue des troupes formées en ordre de bataille sur le cours Nolivos, à Basse-Terre, puis se rendit à la cathédrale où l'abbé Foulquier, sous-préfet apostolique, prononça un discours. Le buste de l'Empereur, le front ceint d'une couronne de lauriers avait été placé dans le chœur sur une estrade richement décorée.

Un *Te Deum* est chanté. Le citoyen Lherminier conduisait l'orchestre.

A neuf heures, le bal commença. A dix heures il est tiré un magnifique feu d'artifice et à minuit un souper élégant et délicat est servi aux dames. La danse dura jusqu'au matin.

Les autorités civiles, le clergé, les habitants de l'île et l'armée adressèrent à l'Empereur l'Adresse suivante proposée par le capitaine général :

A NAPOLÉON BONAPARTE
EMPEREUR DES FRANÇAIS.

C'est avec enthousiasme que la Colonie de la Guadeloupe a appris la nouvelle de la haute dignité que l'amour national devait à vos vertus et aux importants services que vous avez rendus. C'est maintenant que nous pouvons dire : La Révolution est terminée; la France respire la liberté! L'unité dans le Pouvoir suprême est le palladium de l'Empire et l'hérédité dans Votre Illustre famille fait le désespoir de conspirateurs. Les lâches rejetons de la dernière dynastie sont justement proscrits; le Peuple les réprouve! Grâce à Vous soient rendues; la France, gouverné par votre puissant génie, ne crain-

dra plus ni les fureurs des Gracques ni les vengeances des Tarquins.

Le ciel qui vous fit le Sauveur de la Nation, vous laissera jouir longtemps de votre ouvrage! Tels sont les vœux formés par les autorités civiles, par le Clergé, par l'Armée et par les habitants de la Colonie; c'est du fond de nos cœurs que nous nous écrivons avec la France entière

« Vive Napoléon Bonaparte, Empereur des Français! »

*
* *

L'année suivante, une troisième coalition contre la France réunit l'Angleterre, l'Autriche, la Suède et la Russie. Elle est provoquée par l'existence du camp de Boulogne, l'établissement du royaume d'Italie, dont la Vice-Royauté est donnée au prince Eugène de Beauharnais, l'annexion de Gênes et du Piémont à la France.

Occupé à dissoudre cette coalition, Napoléon ne peut plus donner ses soins aux Colonies qui, après avoir connu une grande prospérité, vont assister à l'anéantissement de leur commerce et connaître des jours malheureux.

Le Roi de Suède, Gustave Adolphe IV, ayant rompu l'armistice conclu avec la

France le 18 avril 1807, le capitaine général Ernouf envoie deux de ses corsaires, redevenus la terreur de l'ennemi dans les mers des Antilles¹, prendre possession de l'île de Saint-Barthélemy, qui n'était gardée que par quelques soldats. L'île est occupée sans coup férir et les corsaires reviennent à la Guadeloupe chargés de belles dépouilles et un captif, le juif Isaac, le plus riche commerçant de l'île, accusée d'avoir fourni des armes aux révoltés de Saint-Domingue. Il sauva sa tête mais toute sa fortune fut confisquée.

Les Anglais vont riposter. Le 2 mars 1808, une frégate anglaise, sous les ordres du commandant Pigot, et deux bricks se présentent devant Grand Bourg, Marie-Galante. La garnison qui ne comprend que 12 soldats français se rend facilement et l'amiral Cochrane, avisé de la conquête, vient y fixer sa station.

1. De Saint-Cloud, le 1^{er} vendémiaire an VII, Napoléon, résolu d'attaquer le commerce maritime de l'Angleterre sur tous les points, écrivait à l'amiral Willaumez qu'il avait placé à la tête de ses escadres : « L'art consiste surtout à savoir faire la guerre aux dépens de l'ennemi et à prolonger l'activité de l'escadre en remplaçant ses consommations par ses prises ». Et il terminait ainsi : « Notre but unique est de faire le plus grand mal possible à l'ennemi et tout moyen qui atteindra ce but doit être employé ».

La Guadeloupe est directement menacée.

Le 31 mars 1808, la Désirade capitule. L'encerclement se resserre. L'amiral anglais déclare le blocus le plus sévère de l'île.

Le 1^{er} juillet, Ernouf annonce au Ministre la prise de Sainte-Lucie, après quelques heures de combat. Il s'attend à être attaqué. « Quoique la situation ne soit pas brillante j'espère me comporter de manière à mériter votre estime et la confiance du Gouvernement. Je me recommande à vous pour des secours de toutes espèces ».

Le 7 juillet, un combat naval a lieu dans le canal des Saintes, à midi, entre l'avisio *Diomède*, capitaine Guérin, et un corsaire anglais, monté par trente hommes et portant des canons de gros calibre. Ce corsaire avait établi sa croisière dans le canal et désolait la navigation. Le corsaire anglais aborde le *Diomède*, l'équipage saute à l'abordage et le combat s'engage sur le pont. Le capitaine anglais a la cuisse cassée et le jeune Guérin est tué mais les français finissent par l'emporter et la prise est conduite à la Basse-Terre.

Le 23 août, Ernouf fait une tentative pour reprendre Marie-Galante mais le colonel Cambriels, envoyé avec 15 pirogues, 150 soldats, 13 canonniers et 200 fusils pour les habitants, ne réussit pas dans cette expédi-

tion. Cambriels et ses hommes sont faits prisonniers et conduits à la Barbade.

Le 29 janvier 1809, à dix heures du soir, les anglais débarquent au Robert, Martinique, 12.000 hommes de troupes, 3.000 matelots et une artillerie formidable. Le capitaine général Villaret de Joyeuse s'enferme dans le fort Bourbon, mais après vingt-sept jours de résistance héroïque il doit capituler. Tous les établissements du fort avaient été détruits, la poudrière allait sauter et anéantir la ville de Fort Royal, lorsque Villaret de Joyeuse céda aux instances de ses officiers. Les Anglais avaient tiré 12.000 bombes ou obus et plus de 6.000 boulets de gros calibres, bombardement dont on n'avait pas encore eu d'exemple aux Antilles.

La triste nouvelle parvient à la Guadeloupe. Ernouf lance la proclamation suivante :

AU NOM DE NAPOLÉON, EMPEREUR DES
FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR
DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN.

PROCLAMATION
du 19 février an 1809,
le 6^e de l'Empire de Napoléon.

AUGUSTE ERNOUF, GÉNÉRAL DE DIVI-
SION, GRAND OFFICIER DE LA LÉGION
D'HONNEUR, CAPITAINE GÉNÉRAL DE LA
GUADELOUPE ET DÉPENDANCES; FRAN-
ÇOIS, MARIE PERICHON-KERVESEAU,
GÉNÉRAL DE BRIGADE, MEMBRE DE LA
LÉGION D'HONNEUR, PRÉFET COLO-
NIAL ET A. R. CONSTANCE BERTOLIO,
MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMISSAIRE DE JUSTICE

AUX

HABITANTS DE LA GUADELOUPE.

FRANÇAIS.

L'heure du combat a sonné pour les Antilles Françaises; ce sera pour vous celle de la gloire : car l'honneur du brave est dans ses propres mains. Vous avez à conserver celui du nom de Français, que vous portez avec orgueil, et l'antique réputation de la Guadeloupe que vous soutenez avec éclat. Vous avez votre patrie, vos propriétés, vos

familles et votre liberté à défendre; les tombeaux de vos pères et les berceaux de vos enfants à préserver du joug d'un dominateur superbe; enfin, une belle et intéressante colonie à conserver à votre Empereur. Nous lui avons répondu qu'il trouverait en chacun de vous un véritable Français, un digne soldat de Napoléon. Vous tiendrez les promesses de vos Magistrats, vous justifierez leur confiance.

Votre ennemi se flatte de vous effrayer, en exagérant le nombre de ses troupes. Il vous regarde comme une conquête facile, parce que vous n'avez pas de forteresses à opposer à ses armes. Vous détromperez votre ennemi. A notre égard, nous ne comptons pas ses guerriers quand nous sommes au milieu de vous. Nous ne comptons que vos exploits et les preuves que vous n'avez cessé de donner de votre fermeté, de votre généreuse audace, de votre inébranlable fidélité. N'êtes-vous pas les enfants de ces braves Guadeloupiens qui, en 1759¹, avec soixante hommes de troupes de ligne, soutinrent pendant trois mois les attaques de six mille ennemis qui,

1. Les habitants capitulèrent, le 27 avril 1759, aux Anglais, sous le commandement de l'Amiral Moore et du général Barington. Il restèrent maîtres de l'île de 1759 au 4 Juillet 1763, lors de la remise au Chevalier de Boulamargue.

même à la fin, les conquirent sans les avoir vaincus, puisque la trahison seule mit la Colonie en leur possession? N'êtes-vous pas les mêmes hommes qui, en 1794, au nombre de six cents combattants, chassèrent les Anglais de cette île, dont les discordes civiles et la fureur des partis leur avait ouvert l'entrée ¹? Que ne ferez-vous pas aujourd'hui que vous êtes soutenus par une artillerie formidable, bien exercée, bien disciplinée et conduite par des chefs dignes de la commander et accoutumés à la mener à la victoire; aujourd'hui que vous avez pour guides, dans les champs de l'honneur, une brave infanterie, formée sous les plus habiles Généraux, dans les campagnes d'Allemagne et d'Italie; qui a combattu avec vous pour le rétablissement de l'ordre, dont vous chérissez les soldats comme vos frères d'armes, dont vous honorez les chefs comme vos libérateurs; aujourd'hui que vous êtes tous unis par la même opinion, le même intérêt, la même volonté, la même loi, la même patrie, le même amour pour le Gouvernement et son Auguste chef; aujourd'hui que vous aurez l'honneur de marcher sous les Aigles toujours victorieuses de Napoléon le Grand? Quelle

1. Victor Hughes avait réussi ce coup de force en faisant appel aux noirs, qu'il venait de libérer. Ces noirs étaient redevenus depuis esclaves..

citadelle plus redoutable peut-on présenter à l'ennemi? Vos forteresses sont ces mornes escarpés, ces ravines profondes, ces précipices affreux où l'ennemi ne pourra faire un pas sans y trouver la mort; où il vous rencontrera sans cesse et où il ne connaîtra votre présence que par vos coups; où il ne pourra vous enfermer et vous combattre, par ses armes favorites, l'astuce, le nombre et la famine. Vos remparts les plus invincibles sont votre intrépidité, votre dévouement et ce noble enthousiasme dont tout Français doit être transporté pour la gloire de son Prince et de sa Patrie. Si nous ne nous trompons point dans l'opinion que nous avons de votre vaillance, quels sont dans l'Univers entier les boulevards inexpugnables, si ceux qui défendent votre île ne le sont pas?

Français, notre position, la nécessité de pourvoir à votre subsistance, tandis que vous combattrez, et d'assurer la conservation de la colonie, en écartant de vous le seul ennemi dont la valeur ne peut triompher, ont forcé vos Magistrats, à prendre des mesures analogues à la gravité des circonstances. Ils les ont ordonnées avec peine, parce qu'elles exigeaient des sacrifices; mais avec confiance, parce qu'ils connaissent votre dévouement et votre zèle. La Guadeloupe toute entière n'est qu'un vaste camp. Tout

ce qui l'habite est sous les armes, on s'occupe à préparer des subsistances pour les combattants et des palmes pour les vainqueurs. Tout est prêt; les postes sont assignés, la Patrie et l'Honneur vous appellent. Napoléon vous regarde, votre général et la victoire vous attendent. Si le ciel est du parti de la justice et du courage, s'il seconde nos travaux et nos vœux, en dépit de l'Angleterre, les Aigles impériales continueront à planer sur la Guadeloupe, et la France conservera une colonie dans l'archipel des Antilles. Vous ajouterez des fleurs nouvelles à la couronne de vos pères, de nouveaux lauriers à ceux que vous avez déjà cueillis; vous acquerrez de nouveaux titres à l'admiration de l'Europe et à la reconnaissance de votre Empereur, et vous assurerez à votre terre natale le rang que lui assignent parmi les Colonies Françaises, la bravoure indomptable, le génie actif et industrieux, et l'incorruptible fidélité de ses habitants.

Vive Napoléon le Grand! Vive les défenseurs de la Guadeloupe!

Donné à la Basse-Terre, Guadeloupe, le 19 février 1809, 6^e année du règne de Napoléon. ERNOUF, KERVERSAU, BERTOLIO.

Un arrêté du 15 février avait ordonné la levée de 1.500 nègres. Les effectifs du 66^e Ré-

giment étaient portés à 140 hommes pour chaque compagnie. Le 19, un autre arrêté ordonne la formation de 2 bataillons d'élite, pris sur les six bataillons de la garde Nationale. Tous les habitants de l'île sont appelés à concourir à la défense de la colonie. Les esclaves, les ouvriers, les bestiaux, les magasins particuliers, les vivres, les vêtements sont déclarés en réquisition.

D'après un mémoire du chef de bataillon Merlen, la garnison de la Guadeloupe se composait alors de 16 compagnies du 66^e Régiment, formant un corps de 2.500 hommes, y compris les noirs enrégimentés; 3 compagnies de chasseurs de couleur, soldés, de 140 hommes chacune; de 3 compagnies d'artillerie, dans lesquelles on avait incorporé 300 matelots canonniers; d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie ou sapeurs de couleur, forte de 400 hommes; ce qui faisait un total de 4.000 hommes de troupes.

Le 17 avril 1809, les Saintes succombent. Maîtres de Marie-Galante, de la Désirade et des Saintes, les Anglais ont coupé toutes les communications de l'île avec l'extérieur.

Le 23 novembre, Ernouf qui n'a plus d'illusion écrit au Ministre :

« La Guadeloupe est réduite à un état misérable. Le découragement est général. Les soldats sont sans souliers, sans chapeaux, sans

solde, les officiers sans appointements, la farine seule et un peu de morue souvent gâtée font toute la nourriture des troupes ».

Le 17 décembre, deux flutes, *La Seine* et *La Loire*, se présentent sur la côte du Baillif. L'entrée de la rade de la Basse-Terre étant interceptée, ces deux flutes se réfugient dans l'Anse à la Barque, où elles mouillent à huit heures du matin. Deux frégates qui les accompagnaient, *La Clorinde* et *La Renommée* gagnent immédiatement le large pour retourner en Europe. Venues de Nantes, elles portaient, outre des approvisionnements, 320 recrues pour le 66^e Régiment, 300 Anglais prisonniers de guerre, 1.600.000 francs en traites du Caissier-général du Trésor Public sur lui-même, et 400.000 francs en quadruples d'Espagne.

L'arrivée de ces secours ranime un peu le courage de la colonie mais la joie n'est que de peu de durée. L'escadre ennemie se présente le lendemain devant l'anse, s'emboîte et foudroie la batterie qui défend le goulet de la passe, tandis que la mitraille disperse les troupes postées sur les hauteurs. Les deux flutes deviennent la proie des flammes. Une grande partie de leur chargement est perdue, toutefois les deux millions en quadruples avaient été déjà mis en sûreté et furent transportés à la Basse-Terre.

La consternation et un abattement général succèdent.

Le 29 décembre 1809, Ernouf décide d'évacuer la Grande-Terre et de concentrer la défense à Basse-Terre. Il établit son quartier-général au Matouba. Un arrêté y suspend tous les travaux de culture et met en réquisition les esclaves et les bestiaux, sous peine, pour ceux qui s'y refuseraient, d'être traduits devant une Commission militaire. Les magasins de la Pointe-à-Pitre sont vidés et les vivres obtenus portés à dos de mulet à la Basse-Terre. Aussitôt les Anglais occupent le port du Moule, s'emparent des navires qui s'y trouvent et détruisent les fortifications. Les batteries du Port-Louis sont aussi anéanties et bientôt toute la Grande-Terre est occupée, à l'exception de la Pointe-à-Pitre.

Le 27 janvier 1810, une division anglaise, commandée par les généraux Hislop et Wale, jette l'ancre au Gosier. La Pointe-à-Pitre est sommée de se rendre. Le chef de bataillon Fournier, de la Garde Nationale, sait la résistance impossible mais il répond au parlementaire anglais qu'il refuse. Les Anglais n'insistent pas. Le lendemain, ils sont à Sainte-Marie.

Le vice-amiral Alexander Cochrane et le lieutenant-général Georges Beckwith, qui

commandent l'expédition, se joignent à la division qui comprend alors 14 vaisseaux et 6.000 hommes de débarquement.

Le 29, à trois heures de l'après-midi, la générale est battue à la Basse-Terre. Les troupes anglaises ont opéré leur débarquement, sans difficulté, aux Trois Rivières et aux Habitants. La marche s'effectue les 30 et 31 sur la Basse-Terre. Toute l'escadre anglaise est maintenant mouillée au Baillif.

Sommé de se rendre, Ernouf refuse. Il s'est fortifié au Matouba.

Le 3 février, l'attaque générale commence. Les Anglais traversent la Rivière du Gallion. Une vive fusillade s'engage au pont de Nozières. Les Français reculent devant le nombre. A la tombée de la nuit, les Anglais, s'avançant du Morne Houel, attaquent trois compagnies de la 66^e qui gardaient les passages de la Rivière Noire. Malgré tous les efforts des défenseurs ils trouvent le moyen d'y pénétrer. La position est tournée à huit heures du soir et tout reste en confusion durant la nuit.

Le 4 au matin, de très bonne heure, les Anglais envahissent le réduit du Matouba. Ernouf, contraint à arborer le pavillon parlementaire, envoie un de ses officiers proposer une suspension d'armes au général Beckwith qui impose une capitulation immédiate.

Le 5 au matin, cette capitulation est signée aux avant-Postes :

ARTICLES DE LA CAPITULATION

Entre son Excellence le lieutenant général Sir Georges Beckwith, chevalier du Bain, commandant les troupes de terre de S. M. Britannique; et le vice-amiral, Sir Alexander Cochrane, chevalier du Bain, commandant en chef l'escadre de S. M. Britannique pour l'expédition réunie contre la colonie Française de la Guadeloupe, d'une part;

Et son Excellence le capitaine général Ernouf, gouverneur et commandant en chef la dite île de la Guadeloupe et ses Dépendances, dans laquelle est comprise l'île de Saint-Martin, d'autre part.

RÉPONSE

ARTICLE PREMIER

A L'ARTICLE PREMIER

La garnison de la Guadeloupe sortira le 8 février 1810 du Parc, du Matouba et des postes qui lui restent, avec les honneurs de la guerre; elle sera conduite à la ville de la Basse-Terre où elle restera jusqu'au moment de son embarquement sur les bâti-

La Garnison du Parc et de ses dépendances étant séparée en deux divisions, et consistant de différens postes, ceux sur la gauche de la rivière Saint-Louis, sortiront à 10 heures le 8 de ce mois par le pont de Nozière et mettront bas leurs armes sur les lignes

mens de S. M. Britannique, pour être ensuite débarquée dans un des ports de France, sans être prisonnière de guerre. Elle conservera ses armes, ses effets et équipages.

de Saint-Claude; ceux sur la droite sortiront par le poste Bélair et mettront bas leurs armes sur le glacis, tous avec les honneurs de la guerre. Les Officiers garderont leurs épées et leurs effets particuliers, les soldats, leurs bagages. Ils marcheront, dans ou près de la ville de Basse-Terre, pour être embarqués sur les vaisseaux destinés à les recevoir; et ils seront considérés comme prisonniers de guerre et envoyés en Angleterre, jusqu'à ce qu'ils soient régulièrement échangés. Tous les autres points contenus dans cet article ne sont point admis.

ART. II

Dès ce moment toutes hostilités cesseront de part et d'autre; les troupes respectives conserveront les positions qu'elles occupent.

ART. III

Les Forts de Fleur-d'Epée et de Richepanse,

ART. II

Accordé.

ART. III

Le fort Richepanse sera remis aussitôt que ces ar-

ainsi que l'Artillerie et les Munitions existantes, Magasins et Approvisionnements, seront rendus et reçus par les Commissaires nommés à cet effet.

ticles seront signés; et le fort Fleur-d'Épée, aussitôt que l'on enverra des troupes angloises pour en prendre possession.

On rendra compte régulièrement de tous les Magasins publics et de guerre, et ils seront délivrés aux Commissaires qui seront nommés par le Commandant en chef.

ART. IV

Tous les Malades et Blessés de la garnison, ainsi que les Officiers de santé qui resteront pour les soigner, seront confiés à la générosité de MM. le Commandant en chef et l'Amiral COCHRANE. Après leur rétablissement, ils suivront le sort de la garnison.

ART. IV

Accordé. — Mais le Gouvernement français maintiendra ses propres Médecins.

ART. V

Toutes les Administrations et les Personnes qui y sont attachées, resteront le temps qu'il faudra pour

ART. V

L'on accordera quatre mois à l'Administration française pour régler ses comptes. Elle payera les

régulariser leur comptabilité; elles auront la faculté d'emporter avec elles les pièces relatives aux comptes qu'elles doivent à leur Souverain.

dettes légitimes du Gouvernement existant, aux Habitans de la Guadeloupe, avant son départ. Elle prendra tous les documens avec elle, excepté ceux qui sont nécessaires à la Colonie. Les propriétés des personnes qui résident en France ou dans des contrées sous la puissance ou le contrôle de la France, seront responsables de ces engagemens.

ART. VI

Il sera fourni le nombre de Bâtimens nécessaires pour le transport des bagages de la garnison, et un en particulier pour ceux de l'Etat-major général.

ART. VI

Accordé, pour les effets personnels seulement et compris dans l'article 1^{er}.

ART. VII

Monsieur le Commandant en chef, et Monsieur l'Amiral Commandant les forces navales, sont priés de fixer aux Militaires qui ont des propriétés dans cette Colonie, un espace de temps nécessaire pour ar-

ART. VII

Six mois, s'ils sont nécessaires, seront accordés aux Officiers militaires qui ont des propriétés dans cette Colonie pour arranger leurs affaires, pourvu qu'ils se conduisent comme il faut; mais ils seront tenus,

ranger leurs affaires. Ce délai expiré, ils suivront le sort de la garnison.

le délai expiré, à se rendre en Angleterre à leurs frais.

ART. VIII

Les femmes et les enfans de tous les individus composant la garnison, auront la liberté de rester dans la Colonie et d'y conserver leurs propriétés et celles qui pourroient leur avoir été laissées par leurs époux : ces femmes, quand elles seront rappelées par leurs maris, pourront, sans difficulté, les joindre et emporter leurs propriétés ou leur valeur. Le même article est applicable aux Militaires congédiés.

ART. VIII

Les Femmes et les Enfans des Officiers composant actuellement la Garnison de la Guadeloupe, et qui auront des propriétés dans leur propre droit, jouiront du bénéfice de l'article précédent, et aucun autre. La démission d'un Militaire, de quelque description que ce soit, ne pourra rien changer à sa situation.

ART. IX

Ceux de l'Administration générale de la Colonie, qui en sont originaires, qui y ont des propriétés et qui y sont attachés, auront la faculté d'y rester, tant que leurs affaires l'exigeront.

ART. IX

Tous les officiers civils jouiront du bénéfice de cette Capitulation, tant qu'ils se conduiront convenablement et conformément aux Loix.

ART. X

Il ne sera rien innové dans la Législation française, telle qu'elle existe en ce moment. Les Greffes et autres dépôts publics resteront intacts. Tous les Officiers judiciaires et ministériels auront la faculté de passer librement en France, s'ils le jugent à propos, et pourront disposer de toutes leurs propriétés, sans être recherchés sur leurs opinions.

ART. X

Cet article enveloppant plusieurs considérations d'une grande importance, est laissé à la décision de S. M. Britannique; mais néanmoins les Habitans jouiront du bénéfice de leurs anciennes lois et coutumes dans toutes les affaires civiles et criminelles. Toutes personnes qui ne sont pas militaires, pourront partir pour France à leurs frais, disposer de leurs propriétés, s'ils le jugent à propos, par telles routes que l'état de guerre peut admettre, et toujours sujets au contenu du 12^e article.

ART. XI

Le libre exercice des Cultes sera maintenu.

ART. XI

Accordé.

ART. XII

Les Habitans de toutes classes seront maintenus

ART. XII

Une sécurité parfaite est donnée à tous les Colons

dans toutes leurs propriétés, privilèges, droits, libertés, franchise et exercice de leurs métiers; ils ne pourront être recherchés en rien, par rapport aux opinions qu'ils ont manifestées avant la présente Capitulation.

quant à leurs personnes et à leurs propriétés, tant qu'ils se conduiront conformément aux lois. Mais les articles chargés et déchargés des Bâtimens, depuis le débarquement des Troupes angloises, ne seront pas compris dans cet article. Les Navires et Bâtimens, avec tous leurs fournimens, seront regardés comme propriété publique, et rien ne sera établi dans cet article pour limiter ce pouvoir et cette autorité que tout Gouverneur possède et doit exercer, lorsque c'est nécessaire, dans une Colonie conquise.

ART. XIII

La Patente de liberté, accordée aux Hommes de couleur qui ont été appelés au service, sera maintenue, sans que nul d'entre eux puisse être recherché à ce sujet.

ART. XIII

Toutes les libertés accordées par le Gouvernement français aux Esclaves avant la Capitulation, seront valides, dans le cas où elles ne seroient pas nuisibles aux propriétés particulières.

ART. XIV

S'il survient quelques difficultés sur les termes

ART. XIV

Accordé.

exprimant les conditions de la présente Capitulation, l'interprétation en sera faite dans le sens le plus favorable pour les Troupes de la Garnison et ceux pour qui il vient d'être stipulé.

Articles additionnels par les Commissaires Français.

Le Général en chef ERNOUF prie MM. les Commandans en chefs de lui accorder un Bâtiment léger pour envoyer en France un Officier de son Etat-major, pour être porteur de dépêches, annonçant la présente Capitulation à S. M. l'Empereur et Roi.

L'Officier qui sera chargé des dépêches du Capitaine-général ERNOUF, au Gouvernement français, ira, soit dans le vaisseau de guerre qui convoie les dépêches des Commandans Anglois, où l'on enverra dans un Bâtiment particulier, selon que l'Amiral Anglois le trouvera convenable.

Articles additionnels par les Commissaires Anglois.

ART. PREMIER. — Toutes personnes qui voudront résider à la Guadeloupe, prêteront le serment d'allégeance à S. M. Britannique, dans un mois, à dater de ce jour, entendant, par là, les sermens que prêtent dans les pays conquis ceux qui ne sont pas nés sujets.

ART. II. — On rendra compte de toute propriété (nationale) publique, de quelque nature qu'elle soit, comprise ou non dans le 3^e article, ou dans tel ou tels autres

articles de cette Capitulation, et elle sera délivrée de suite aux Commissaires qui seront nommés, à cet effet, pour en recevoir la charge par les Commandans en chef; et l'on entend expressément par là que dans cet article sont compris tous les biens et les propriétés du Gouvernement, avec leurs nègres, etc. Tous les Papiers publics, Documens et Archives, Mapes, Plans, Chartes, ou Mémoires militaires, et inventaires de ces objets seront pris par lesdits Commissaires.

ART. III. — Les Propriétés des absens, décrits dans le 5^e article, ou le produit annuel de ces propriétés, sous les conditions y contenues, seront envoyés en Angleterre pour le bénéfice des Propriétaires sujets à tous réglemens concernant la transmise ultérieure aux différentes parties que S. M. Britannique jugera à propos de prescrire pendant la guerre.

ART. IV. — Aussitôt que la présente Capitulation aura été ratifiée, les Troupes angloises de la 1^{re} division occuperont le pont de la Ravine aux Ecrevisses; et celles de la 2^e division, la batterie commandante du poste de Belair.

Les articles de la présente Capitulation seront ratifiés aussitôt que possible, et au plus tard, à 8 heures demain par les Commissaires nommés par S. Exc. le Lieutenant-Général Sir G. BECKWITH, K. B. Commandant les Troupes de Terre, et le Vice-Amiral l'Honorable Sir Alexandre COCHRANE, K. B. Commandant en Chef l'Escadre de S. M. Britannique, d'une part, c'est-à-dire, le Brigadier-Général GEORGE-WILLIAM-RICHARD-HARCOURT, et le Commodore Samuel James BALLARD; et les Commissaires désignés par S. Exc. le Capitaine-Général ERNOUF, Gouverneur et Commandant en Chef l'île de la Guadeloupe et ses dépendances, d'autre part, c'est-à-dire, le Colonel FAUJAS, Commandant les Troupes et Chevalier de l'Empire; et le Lieutenant-Colonel D'ALVY-

MAR, Adjoint à l'Etat-major de S. Exc. le Général en Chef.

Fait aux avant-Postes, le 5^e jour de février 1810.

Ont signé : GEORGE HARCOURT, *Brigadier-Général.*
 BALLARD, *Commodore.*
 FAUJAS, *Colonel-Commandant.*
 D'ALVYMAR.

Ratifié,

Signé : GEORGE BECKWITH.
 ALEXANDRE COCHRANE.

Ratifié la présente Capitulation,

Le Général de Division, Grand-Officier de la Légion d'Honneur, Gouverneur pour Sa Majesté l'Empereur des Français et Roi d'Italie, de la Guadeloupe et dépendances. — Au Quartier-Général du Parc, le 6 février 1810.

Signé : ERNOUF.

Le général Ernouf, avec son État-Major, et le Commissaire de justice Bertolio furent mis, le 23 février, à bord d'un navire et envoyés en Angleterre. Dès son arrivée Bertolio obtint sa liberté et retourna en France. Après douze mois de séjour, en captivité, Ernouf obtint la permission, pour raison de santé, d'aller passer six mois en France. Échangé contre un prisonnier anglais, il fut mis en jugement. Sous le cautionnement du maréchal Duc de Dantzig l'Empereur au commencement de 1814, l'autorisa à sortir de prison. Son procès se prolongeait lorsque

survint la chute de l'Empire. Après la Restauration une ordonnance royale déclara « user d'indulgence envers un officier général qui avait rendu d'utiles services à la patrie ». Il fit campagne en 1815, dans le midi de la France, sous S. A. R. le Duc d'Angoulême et passa à l'étranger au retour de Napoléon. Rentré en France avec le Roi, après les cent jours, il fut nommé député à la Chambre, par le département de l'Orne, et commandant de la 3^e Division militaire, poste qu'il occupa jusqu'à la retraite.

*
* *

[Les Anglais occupèrent l'île jusqu'en 1814, le général George Beckwith ayant été nommé Gouverneur. Le traité de Paris (30 mai 1814), après l'abdication de l'Empereur à Fontainebleau et l'entrée à Paris de Louis XVIII, nous rendit la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. C'est tout ce que le cabinet de Saint-James daigna nous rendre de nos anciennes possessions américaines et nous avons perdu Saint-Domingue!

La reprise de possession de la Guadeloupe fut faite provisoirement, le 7 décembre 1814, par l'adjudant général Boyer de Peyreleau ¹

¹ 1. Nous avons de Boyer Peyreleau un très intéressant ouvrage : *Les Antilles françaises, particulièrement*

et solennellement le 14 décembre par le comte de Linois, contre-amiral.

Le 20 mars 1815, Napoléon, retour de l'île d'Elbe, rentra à Paris. L'Angleterre formait une septième coalition contre la France avec la Russie, l'Autriche et la Prusse. Le 18 juin, l'Empereur perdait la bataille de Waterloo et abdiquait une seconde fois, le 22 juin, pour aller mourir, prisonnier des Anglais, sur le rocher de Sainte-Hélène, le 5 mai 1821.

Les Anglais, réoccupaient l'île, le 10 août 1815, sous les ordres du lieutenant-général sir James Leith, gouverneur général pour Sa Majesté britannique.

Le 8 juillet 1815, le roi Louis XVIII avait rallié sa capitale et le 20 novembre, le second traité de Paris était signé. La reprise de possession de l'île pour S. M. T. C. fut faite, le 15 juillet 1816, par le lieutenant-général comte de Lardenoy, gouverneur général.

Depuis, la Guadeloupe est et restera française, comme l'a dit si noblement Gratien Caudace, par toutes les vibrations de son cœur et par toutes les aspirations de son cerveau.

la Guadeloupe. depuis leur découverte jusqu'au 1^{er} novembre 1895. Paris, 1895.

DÉCRET

DE LA CONVENTION NATIONALE

*sur l'ère, le commencement et l'organisation
de l'année et sur les noms des jours et des mois.*

4 FRIMAIRE AN II

Du quatrième jour de frimaire, an second de la République Française, une et indivisible.

La Convention Nationale, après avoir entendu son Comité d'Instruction publique, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la Balance à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, pour l'Observatoire de Paris.

ART. II. — L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils.

ART. III. — Chaque année commence à minuit, avec le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour l'Observatoire de Paris.

ART. IV. — La première année de la République Française a commencé à minuit le 22 septembre 1792, et a fini à minuit, séparant le 21 du 22 septembre 1793.

ART. V. — La seconde année a commencé le 22 septembre 1793 à minuit, l'équinoxe vrai d'automne étant arrivé ce jour-là, pour l'Observatoire de Paris, à 3 heures 11 minutes 30 secondes du soir.

ART VI. — Le décret qui fixait le commencement de la seconde année au 1^{er} janvier 1793 est rapporté; tous les actes datés de l'An second de la République, passés dans le courant du 1^{er} janvier au 21 septembre inclusivement, sont regardés comme appartenant à la première année de la République.

ART. VII. — L'année est divisée en douze mois égaux, de trente jours chacun; après les douze mois suivent cinq jours pour compléter l'année ordinaire. Ces cinq jours n'appartiennent à aucun mois.

ART. VIII. — Chaque mois est divisé en trois parties égales, de dix jours chacune, qui sont appelées *Décades*.

ART. IX. — Les noms des jours de la décade sont : *Primidi, Duodi, Tridi, Quartidi, Quintidi, Sextidi, Septidi, Octidi, Nonidi, Décadi*.

Les noms des mois sont, pour l'automne : *Vendémiaire, Brumaire, Frimaire*.

Pour l'Hiver : *Nivôse, Pluviôse, Ventôse*.

Pour le Printemps : *Germinal, Floréal, Prairial*.

Pour l'Été : *Messidor, Thermidor, Fructidor*.

Les cinq derniers s'appellent jours *sans Culotides*.

ART. X. — L'année ordinaire reçoit un jour de plus, selon que la position de l'équi-

noxe le comporte, afin de maintenir la coïncidence de l'année civile avec les mouvements célestes. Ce jour, appelé *Jour de la Révolution*, est placé à la fin de l'année et forme le sixième des *Sans Culotides*.

La période de quatre ans, au bout de laquelle cette addition d'un jour est ordinairement nécessaire, est appelée *La Franciade*, en mémoire de la Révolution qui, après quatre ans d'efforts, a conduit la France au gouvernement républicain. La quatrième année de la *Franciade* est appelée *Sextile*.

ART. XI. — Le jour de minuit à minuit est divisé en dix parties, chaque partie en dix autres, ainsi de suite jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée. La centième partie de l'heure est appelée *Minute Décimale*, la centième partie de la minute est appelée *Seconde décimale*. Cet article ne sera de rigueur pour les actes publics qu'à compter du 1^{er} vendémiaire, l'An trois de la République.

ART. XII. — Le Comité d'Instruction publique est chargé de faire imprimer, en différents formats, le nouveau Calendrier, avec une instruction simple pour en expliquer les principes et l'usage.

ART. XIII. — Le Calendrier, ainsi que l'instruction, seront envoyés aux Corps administratifs, aux municipalités, aux tribunaux, aux

juges de paix et à tous les officiers publics, aux armées, aux sociétés populaires et à tous les collèges et écoles. Le Conseil exécutif provisoire le fera passer aux ministres, consuls et autres agents de France dans les pays étrangers.

ART. XIV. — Tous les actes publics seront datés suivant la nouvelle organisation de l'année.

ART. XV. — Les professeurs, les instituteurs et institutrices, les pères et mères de famille, et tous ceux qui dirigent l'éducation des enfants, s'empresseront à leur expliquer le nouveau calendrier, conformément à l'instruction qui y est annexée.

ART. XVI. — Tous les quatre ans, où toutes les Franciades, au Jour de la Révolution, il sera célébré des Jeux républicains, en mémoire de la Révolution française.

*
* *

Romme avait proposé pour les mois des noms comme *Justice*, *Egalité*, *Serment du Jeu de Paume* pour Juin et la *Bastille* pour Juillet, « nul nom de saint ni de héros qui puisse donner prise à l'idolâtrie », et pour les jours de la Décade, *Niveau*, le *Bonnet*, le *Compas*, la *Pique*, le *Canon*, la *Charrue*, etc., mais la Convention n'adopta pas cette no-

menclature. Elle décréta le calendrier « plein de grâce et de charme » proposé par Fabre d'Eglantine, le 25 octobre 1793, où l'histoire de l'année est comme racontée par les grains, les pâturages, les plantes, les fruits et les fleurs »¹.

1. Fabre d'Églantine avait déjà écrit : *L'histoire Naturelle dans le Cours des Saisons*.

AUTOMNE

VENDÉMAIRE

1^{er} Mois
Septembre-
Octobre
Mois
des Vendanges

		Septembre 1792		Octobre	
1	Primidi	22	Raisin	1	Pomme de terre
2	Duodi	23	Safran	2	Immortelle
3	Tridi	24	Châtaigne	3	Potiron
4	Quartidi	25	Colchique	4	Réséda
5	Quintidi	26	Cheval	5	Ane
6	Sextidi	27	Balsamine	6	Belle de Nuit
7	Septidi	28	Carotte	7	Citrouille
8	Octidi	29	Amaranthe	8	Sarrasin
9	Nonidi	30	Panais	9	Tournesol
10	<i>Decadi</i>		Cuve	10	Pressoir
11	Primidi			11	Chanvre
12	Duodi			12	Pêche
13	Tridi			13	Navet
14	Quartidi			14	Amaryllis
15	Quintidi			15	Bœuf
16	Sextidi			16	Aubergine
17	Septidi			17	Piment
18	Octidi			18	Tomate
19	Nonidi			19	Orge
20	<i>Decadi</i>			20	Tonneau
21				21	

BRUMAIRE

2^e Mois
Octobre-
Novembre
Mois
des brumes

		Octobre 1792		Novembre	
1	Primidi	22	Pomme	1	Macre
2	Duodi	23	Céleri	2	Salsifis
3	Tridi	24	Poire	3	Topinambour
4	Quartidi	25	Betterave	4	Endive
5	Quintidi	26	Oie	5	Dindon
6	Sextidi	27	Héliotrope	6	Chervi
7	Septidi	28	Figue	7	Cresson
8	Octidi	29	Scorsonère	8	Dentelaire
9	Nonidi	30	Alisier	9	Grenade
10	<i>Decadi</i>		Charrue	10	Bacchante
11	Primidi			11	Azerole
12	Duodi			12	Garance
13	Tridi			13	Orange
14	Quartidi			14	Faisan
15	Quintidi			15	Pistache
16	Sextidi			16	Macjone
17	Septidi			17	Coing
18	Octidi			18	Cormier
19	Nonidi			19	Rouleau
20	<i>Decadi</i>			20	

FRIMAIRE

3^e Mois
Novembre-
Décembre
Mois
des frimas

		Novembre 1792		Décembre	
1	Primidi	21	Raionce	1	Cire
2	Duodi	22	Turneps	2	Raifort
3	Tridi	23	Chicorée	3	Cèdre
4	Quartidi	24	Nèfle	4	Sapin
5	Quintidi	25	Cochon.	5	Chevrenuil
6	Sextidi	26	Mâche	6	Ajone
7	Septidi	27	Chou-fleur	7	Cypres
8	Octidi	28	Miel	8	Lierre
9	Nonidi	29	Genièvre	9	Sabine
10	<i>Decadi</i>	30	Pioche	10	Hoyau
11	Primidi			11	Erable-Sucre
12	Duodi			12	Bruyère
13	Tridi			13	Roseau
14	Quartidi			14	Oseille
15	Quintidi			15	Grillon
16	Sextidi			16	Pignon
17	Septidi			17	Liège
18	Octidi			18	Truffe
19	Nonidi			19	Olive
20	<i>Decadi</i>			20	Pelle

HIVER

NIVOSE			PLUIVIOSE			VENTOSE		
4 ^e mois	Décembre-Janvier	Mois des neiges	5 ^e mois	Janvier-Février	Mois des pluies	6 ^e mois	Février-Mars	Mois des vents
1	21	Tourbe	1	20	Lauréole	1	19	Tussilage
2	22	Houille	2	21	Mousse	2	20	Cornouiller
3	23	Bitume	3	22	Fragen	3	21	Violier
4	24	Soufre	4	23	Perce-Neige	4	22	Troène
5	25	Chien	5	24	Taureau	5	23	Bouc
6	26	Lave	6	25	Laurier-Thym	6	24	Asaret
7	27	Terre végétale	7	26	Amadouvier	7	25	Alaterne
8	28	Fumier	8	27	Mézéréon	8	26	Violette
9	29	Salpêtre	9	28	Peuplier	9	27	Marceau
10	30	Fléau	10	29	Cognée	10	28	Bèche
11	31	Granit	11	30	Ellébore	11	1	Narcisse
12	1	Argile	12	31	Brocoli	12	2	Orme
13	2	Ardoise	13	1	Laurier	13	3	Fumeterre
14	3	Grès	14	2	Avelinier	14	4	Vélar
15	4	Lapin]	15	3	Vache	15	5	Chèvre
16	5	Silex	16	4	Buis	16	6	Epinards
17	6	Marne	17	5	Lichen	17	7	Doronic
18	7	Pierre à chaux	18	6	If	18	8	Mouron
19	8	Marbre	19	7	Pulmonaire	19	9	Cerfeuil
20	9	Van	20	8	Serpette	20	10	Gordeau
21	10	Pierre à plâtre	21	9	Thlapsi	21	11	Mandragore
22	11	Sel	22	10	Thymélé	22	12	Persil
23	12	Fer	23	11	Chiendent	23	13	Cochléaria
24	13	Cuivre	24	12	Trainasse	24	14	Pâquerette
25	14	Chat	25	13	Lièvre	25	15	Thon
26	15	Etain	26	14	Guède	26	16	Pissenlit
27	16	Plomb	27	15	Noisetier	27	17	Sylvie
28	17	Zinc	28	16	Cyclamen	28	18	Capillaire
29	18	Mercure	29	17	Chélidoine	29	19	Frêne
30	19	Crible	30	18	Traineau	30	20	Plantoir

PRINTEMPS

GERMINAL

7^e mois Mars-Avril Mois de la germination

1 Primidi
2 Duodi
3 Tridi
4 Quartidi
5 Quintidi
6 Sextidi
7 Septidi
8 Octidi
9 Nonidi
10 *Decadi*
11 Primidi
12 Duodi
13 Tridi
14 Quartidi
15 Quintidi
16 Sextidi
17 Septidi
18 Octidi
19 Nonidi
20 *Decadi*
21 Primidi
22 Duodi
23 Tridi
24 Quartidi
25 Quintidi
26 Sextidi
27 Septidi
28 Octidi
29 Nonidi
30 *Decadi*

Mars 1793
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

Avril

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19

Prime-vère
Platane
Asperge
Tulipe
Poule
Blette
Bouleau
Jonquille
Aulne
Couvreur
Pervenche
Charme
Morille
Hêtre
Abeille
Laitue
Mélèze
Ciguë
Radis
Ruche
Gainier
Romaine
Marronnier
Roquette
Pigeon
Lilas
Anémone
Pensée
Myrtille
Greffoir

FLORÉAL

8^e mois Avril-Mai Mois des fleurs

1 Primidi
2 Duodi
3 Tridi
4 Quartidi
5 Quintidi
6 Sextidi
7 Septidi
8 Octidi
9 Nonidi
10 *Decadi*
11 Primidi
12 Duodi
13 Tridi
14 Quartidi
15 Quintidi
16 Sextidi
17 Septidi
18 Octidi
19 Nonidi
20 *Decadi*
21 Primidi
22 Duodi
23 Tridi
24 Quartidi
25 Quintidi
26 Sextidi
27 Septidi
28 Octidi
29 Nonidi
30 *Decadi*

Avril 1793
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

Mai

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19

Rose
Chêne
Fougère
Aubépine
Rossignol
Ancolie
Muguet
Championnon
Hyacinthe
Râteau
Rhubarbe
Sainfoin
Baton d'or
Chamérisier
Ver-à-soie
Consoude
Pimprenelle
Corbeille d'or
Arroche
Sarcloir
Staticée
Fritillaire
Bourrache
Valériane
Carpe
Fusain
Civette
Buglose
Sénévé
Houlette

PRAIRIAL

9^e mois Mai-Juin Mois des prairies

1 Primidi
2 Duodi
3 Tridi
4 Quartidi
5 Quintidi
6 Sextidi
7 Septidi
8 Octidi
9 Nonidi
10 *Decadi*
11 Primidi
12 Duodi
13 Tridi
14 Quartidi
15 Quintidi
16 Sextidi
17 Septidi
18 Octidi
19 Nonidi
20 *Decadi*
21 Primidi
22 Duodi
23 Tridi
24 Quartidi
25 Quintidi
26 Sextidi
27 Septidi
28 Octidi
29 Nonidi
30 *Decadi*

Mai 1793
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

Juin

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18

Luzerne
Hémérocalle
Trèfle
Angélique
Canard
Mélisse
Fromental
Martagon
Serpolllet
Faux
Fraise
Bétoine
Pois
Acacia
Caille
Céillet
Sureau
Pavot
Filleul
Fourche
Barbeau
Camomille
Chèvre-feuille
Caille-lait
Tanche
Jasmin
Verveline
Thym
Pivoine
Chariot

ÉTÉ

FRUCTIDOR

12^e mois
Août-
Septembre
Mois
des fruits

Août 1793		Septembre	
18	Primidi	1	Prune
19	Duodi	2	Millet
20	Tridi	3	Lycoperde
21	Quartidi	4	Escourgeon
22	Quintidi	5	Saumon
23	Sextidi	6	Tubéreuse
24	Septidi	7	Sucron
25	Octidi	8	Apocyn
26	Nonidi	9	Réglisse
27	Decadi	10	Echelle
28	Primidi	11	Pastèque
29	Duodi	12	Fenouil
30	Tridi	13	Epine-Vinette
31	Quartidi	14	Noix
1	Quintidi	15	Truite
2	Sextidi	16	Citron
3	Septidi	17	Cardière
4	Octidi	18	Nerprun
5	Nonidi	19	Tagette
6	Decadi	20	Hotte
7	Primidi	21	Eglantier
8	Duodi	22	Noisette
9	Tridi	23	Houblon
10	Quartidi	24	Sorgo
11	Quintidi	25	Ecrevisse
12	Sextidi	26	Bigarade
13	Septidi	27	Verge-d'or
14	Octidi	28	Mais
15	Nonidi	29	Marron
16	Decadi	30	Panier

THERMIDOR

11^e mois
Juillet-
Août
Mois
de la chaleur
et des Bains

Juillet 1793		Août	
19	Primidi	1	Epeautre
20	Duodi	2	Bouillon-Blanc
21	Tridi	3	Melon
22	Quartidi	4	Ivraie
23	Quintidi	5	Bélier
24	Sextidi	6	Prêle
25	Septidi	7	Armoise
26	Octidi	8	Carthame
27	Nonidi	9	Mûres
28	Decadi	10	Arrosoir
29	Primidi	11	Panis
30	Duodi	12	Salicor
31	Tridi	13	Abricot
1	Quartidi	14	Basilic
2	Quintidi	15	Erebis
3	Sextidi	16	Guimauve
4	Septidi	17	Lin
5	Octidi	18	Amande
6	Nonidi	19	Gentiane
7	Decadi	20	Ecluse
8	Primidi	21	Carline
9	Duodi	22	Capried
10	Tridi	23	Lentille
11	Quartidi	24	Année
12	Quintidi	25	Loutre
13	Sextidi	26	Myrte
14	Septidi	27	Coiza
15	Octidi	28	Lupin
16	Nonidi	29	Coton
17	Decadi	30	Moulin

MESSIDOR

10^e mois
Juin-
Juillet
Mois
des moissons

Juin 1793		Juillet	
19	Primidi	1	Seigle
20	Duodi	2	Avoine
21	Tridi	3	Oignon
22	Quartidi	4	Veronique
23	Quintidi	5	Muet
24	Sextidi	6	Romarin
25	Septidi	7	Concombre
26	Octidi	8	Echalottes
27	Nonidi	9	Absinthe
28	Decadi	10	Faucille
29	Primidi	11	Coriandre
30	Duodi	12	Artichaut
1	Tridi	13	Giroflée
2	Quartidi	14	Lavande
3	Quintidi	15	Chamois
4	Sextidi	16	Tabac
5	Septidi	17	Groseille
6	Octidi	18	Gesse
7	Nonidi	19	Cerise
8	Decadi	20	Parc
9	Primidi	21	Menthe
10	Duodi	22	Cumin
11	Tridi	23	Haricots
12	Quartidi	24	Orcanète
13	Quintidi	25	Pinthade
14	Sextidi	26	Sauge
15	Septidi	27	Ail
16	Octidi	28	Vesce
17	Nonidi	29	Blé
18	Decadi	30	Chalémie

SOMMAIRE

	Pages
Préface de Gratién Candace	9
Précis Historique.	12
Le général Richepanse.	27
La Guadeloupe en 1801	34
Révolte des troupes noires. Expulsion du capitaine-général Lacrosse. Pélage Pré- sident du Conseil Provisoire.	
L'expédition du général Richepanse	84
Révolte et mort de Delgrès. Pélage est renvoyé en France. Mort de Riche- panse.	
La Guadeloupe de 1803 à 1810. Capitulation de l'île aux Anglais.	
Le Calendrier Républicain.	236

Tableaux personages 65 et 67/3



